

UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I
.....
CENTRE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN SCIENCES
HUMAINES, SOCIALES ET EDUCATIVES
.....
UNITÉ DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN SCIENCES
HUMAINES ET SOCIALES
.....
DEPARTEMENT D'HISTOIRE



THE UNIVERSITY OF YAOUNDÉ I
.....
POST GRADUATE SCHOOL FOR
SOCIAL AND EDUCATIONAL
SCIENCES
.....
DOCTORAL RESEARCH UNIT FOR
SOCIAL SCIENCES
.....
DEPARTMENT OF HISTORY

L'INTÉGRATION SOCIO-ÉCONOMIQUE EN AFRIQUE CENTRALE : CAS DU REFAC (2006- 2021)

Mémoire présenté en vue de l'obtention du Diplôme de Master en Histoire

Option: Histoire des relations internationales

par
Minette Rose ESSAGA
Licenciée en Histoire

Sous la direction de
MOUSSA II
Maître de Conférences



Janvier 2023

À

ma mère, Ambissana Bétiné Jacqueline de regrettée mémoire.

REMERCIEMENTS

Nous ne saurions introduire la présente recherche sans exprimer notre reconnaissance à tous ceux qui nous ont accompagné et soutenu.

Tout d'abord, nous exprimons notre profonde gratitude à notre encadreur, Pr. Moussa II, pour avoir accepté la direction de ce Mémoire, malgré ses occupations. Ses conseils, ses remarques et son profond engagement pour l'excellence académique ont été déterminant pour nos premiers pas dans la recherche.

Nous remercions ensuite, tous les enseignants du département d'Histoire de l'Université de Yaoundé I pour la formation intellectuelle et le culte de l'effort qu'ils nous ont inculqué. Ils ont mobilisé de grands efforts pour assurer notre formation académique au sein de cette institution.

Notre gratitude s'étend également aux informateurs qui ont accepté de répondre à nos questions. Il s'agit notamment des dames Jeanne Danielle Nlate, Illiassou Fanta, Sylvie Mbappe, Gisèle Solange Massala, Régine Eyei, Patricia Eyango et tous les autres membres qui, par leurs informations, leurs remarques et leurs conseils, nous ont permis de mener cette étude à son terme et dans les meilleures conditions. Ils resteront à jamais gravés dans notre mémoire.

Nous tenons à remercier particulièrement Dr Michel Bertin Medjo Medjo, pour la relecture du texte, ses suggestions et son soutien matériel. Nos remerciements vont enfin à l'endroit de tous les membres de notre famille pour leur assistance multiforme. Qu'ils trouvent ici l'expression de toute notre reconnaissance.

SOMMAIRE

DEDICACE	i
REMERCIEMENTS	ii
SOMMAIRE.....	iii
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	v
LISTE DES ILLUSTRATIONS	vii
LISTE DES ANNEXES	viii
RÉSUMÉ	ix
ABSTRACT.....	x
INTRODUCTION GENERALE	1
CHAPITRE I : DES ORIGINES DE L'INTEGRATION SOUS-REGIONALE A LA CREATION DE LA CEMAC.....	34
I. LES FONDEMENTS DE L'INTÉGRATION EN AFRIQUE CENTRALE.....	35
A. LES FACTEURS ENDOGÈNES	35
B. Les facteurs exogènes de l'intégration en zone CEMAC	43
II. DE LA NAISSANCE DE LA CEMAC	51
A- La CEMAC : une initiative d'inspiration française	51
B. La question de l'intégration en zone CEMAC.....	55
CHAPITRE II : LES ECUEILS INHERENTS A LA LIBRE CIRCULATION ET LA CRÉATION DU REFAC EN ZONE CEMAC	60
I. LES CONTRAINTES INHÉRENTES DE LA LIBRE CIRCULATION EN ZONE CEMAC.....	61
A. Les pesanteurs politiques et institutionnelles	61
B. Les entraves socio anthropologiques à la libre circulation en zone CEMAC.....	66
II. DE LA CRÉATION A L'ORGANISATION DU REFAC	69
A. La naissance et les objectifs du REFAC.....	69
B. L'organisation et le fonctionnement du REFAC	74
CHAPITRE III : LES ACTIONS DU REFAC EN FAVEUR DE L'INTÉGRATION SOCIO-ÉCONOMIQUE.....	81
I. LES ACTIONS DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION	82
A. Les actions de formation et de sensibilisation proprement dites	82
B. La participation du REFAC aux activités organisées par les institutions	85
II. L'ORGANISATION DE LA FOIRE TRANSFRONTALIÈRE ANNUELLE DE LA CEMAC.....	86
A. Les travaux préparatoires de la FOTRAC.....	86
B. Le déroulement de la FOTRAC	92
CHAPITRE IV: BILAN ET PERSPECTIVES DE L'ACTION DU REFAC EN MATIERE D'INTEGRATION	104
I. BILAN DE L'ACTION DU REFAC	105

A. Les retombées positives de l'action du REFAC	105
B. Les difficultés rencontrées par le REFAC	108
II. LES PERSPECTIVES DE L'ACTION DU REFAC	114
A. Les perspectives de financement des activités du REFAC.....	114
B. Les accords et partenariats	117
CONCLUSION GÉNÉRALE	120
SOURCES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	126
ANNEXES	138
TABLE DES MATIERES	141

SIGLES ET ACRONYMES

AEF	: Afrique Équatoriale Française
AEPS	: Association des Enfants et Parents Solidaires
ALENA	: Accord de Libre-échange de l'Amérique du Nord
ALPC	: Armes Légères et de Petits Calibres
AMINREX	: Archives du Ministère des Relations Extérieures
AOF	: Afrique Occidentale Française
BDEAC	: Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale
BEAC	: Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BNT	: Barrières Non Tarifaires
CEA	: Commission Economique pour l'Afrique
CEAMC	: Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale
CEE	: Communauté Economique Européenne
CEEAC	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CERAPE	: Centre d'Etude et de Recherche en Analyse et Politiques Économiques
COBAC	: Commission Bancaire de l'Afrique Centrale
DIPES	: Diplôme de Professeur de l'Enseignement Secondaire
DSIR	: Document de Stratégie d'Intégration Régionale
ENS	: Ecole Normale Supérieure
FASR	: Facilité d'Ajustement Structurel Renforcé
FECAMODEH	: Fédération Camerounaise de la Mode et Habillement
FODEC	: Fonds de Développement de la Communauté
FOTRAC	: Foire Transfrontalière Annuelle de la CEMAC
IBID.	: Ibidem
IRAD	: Institut de Recherche Agricole pour le Développement
IRIC	: Institut des Relations Internationales du Cameroun
MESAN	: Mouvement d'Evolution Sociale et de l'Afrique Noire
MINEPAT	: Ministère de l'Economie de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MRP	: Mouvement Républicain Populaire

ONG	: Organisations Non Gouvernementales
PAS	: Programmes d'Ajustement Structurels
PME	: Petites et Moyennes Entreprises
PNUD	: Programme des Nations Unis pour le Développement
PPTE	: Pays Pauvre Très Endetté
PRMN	: Programme de Mise à Niveau des Entreprises
RCA	: République Centrafricaine
RDC	: République Démocratique du Congo
REFAC	: Réseau des Femmes Active de la CEMAC
SCNC	: <i>Southern Cameroon National Council</i>
SDN	: Société Des Nations
TCI	: Taxe Communautaire d'Intégration
TEC	: Tarif Extérieur Commun
UA	: Union Africaine
UDE	: Union Douanière Équatoriale
UDEAC	: Union Douanière et Économique de l'Afrique Centrale
UDEAO	: Union Douanière des États de l'Afrique de l'Ouest
UE	: Union Européenne
UEAC	: Union des États de l'Afrique Centrale
UEAC	: Union Économique d'Afrique Centrale
UEMOA	: Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest
UMAC	: Union Monétaire d'Afrique Centrale
URAC	: Union des Républiques d'Afrique centrale
WTO	: <i>World Trade Organization</i>
ZLEC	: Zone de Libre-Echange Continental

LISTE DES ILLUSTRATIONS

PLANCHES

Planche n° 1 : Vue de la tribune officielle pendant la cérémonie d’ouverture de la FOTRAC, édition 2016.....	96
Planche n° 2 : Visite des stands par le gouverneur de la région du Sud lors de la 7 ^{ème} édition de la FOTRAC	97
Planche n° 3 : Danse traditionnelle réunissant les groupes de danse du Cameroun et ceux des autres pays lors de la 7 ^{ème} édition de la FOTRAC	98
Planche n° 4 : Conférences-débats sur la fluidification des échanges et la libre circulation en zone CEMAC à Kyé-Ossi (2016).....	99

PHOTOS

Photo n° 1 : Jeanne-Danielle Nlate, coordonnatrice générale du REFAC.....	71
Photo n° 2 : Siège du REFAC sis au quartier Etoudi à Yaoundé	73
Photo n° 3 : Réunion préparatoire à l’occasion de la 8 ^{ème} édition de la FOTRAC au Ministère du Commerce au Cameroun, 8 février 2017.....	87
Photo n° 4 : Réunion préparatoire de la 9 ^{ème} édition de la FOTRAC dans services du Gouverneur de la région du Sud sis à Ebolawa, 13 avril 2018.....	88
Photo n° 5 : Photo de famille après la réunion préparatoire de la 10 ^{ème} édition de la FOTRAC à Ambam, le 16 mars 2019	90
Photo n° 6 : Coupure du ruban par le Ministre camerounais du commerce à Kyé-Ossi à l’occasion de la 3 ^{ème} édition de la FOTRAC en 2012	93
Photo n° 7 : Coupure du ruban par le Gouverneur du Sud à la 7 ^{ème} édition de la FOTRAC en 2016	94
Photo n° 8 : Lauréates miss intégration de la 7 ^{ème} édition de la FOTRAC	100

TABLEAUX

Tableau 1 : Les États membres de la CEMAC	6
Tableau 2 : Principales sources de revenus des pays de la CEMAC	65
Tableau 3 : Répartition des recettes de la CEMAC Montants en milliards de F CFA	65

LISTE DES ANNEXES

Annexe n° 1 : récépissé de dépôt de déclaration du REFAC.....	139
Annexe n° 2 : Correspondance de la CEEAC à Madame la présidente du REFAC.....	140

RÉSUMÉ

Ce travail intitulé : “ Le Réseau des Femmes Actives de la CEMAC (REFAC) et la question de l’intégration socio-économique en Afrique centrale de 2006 à 2021 ”, vise à analyser la contribution de cette association féminine au processus d’intégration dans la sous-région d’Afrique centrale. Durant 15 ans d’existence, le REFAC s’est déployé sur le terrain à travers un certain nombre d’activités pour permettre aux femmes de la sous-région de s’épanouir et de s’autonomiser. Pour réaliser cette recherche, il a fallu exploiter les archives du REFAC au Cameroun et recourir aux témoignages oraux. Les ouvrages sur l’intégration en Afrique centrale ainsi que les travaux scientifiques ont également été consultés. La méthode de ce travail repose sur une posture épistémologique constructiviste et une démarche empiro-inductive. Après analyse, il ressort que le REFAC après avoir fait le constat de la fragilité de l’intégration économique en zone CEMAC s’est résolument engagé à apporter sa contribution à l’effectivité de cet ambitieux projet sous-régional. Pour ce faire, l’association a mis sur pied plusieurs activités à vocation intégratrice. Sur l’ensemble de la période d’étude, ces activités ont permis non seulement aux populations des pays membres de la CEMAC d’acquérir des informations sur le bien-fondé de l’intégration mais aussi d’interpeller les institutions administratives sur la nécessité d’implémenter le libre-échange en Afrique centrale. Bien que ces actions du REFAC aient apporté une certaine énergie dans l’effectivité du processus d’intégration en zone CEMAC, leur portée est restée mitigée en raison de certaines difficultés observées ci et là.

ABSTRACT

This work entitled: “The Network of Active Women of CEMAC (REFAC) and the issue of socio-economic integration in Central Africa from 2006 to 2021 ”, aims to analyse the contribution of this women's association in the process of integration into the CEMAC sub-region. During 15 years of existence, REFAC has deployed on the ground through a number of activities to enable women in the sub-region to flourish and empower themselves. To carry out this research, it was necessary to use the REFAC archives in Cameroon and to resort to oral testimonies. Books on integration in Central Africa as well as scientific work were also consulted. The method of this work is based on a constructivist epistemological posture and an empiro-inductive approach. After analysis, it emerges that the REFAC, after noting the fragility of economic integration in the CEMAC zone, is resolutely committed to making its contribution to the effectiveness of this ambitious sub-regional project. To do this, the association has set up several inclusive activities. Over the entire study period, these activities enabled the populations of CEMAC member countries not only to acquire information on the merits of integration but also to challenge administrative institutions on the need to implement free trade in Central Africa. Although these REFAC actions have brought some energy to the effectiveness of the integration process in the CEMAC zone, their scope has remained mixed due to certain difficulties observed here and there.

INTRODUCTION GENERALE

I- PRÉSENTATION DU SUJET

Né en Europe vers la fin du XIXe siècle, le régionalisme s'est développé durant l'entre-deux-guerres, puis s'est répandu à partir de l'année 1950. C'est un projet de marché commun qui a permis de créer un espace économique européen homogène à l'ère de la mondialisation. Au cœur de cette évolution, la mise en place d'une union douanière est présentée comme la grande réussite de cette dynamique. De fait, pour faire également face aux multiples défis et enjeux de la mondialisation, les pays d'Afrique centrale à l'image de ceux de l'Union Européenne, expérimentent le regroupement au sein des structures communautaires, gage de l'intégration sous-régionale ou l'« intégration par le haut ». Ainsi, au niveau économique, leurs efforts sont canalisés par la Communauté Économique et Monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC), institution qui, en 1994, a remplacé l'Union Douanière des États de l'Afrique Centrale (UDEAC). Depuis cette date, c'est-à-dire après la dévaluation du FCFA, les données de la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) en 2006 donnent les renseignements sur la situation économique et financière des États. Selon celles-ci, le Gabon a connu le rythme le plus soutenu et le plus uniforme de la croissance économique de l'ensemble de la sous-région et ce malgré un certain tassement en 1998 et une forte dépression due aux fluctuations des coûts du pétrole. Moins dépendant du pétrole, le Cameroun a connu un rythme de croissance plus homogène et moins impressionnante.¹ En revanche, le Congo, eu égard à la dépendance vis-à-vis du pétrole, a connu une période de récession durant la seconde moitié des années 1990 en raison du contexte politique agité.² Avec le Tchad et la Guinée équatoriale, le caractère pétrolier de l'économie de la CEMAC s'est renforcé et cinq des six États sont désormais producteurs de pétrole dont ils assurent environ 12 % de la production africaine. La dépendance à l'égard du pétrole est dès lors bien marquée pour les États de la sous-région et c'est alors dans cet environnement international que s'inscrivent leurs activités économiques.

Malgré cette volonté d'arrimage des pays d'Afrique centrale au contexte économique mondial les États ne sont pas encore parvenus à une parfaite entente concernant le traitement des problèmes identifiés dans leurs secteurs d'activité économique. En effet, les difficultés d'application des mesures favorables à la promotion du développement communautaire s'observent particulièrement au niveau de la libre circulation des personnes, des biens et des

¹ J.-V Ebode Ntuda, "la coopération entre le Cameroun et la Guinée Équatoriale: rupture et continuité d'une diplomatie de la conjoncture", Yaoundé, Enjeux, septembre 2008, pp.25-43.

² Mamoudou, L. et Taguem, G., "Relations transfrontalière, échanges économiques et problématique de l'intégration en Afrique centrale: le cas de Mbaimboum", in Abwa D., (eds.), Dynamique d'intégration régionale en Afrique centrale, Yaoundé, Presses Universitaires de Yaoundé, 2001, pp. 107-124.

services. Les mouvements transfrontaliers des individus en Afrique centrale restent encore perçus, à tort ou à raison, comme une négation des territoires nationaux hérités de la colonisation³. C'est dans ce contexte de fragilité de l'intégration socio-économique au sommet des États que les organisations non gouvernementales telles que le Réseau des Femmes Actives d'Afrique Centrale (REFAC) ont émergé pour accompagner les leaders politiques dans cette dynamique intégrationniste. Depuis son émergence, l'organisation ne cesse d'apporter sa contribution dans l'effectivité de l'intégration sous-régionale en Afrique centrale à travers ses actions.

C'est pour cet intérêt, et pour des raisons aussi multiples que diverses, que nous avons choisi pour sujet d'étude : “ **l'intégration socio-économique en zone CEMAC : cas du REFAC (2006 -2021)** ”.

II-RAISONS DU CHOIX DU SUJET

Tout sujet de recherche se conçoit généralement comme l'aboutissement de certaines considérations aussi bien personnelles que scientifiques. Celui-ci ne fait pas exception. L'idée de mener cette réflexion dans le cadre de notre Master II relève de l'intérêt de la problématique de l'intégration économique en Afrique centrale, et plus particulièrement l'apport du Cameroun, leader de la sous-région, à travers une association caritative féminine. Depuis 2019, date de notre sélection en Master option, histoire des relations internationales, un souci et une zone géographique n'ont cessé de nous traverser l'esprit comme une ombre furtive, mais permanente à savoir : la question de l'intégration sous-régionale en Afrique centrale. Celle-ci est l'émanation des écueils auxquels l'organisme communautaire chargé du développement économique fait face depuis plusieurs années d'expérience. Pour compléter ce désir quasi-obsessionnel, il nous a paru indiqué de nous intéresser aux entités non étatiques qui accompagnent dans la mesure du possible les leaders politiques des six États membres de la CEMAC à parfaire cette mission intégrationniste. La bonne charité commençant par soi-même, comme le dit un dicton, nous avons décidé d'analyser l'action de ces accompagnateurs des États en nous appuyant sur une organisation féminine. Ceci semble davantage motivant dans la mesure où, cette préoccupation nous plonge de pleins pieds dans les questions du genre en ce qui concerne le développement. Il nous paraît intéressant de matérialiser nos motivations

³ K. Bennafla, “La fin des territoires nationaux? État et commerce frontalier en Afrique centrale”, *Politique africaine*, vol.1, 1999, pp. 25-49.

autour d'une réflexion scientifique, car la problématique soulevée par le sujet paraît pertinente tant du point de vue de son caractère d'actualité, que par l'incidence qu'elle revêt dans les relations transfrontalières en Afrique centrale.

Par ailleurs, la genèse de cette réflexion part du postulat selon lequel bon nombre d'historiens, géographes, observateurs, géo-politologues ayant travaillé sur l'intégration économique impulsée par la CEMAC n'analysent véritablement pas dans leurs travaux les actions des associations féminines, du moins celles du REFAC dans la recherche des solutions pour un développement durable en Afrique centrale. L'absence des recherches spécifiques à propos de la contribution de cette association caritative dans le processus d'intégration socio-économique en Afrique centrale, montre la nécessité de s'intéresser à ce champ d'étude encore inexploré.

III-INTÉRÊT DU SUJET

La présente étude revêt un triple intérêt.

Sur le plan intérêt socio-économique, le présent travail a la prétention d'être une étude dépassionnée, loin d'une simple description de l'accomplissement des missions intégratrices assignées à la CEMAC lors de sa création. À la différence du discours dominant qui s'attarde sur les insuffisances de la CEMAC, notre étude cherche à détecter les facteurs pouvant aider à réaliser l'intégration sous-régionale en Afrique centrale. Pour cela, l'originalité de la présente étude tient du fait qu'elle n'est ni une monographie exhaustive du REFAC ni un exercice narratif de la politique intégrationniste de la CEMAC. Elle est une analyse des retombées du REFAC sur l'épanouissement socio-économique des populations de la sous-région.

Sur le plan un intérêt scientifique, ce travail permet de mettre en évidence la passerelle entre les limites de la CEMAC et la sociogenèse de cette association féminine. En effet, après avoir constaté les effets néfastes issus des obstacles liés à la libre circulation des personnes et des biens, encore théorique sur le terrain que cette association féminine s'était engagée auprès des populations frontalières en particulier les femmes avant d'étendre ses tentacules sur d'autres activités de développement. De ce fait, l'étude oriente son analyse sur l'histoire problème. D'ailleurs, le caractère inédit de la documentation et la démarche fondamentalement différente pour comprendre la philosophie et les activités menées par le Réseau des Femmes Actives d'Afrique Centrale au quotidien pour stimuler le développement socio-économique des communautés frontalières et des femmes en Afrique centrale illustrent parfaitement cet intérêt.

Cette façon d’appréhender a trait à la fonction d’historien à laquelle l’on aspire à la responsabilité morale⁴. Même si l’histoire ne permet pas de prédire l’avenir, l’on pense, à la suite du politologue et juriste américain Hans Morgenthau que “le monde politique peut être appréhendé objectivement au même titre que le monde physique, dès lors qu’une même cause produit les mêmes effets”⁵. Comme l’histoire en général, l’histoire du REFAC dans le processus d’intégration féminine en zone CEMAC doit, non seulement interpréter et faire comprendre le passé, mais aussi indiquer les voies de l’avenir⁶.

Enfin, ce mémoire révèle un intérêt social. Elle ambitionne interpeller à une prise de conscience des gouvernements des pays membres de la CEMAC pour doter les femmes du REFAC des moyens sophistiqués susceptibles de leur permettre de mener à bien leur rôle de sensibilisation et d’intégration de la gente féminine dans la sous-région. En s’appuyant sur cette perspective, le présent travail peut servir de matériaux intellectuels à l’État afin de comprendre davantage la nécessité de renforcer le processus d’intégration en Afrique centrale.

IV-CADRE SPATIO-TEMPOREL DE L’ETUDE

La clarification du cadre géographique et des bornes chronologiques du thème de recherche est d’une importance notoire pour le chercheur, car comme le dit si bien Paul N’da, toute “étude scientifique historique s’effectue toujours dans le temps et dans l’espace”⁷.

1. Délimitation spatiale

L’espace de la présente réflexion se circonscrit dans la sous-région de l’Afrique centrale et particulièrement dans les six pays auxquels les actions intégratrices du REFAC telles que l’éducation des masses féminines sur leurs droits en matière de libre circulation, la promotion du commerce frontalier, etc., sont perceptibles. Il s’agit : du Cameroun, du Gabon, de la Guinée équatoriale, du Tchad, de la République du Congo et de la République Centrafricaine, tous

⁴ En effet, comme le relevait l’historien polonais Bronislaw Baczko, “la connaissance historique est liée de mille manières aux inquiétudes, aux conflits, aux antinomies et aux quêtes de sa propre époque, du présent au nom duquel elle interroge le passé.” L’histoire a une fonction de *Magistra vitae*, et “La connaissance historique et la méditation sur l’histoire peuvent contribuer à éclairer les problèmes [...] dont la solution incombe aux hommes qui participent au devenir de leur époque, cf. B. Bronislaw, “La responsabilité morale de l’historien”, *Diogène*, n° 67, juillet-octobre 1969, p. 69.

⁵ P. De Senarclens et Y. Ariffin, *La politique internationale, théories et enjeux contemporains*, Paris, Armand Colin, 2010, pp. 18-19.

⁶ C. Wondji, “Introduction: Histoire et Culture de la paix”, *Des frontières en Afrique du XIIe au XXe siècle*, Paris, UNESCO, 2005, p. 16.

⁷ P. N’da, *Méthodologie et guide pratique du mémoire de recherche et de la thèse de doctorat*, Paris, L’Harmattan, 2007, p. 14.

membres de l'Union douanière. Le Cameroun, d'où est germé l'idée de créer une association féminine à vocation sous-régionale occupe la place de leader en termes de superficie, de population et a un tissu agricole diversifié par rapport à ses voisins.

Tableau 1 : Les États membres de la CEMAC

Pays	Superficies en Km²	Nombre d'habitants 2021	PIB/annuel en Euro	PIB par habitant en Euro en 2021
Cameroun	475 650	27 912 000	42. 110 M€	1.509 €
Centrafrique	622 984	4.920.000	2.263 M€	460 €
Congo	342 000	5.835.806	13.880 M€	2.378 €
Gabon	267 668	2.341. 179	20.011 M€	8.547 €
Guinée équatoriale	28 051	1.634.466	11.219 M€	6.864 €
Tchad	1 284 000	17.179. 740	12.065 M€	702 €
CEMAC	3 020 353	59. 623. 191	101 548 M€	20460 €

Source : site officiel, http://www.cemac.int/etats_membres, consulté le 20 novembre 2023.

En s'appuyant sur le tableau ci-dessus, il ressort que le Cameroun est le pays le plus peuplé de la zone CEMAC avec une population de 27 912 000 habitants suivi du Tchad, son voisin septentrional soit 17.179 740 habitants. Ses quatre autres voisins notamment le Congo, la Centrafrique, le Gabon et la Guinée équatoriale ont respectivement 5.835.806, 4.920.000, 2.341.179 et 1.634.466 habitants. S'agissant de la superficie des six pays membres de l'Union, le Tchad taille la part du lion en termes d'étendue soit avec 1 284 000 km² suivi de la Centrafrique soit avec 622 984 km². Le Cameroun quant à lui a 475 650 km² pendant que Congo, Gabon et la Guinée équatoriale ont respectivement 342 000, 267 668 et 28 051 km². Il ne fait donc pas de doute que si le Cameroun est le pays le plus peuplé de la sous-région, le Tchad est le pays le plus étendu en termes de superficie. Par contre, en termes de produit intérieur brut par habitant, le Gabon et la Guinée équatoriale sont hissés au sommet suivis du Congo et du Cameroun. Le Tchad et la Centrafrique, d'après le tableau occupent les dernières places et peuvent par conséquent être considérés comme les deux pays les plus pauvres de la sous-région.

2. Délimitation temporelle

Comme le souligne Joseph Ki-Zerbo, "l'historien qui veut remonter le passé sans repère chronologiques ressemble au voyageur qui parcourt, dans une voiture sans compteur, une piste sans bornes kilométriques"⁸. De ce fait, notre étude couvre une période de 14 ans, c'est-à-dire qu'elle va de 2006 à 2021. Ces bornes n'ont pas été choisies de façon hasardeuse.

⁸ J. Ki-Zerbo, *Histoire de l'Afrique noire d'hier à demain*, Hatier, 1972, p.16.

Elles se réfèrent toutes à des événements en rapport avec la problématique soulevée. La limite inférieure de cette étude est l'année 2006 qui marque la tenue de la toute première assise avec à l'ordre du jour la mise sur pied d'une association regroupant les femmes de la sous-région Afrique centrale⁹. Après avoir observé la situation de l'intégration régionale en Afrique centrale entre 2004 et 2005, la promotrice du futur REFAC avait entrepris avec le concours des femmes des pays membres de la CEMAC, de formaliser en 2006 une plateforme leur permettant d'être en relation régulière, de partager les expertises et d'agir pour l'épanouissement de leurs populations. C'est au courant de la même année que la réunion consultative ayant abouti à la création du REFAC a eu lieu dans la ville de Douala au Cameroun.

La limite supérieure de cette étude est l'année 2021. Cette date marque l'organisation de la deuxième édition de la Foire Transfrontalière Annuelle d'Afrique Centrale (FOTRAC), activité intégratrice phare du REFAC, dont les objectifs visés sont entre autres l'effectivité du processus d'intégration sous-régionale en Afrique centrale, la promotion des valeurs culturelles des pays membres de la CEMAC, l'échange des expériences, etc. L'année 2021 fut mémorable, car cette douzième édition était lancée dans le but de stimuler les activités économiques durement touchées par la pandémie de la Covid-19. Le REFAC avait placé cette édition sous le thème « relancer le commerce inter-régional pour la paix, le développement socio-économique et culturel de l'Afrique malgré la Covid-19 ». Cette édition, contrairement aux précédentes, avait enregistré la présence de tous les 11 pays de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) à savoir l'Angola, le Burundi, le Cameroun, la Centrafrique, le Congo, la République Démocratique du Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, le Rwanda, Sao Tome et Principe, et le Tchad, en plus du Sénégal.

V- ÉCLAIRAGE CONCEPTUEL

“ Les mots de la langue usuelle comme les concepts qui les expriment sont toujours ambigus et le savant qui les exploiterait tel qu'il les reçoit de l'usage sans leur faire subir d'autres élaborations s'exposerait aux plus graves confusions ”¹⁰. Cette vigilance conceptuelle à laquelle nous convie Émile Durkheim est précisément le lieu de l'évitement du “ suicide ” épistémologique à travers un éclairage des concepts. Pour l'intelligibilité du présent travail, il est ainsi judicieux de procéder à une clarification des concepts qui le structurent.

⁹ Entretien avec Iliassou Fanta, 55 ans, Secrétaire du REFAC, Yaoundé, décembre 2020.

¹⁰ E. Durkheim, *Le suicide*, Paris, PUF, 1930, p. 1.

1. Intégration socio-économique

Dans le cadre de notre étude, il apparaît que le concept “d’intégration sous-régionale” peut susciter une incompréhension. Sans prétendre donc mettre un terme à la confusion sémantique, il importe néanmoins de donner un éclairage aussi puissant que possible sur ce concept ou la manière dont il est appréhendé, car Chandler précisait ceci dans son dictionnaire de droit constitutionnel : “la précision du langage est une exigence fondamentale de toute discipline scientifique. Ceci est particulièrement vrai en Droit comme dans d’autres sciences sociales. Les sciences sociales souffrent de confusion sémantique plus que la plupart d’autres disciplines. ”

Généralement, le terme “intégration” se définit comme une mise ensemble, une réunion des entités jadis disparates dans un cadre homogène. Selon Myrdal, ce terme ne signifie rien d’autre que la réunion des parties en un tout.¹¹ Par intégration donc, on entend une incorporation de nouveaux éléments à un système. Cette intégration peut revêtir plusieurs formes dont les plus importantes sont l’intégration politique et l’intégration économique. Ces deux types d’intégration s’enrichissent mutuellement.

Du point de vue politique, l’intégration constitue ainsi un champ de rencontre des politiques économiques nationales de développement. Dans ce sens, les politiques économiques nationales s’y affrontent, se confrontent et concilient les objectifs de divers Etats nationaux en vue de dégager une politique économique. La coordination et la transcendance des différents politiques est systématiquement nécessaire, car ce sont elles qui décident de la répartition et de l’utilisation des ressources naturelles et humaines ainsi que l’affectation des capitaux qu’il s’agit de mettre en commun. L’intégration est dès lors considérée comme une technique, une méthode, en un mot une politique. Elle fait appel à la coordination des politiques économiques menées par les différents gouvernements. Elle implique au plan politique que les éléments disparates d’un ensemble fonctionnent désormais en symbiose comme élément d’un tout cohérent, soumis à une même et seule autorité qui dirige et coordonne toutes ses actions. Se faisant donc, les parties formant l’entité homogène doivent transférer une partie de leur souveraineté et des structures institutionnelles à la communauté.¹²

¹¹ G. Myrdal, *Une économie internationale*, PUF, Paris, 1958, p. 11.

¹² J. Coussy et Hugon, P. (dir), *Intégration régionale et ajustement structurel en Afrique Subsaharienne*, Paris, la Documentation Française, 1991, p. 47.

Intégrer politiquement signifie donc mettre ensemble des entités différentes en fonction de certains objectifs qui ne peuvent être mieux poursuivis ou atteints que si ces différentes entités agissent et fonctionnent comme une seule entité. Une telle intégration suppose la mise en commun des moyens matériels et financiers, des services et aussi des organes communs sous une autorité acceptée par tous.

Intégrer politiquement, c'est aussi fédérer, dans ce sens que certains moyens et certaines compétences sont réservées aux organes communs de l'entité intégrée pendant que d'autres reviennent aux organes de sous-entités. Aujourd'hui, en Europe comme partout dans le monde, l'intégration politique qui est à la fois un processus et un idéal, se poursuit en dépit des entités sous-régionales. La création de l'UDEAC et de la CEMAC ensuite relève de l'idéal et du processus d'intégration politique de l'Afrique centrale qui requiert également une intégration économique.

Il existe deux manières extrêmes de définir le concept d'intégration socio-économique suivant qu'on l'appréhende dans le sens libéral ou structurel.

Le sens libéral de l'intégration socio-économique découle de la théorie classique du commerce international. Il faut noter que la théorie du commerce international repose sur le libre-échange considéré comme le moyen de surmonter les contraintes résultant de la dotation ou de la disponibilité des facteurs de production¹³. L'intégration économique se ramène donc au processus à employer, à la libéralisation des échanges et à la réalisation d'une unité commerciale internationale dans laquelle les produits abondants s'échangent contre les biens rares sous un régime de libre commerce. Ainsi, l'intégration doit faire disparaître progressivement entre deux ou plusieurs pays les discriminations qui existent aux frontières nationales puisque celles-ci constituent à l'origine, des discontinuités dans les échanges commerciaux, dans les mouvements des facteurs de production ou dans les politiques économiques générales ; car on vise les engagements¹⁴.

Selon Raymond Aaron, deux unités économiques peuvent être considérées comme ayant réalisé le plus haut degré d'intégration quand les transactions entre deux individus placés dans l'une ou l'autre unité ressemblent à peu près à des transactions entre individus de même

¹³ E. James et G. Myrdal, "Une économie Internationale", *Annales. Economies, sociétés, civilisations*, n° 4, 1960, pp. 829-831.

¹⁴ M. Boguikouma " L'intégration régionale en Afrique centrale comme stratégie d'insertion dans le nouveau contexte de mondialisation", Thèse de Doctorat en sciences politiques, Université d'Ottawa, 1990, p. 50.

entité¹⁵. Ainsi, l'intégration économique apparaît comme le terme d'un processus de libéralisation des échanges, l'absence de discrimination dans les rapports entre les différents pays.

La conception traditionnelle de l'intégration économique aboutit en définitive à une définition qui retient l'élimination des obstacles à l'échange, s'attache essentiellement aux faces du marché, de l'échange et non de la production, et se réfère explicitement à l'optimisation des bénéfices ou des profits au sens traditionnel. Si l'on se limite ainsi uniquement au sens libéral de l'intégration, elle risque donc de se faire au seul profit des pays développés, de maintenir le dualisme des structures et de renforcer les effets de la domination subie par les pays sous-développés. Par conséquent, il devient indispensable de donner au concept d'intégration économique une nouvelle acception dynamique susceptible d'être d'un secours utile pour comprendre et influencer certaines réalités d'un monde moderne en pleine mutation.

L'intégration doit aussi apporter une solution aux problèmes et aux défis posés par l'absence d'industrialisation dans certaines parties du monde. Ce qui revient à dire que le concept d'intégration économique possède un sens opératoire et structurel.

Sur le plan économique, certains auteurs perçoivent l'intégration dans le sens de la concentration industrielle. Elle désigne alors l'acte de rattachement à une unité de production, toutes les opérations qui conduisent à obtenir la matière à la fabrication d'un produit fini, ou encore l'acte de donner une cohésion à une société humaine ou à quelques-unes de ses activités¹⁶. L'intégration économique peut ainsi être considérée comme un idéal ou un résultat à atteindre et comme un processus devant aboutir à cette fin.

Myrdal a d'ailleurs proposé que l'intégration économique soit la réalisation de l'idéal de la liberté et de l'égalité des chances. Ceci dit, elle implique l'assouplissement des rigidités sociales qui restreignent la liberté de choix des individus¹⁷. Pour la réalisation de cet idéal, il est néanmoins nécessaire de se trouver dans un certain degré d'industrialisation. L'intégration économique est donc plus qu'un simple aménagement spontané des structures d'échanges conformément à la loi du marché concurrentiel. Elle postule ainsi la création d'une entité économique nouvelle de production et d'échanges de grande dimension dans laquelle se nouent les relations cohérentes et parfaites entre les éléments constitutifs. L'intégration au niveau

¹⁵ A. Marchal et M. Norro, "Rôle du temps dans l'intégration économique (Recherche pour un marché commun, IV)", *Revue économique*, vol. 15, n° 3, 1964, pp. 479-481.

¹⁶ James et Myrdal, "Une économie...", p. 829.

¹⁷ James et Myrdal, "Une économie...", p. 829

régional ou sous-région a donc pour but de mettre en place un espace économique approprié et supranational-étatique. Il s'agit de créer, faire fonctionner, maintenir et approfondir cet espace aux fins de renforcer la solidarité économique et politique entre les États. Cette perfection est de toute évidence ce qu'il faut entendre par intégration comme but, comme idéal. Dans ce sens précisément, l'intégration économique désigne une situation de cohérence totale et présente donc l'équilibre des structures au sein d'un ensemble économique.

A contrario, l'intégration n'est pas seulement l'établissement des réalisations qui sont orientées vers une fin plus large que le calcul économique ou l'optimisation traditionnelle. Elle présente aussi un processus dirigé vers le but à atteindre, un processus par quoi l'idéal proposé à la communauté internationale tend à réaliser. Dans le cadre de notre étude, l'intégration est ainsi perçue comme le résultat d'un processus qui tisse les liens sociaux, économique et politique dans un espace géographique regroupant plusieurs États quel que soit sa forme ou sa dimension. L'intégration régionale, implique nécessairement une libre circulation des facteurs de production, ainsi que des biens et des services et la conception économique à l'épanouissement économique. A ce titre donc, l'Union Européenne constitue un modèle de construction d'un marché commun. Cette intégration "réussie" est le fruit d'un processus mené de façon judicieuse en combinaison des quatre conceptions du processus d'intégration telles que décrites par Philippe Hugon :

- La conception libérale qui s'articule autour de la dimension commerciale de l'intégration. Selon cette conception, l'intégration commerciale est assimilée à la libéralisation des échanges et des facteurs de production au regard de la concurrence mondiale. Dans cette optique, intégrer c'est réduire les barrières nationales et se rapprocher du marché mondial.

- La conception volontariste ancienne ou protectionniste qui s'articule autour de la dimension économique. Les tenants de cette conception considèrent l'intégration régionale comme un processus de déconnexion visant à protéger les économies intégrées de la concurrence mondiale. Elle revient à protéger un système de production régionale par la mise en place des politiques convergences.

- La conception de la nouvelle économie industrielle qui met l'accent sur la dimension productive. Elle conçoit l'intégration productive comme la mise en place d'interconnexions par les acteurs en termes de projets sectoriels, des réseaux transnationaux, d'internalisation des relations dans un espace régional.

- La conception d'économie géographique de son côté met l'accent sur la dynamique spatiale de l'intégration. Selon cette conception, l'intégration se caractérise par les effets

d'agglomération et de polarisation. Du fait de la mondialisation, c'est un processus qui permet d'une part de réduire les distances géographiques en rapport avec les technologies de l'information et de la communication, et d'autre part, il permet la construction d'un marché régional compétitif. C'est à ce titre que lors des XVI^e journées de l'Association Tiers Monde, le Professeur Bruno Bekolo Ebe a défini l'intégration régionale comme n'étant pas seulement un simple acte de construction d'un espace politique et économique, encore moins d'un marché, mais un profond processus de modification et de transformation structurelle qui s'opère au sein d'un espace régional formé de plusieurs pays et qui est en mesure de déclencher le développement économique de ces Etats de manière durable.¹⁸ La réduction des distances géographiques favorise les échanges intercommunautaires. Pour que ces échanges soient effectifs, il faut des infrastructures de communication intégratrice. On peut donc convenir avec Robson que, quel que soit sa forme ou sa dimension, l'intégration régionale implique nécessairement une libre circulation des facteurs de production, ainsi que des biens et des services.¹⁹

De toute évidence, il apparait avec force que l'intégration est un processus séquentiel qui se teint en cinq grandes étapes et selon la théorie de l'intégration²⁰, ces différentes étapes sont classées en fonction du type de barrières supprimées.

-La première étape est l'institution d'une zone de libre-échange qui est l'intégration économique la moins intensive. Elle vise à cet effet l'abolition des obstacles tarifaires dans les échanges commerciaux, c'est-à-dire, la suppression des restrictions quantitatives et des droits de douanes, mais chaque pays demeure maître de sa politique douanière avec les pays tiers.²¹

-La seconde étape est l'instauration d'un tarif extérieur commun, unique envers les pays tiers, à travers une union douanière : c'est la renonciation à toute souveraineté en matière de politique douanière.

- La troisième étape est celle de la mise en place d'un marché commun qui implique les deux premiers critères et s'étend à la libre circulation des facteurs de production mobiles (travailleurs, capital, entreprise) en adoptant les politiques communes via les interventions

¹⁸ B. Bekono Ebé, «L'intégration régionale en Afrique : caractéristiques, contraintes et perspectives», in *Mondialisation, exclusion et développement Africain, stratégies des acteurs publics et privés*, Maisonneuve et Larose, Paris, 2006, p. 67.

¹⁹ P. Robson, *The economies of international integration*, Georges Allen and Unwill, United Kindom, 1980, cité par Etienne Koulakoumouna, "Transport routier et effectivité de l'intégration régionale dans l'espace CEMAC : enjeux, contraintes pour le développement durable du Congo", Centre d'Etudes et de Recherches en Analyse et Politique Economique (CERAPE), Congo, 2005, p. 4.

²⁰ P.F Gonidec, *Les Organisations Internationales Africaines*, Paris, L'Harmattan, p. 15.

²¹ M. Boguikouma, "L'intégration régionale en Afrique centrale...", p. 25.

gouvernementales unilatérales.²² Ainsi, la mise en place d'un marché commun véritable implique également une intégration monétaire et une intégration financière. L'intégration monétaire qui correspond à la circulation parfaite des devises, c'est-à-dire la possibilité d'utiliser n'importe quelle devise d'un pays membre à un autre, exige un système de change fixe. L'intégration financière correspond à la mobilité parfaite des capitaux et peut se mesurer par l'égalité des taux d'intérêts réels.

-La quatrième étape est l'union économique qui vise l'élimination de toutes discriminations et l'harmonisation de certaines législations nationales, des politiques économiques, monétaires, fiscales et sociales.

-Enfin, la dernière étape est l'union politique, une renonciation des Etats à une parcelle de leur souveraineté en faveur d'une instance communautaire. L'abandon de la souveraineté en faveur d'une autorité plurinationale devient dès lors le pouvoir organisateur. Ce pouvoir est un facteur important d'une intégration économique qui sera d'autant plus fort que les problèmes à résoudre au sein de l'ensemble seront plus grands et plus complexes, mais ce pouvoir ne peut en aucun cas émaner des centres de décisions individuelles, qui par définition ont tendance à favoriser les intérêts particuliers au détriment sans doute de l'intérêt général. C'est dans ce sens que Pierre François Gonidec définit l'intégration en ces termes :

l'intégration est à la fois un processus et une situation qui, à partir d'une société internationale morcelée en unités indépendantes les unes les autres, tendent à se substituer à de nouvelles unités plus ou moins vastes, dotées au minimum du pouvoir de décision dans l'ensemble des domaines relevant de la compétence des unités intégrées.²³

On peut donc conclure que l'intégration sous-régionale est une mise ensemble des volontés jadis disparates exprimées par des États, inscrits dans une aire géographique précise se matérialisant par les accords, les conventions, les traités où il s'agit de créer, faire fonctionner, maintenir, et approfondir cet espace aux fins de renforcer la solidarité économique et politique entre les États. Le succès de toute intégration économique postule l'intervention des États et celle-ci découle elle-même directement du processus d'intégration. En matière d'intégration comme dans plusieurs autres domaines, il existe donc une étroite relation entre l'économie et le politique.

VI- REVUE DE LA LITTERATURE

²² Ibid., p. 53.

²³ Gonidec, *Les organisations...*, p. 17.

Il s'agit de faire un tour d'horizon sur les études portant sur le processus d'intégration en Afrique en générale et dans la zone CEMAC en particulier. Les travaux sur le processus d'intégration engagé par la CEMAC depuis sa création en Afrique centrale sont relativement récents. Les travaux scientifiques et les chapitres d'ouvrages abordent cette question sous toutes les facettes. La plupart des auteurs de ces publications tentent d'évaluer les réalisations de cet organisme sous-régional après trois décennies d'existence. Ils insistent alors régulièrement sur l'atteinte de ces objectifs tout en reconnaissant quelque fois les actions posées jusqu'ici.

A. Les obstacles ur l'intégration économique en Afrique centrale

Dans le souci de satisfaire la rigueur et la démarche scientifique, nous allons procéder tour à tour à la présentation des ouvrages généraux, des ouvrages spécifiques c'est-à-dire ceux qui traitent directement de la question de l'intégration dans la zone CEMAC, les thèses et les mémoires.

Parmi ceux-ci, nous pouvons citer l'article de Jean Rémy Oyaya²⁴. L'auteur part du général au particulier afin de souligner que les expériences d'intégration économique africaines ne s'accompagnent pas de réussites satisfaisantes pour les pays membres. Son analyse démontre qu'une des causes principales d'échec aux processus d'intégration économique en Afrique est la marginalisation des réalités régionales (géographiques, culturelles, économiques, naturelles, etc.). Que ce soit en Afrique ou ailleurs, les leaders politiques semblent négliger à grande échelle les facteurs endogènes du processus d'intégration. Pourtant, ceux-ci sont incontestables pour la réalisation de l'intégration. Pour preuve, l'auteur n'en occulte pas d'établir l'analogie avec l'intégration des pays de l'Union européenne (UE), qui, selon lui a été réalisable grâce à la prise en compte des régions. C'est cette prise de conscience collective qui a conduit au cheminement vers l'intégration des pays de l'Union européenne. Pour l'auteur, la non-observation de cette règle est à la base de nombres de problèmes économiques et politiques auxquels la CEMAC fait face en Afrique centrale. L'oubli de l'espace, les possibilités de sa prise en compte dans la pensée et la pratique de l'intégration économique en Afrique centrale empêchent l'acheminement de ce processus.

Une plus ample compréhension de la problématique de la CEMAC nous a été possible grâce à la consultation de certains ouvrages concernant directement le processus d'intégration

²⁴ J.R. Oyaya, "L'oubli des réalités régionales dans l'intégration en Afrique centrale : le cas de la CEMAC ", *Mondes en développement*, vol. 29, n° 115-116, 2001, pp. 103-113

en Afrique Centrale (CEMAC). Au titre de cette catégorie, nous pouvons citer le livre de Daniel ABWA, J.-M. Esomba, M.Z. Njeuma et C.M. de la Roncière ²⁵, *Dynamique d'intégration Régionale en Afrique centrale*, en deux (2) Tomes. Cet ouvrage fait la synthèse des travaux de réflexion réalisés par des scientifiques des universités d'Afrique centrale, en vue d'aider les décideurs à prendre des options positives pour une intégration africaine ou une unité africaine. L'intégration régionale est en effet chose trop sérieuse pour être laissée aux mains des seuls politiques. Dans cet ouvrage, il est question de répondre à nombre de questions que l'on pourrait se poser à perpétuité sur l'Afrique centrale : l'Afrique centrale dispose-t-elle d'atouts historiques, physiques et humains pour réaliser son intégration régionale ? Quels en sont les obstacles ? Quel bilan peut-on faire des 35 années de l'UDEAC ? Quelles solutions peut-on proposer pour une meilleure intégration régionale en Afrique centrale ?

Dans la même perspective, Daniel Mbarga²⁶ analyse les vicissitudes du processus d'intégration dans la zone CEMAC. L'auteur analyse avec minutie les raisons qui empêchent la réalisation de l'intégration dans l'espace CEMAC. Le processus d'intégration sous-régionale en Afrique centrale est victime de certaines vicissitudes en raison des relations économiques et juridiques. Ces obstacles qui sont vécus dans presque tous les organismes sous-régionaux en Afrique sont essentiellement politiques et juridiques. Ces difficultés d'ordre institutionnel empêchent donc la réalisation du processus d'intégration entamé par la CEMAC depuis la ratification du traité. Ces nombreux problèmes bien que souterrains, atténuent l'efficacité de l'organisation. Pourtant, Le 25 juin 1999, date de la naissance véritable de cette nouvelle institution au sommet à Malabo, les structures, les objectifs et missions ont été très bien circonscrits. Cet ouvrage nous a permis de comprendre que l'intégration sous-régionale n'est pas la seule affaire des États, car la contribution des particuliers peut aussi aider la CEMAC à atteindre ses objectifs.

Nous avons aussi consulté l'ouvrage de Hakim Ben Hammouda, Bruno Bekolo-Ebe et Touma Mama, *L'Intégration régionale en Afrique centrale. Bilan et Perspectives*²⁷. Cet ouvrage constitue une contribution à la réflexion sur les questions d'intégration régionale en Afrique centrale. Il reprend les travaux du Bureau de l'Afrique Centrale de la Commission

²⁵ D. Abwa, et al., *Dynamique d'intégration régionale en Afrique centrale*, Yaoundé, Presses Universitaires de Yaoundé, 2001, p. 13-466.

²⁶ D. Mbarga Nyatte, "La dynamique intégrative en Afrique centrale : perspectives et limites de la CEMAC", in D. Abwa et al (éd.), *Dynamiques d'intégration régionale en Afrique centrale*, Yaoundé, Presses Universitaires de Yaoundé, 2001, pp. 347-369.

²⁷ H. Ben Hammouda, B. Bekolo-Ebe et Touna Mama, *L'intégration régionale en Afrique centrale*, Paris, Karthala, 2003, p. 23.

Economique des Nations Unies pour l'Afrique qui a appuyé le processus d'intégration dans la sous-région. Cet ouvrage fixe le lecteur sur l'objet de l'intégration régionale dans sa globalité. Les recherches scientifiques qui constituent son fil conducteur braquent les projecteurs sur les objectifs dominants de l'intégration. Ceux-ci portent sur l'acquisition d'une plus grande interdépendance, l'obtention d'une croissance économique et d'un partage équitable des biens et des bénéfices. Cette étude aide à donner une orientation originale à la présente réflexion.

L'ouvrage de Claude N'kodia²⁸ s'inscrit dans la même logique. Afin, de lever le doute sur cet effet boomerang de la non avancée positive de la régionalisation économique, d'après lui, l'inefficacité des configurations des ensembles économiques en comparaison des entités Européennes ou Asiatiques est inappropriée au vu de la complexité du processus intégrationniste en Afrique noire. Cela se vérifie tout particulièrement en Afrique centrale, zone hétérogène de par son histoire coloniale et de par sa position carrefour sur le plan de sa situation géographique. Le statut particulier de l'Afrique centrale fait de son processus d'intégration régionale un sujet d'étude intéressant, malgré le fait que beaucoup d'études et réflexions menées jusque-là portent sur l'objet et le bilan de l'intégration régionale en Afrique centrale.

Nous pouvons, à la suite mentionner l'ouvrage collectif dirigé par Daniel Bach²⁹ dans lequel les auteurs essaient d'expliquer les difficultés pour l'Afrique noire à envisager une véritable intégration. Au nombre des écueils qui hypothèquent le développement de ce continent, la question des infrastructures est soulignée. A cet effet, l'Afrique en général et l'Afrique subsaharienne en particulière accusent un retard considérable en matière d'infrastructure de communication, une situation qui rend difficile l'intégration physique de la région ainsi que l'insertion des Etats dans le mouvement de la mondialisation. Marc Louis Ropivia³⁰ souligne dans cet ouvrage la question des institutions ainsi que la coexistence d'une multitude des communautés économiques qui, pour lui freinent le processus d'intégration en Afrique centrale. Dans l'optique de proposer quelques solutions pour une véritable intégration en Afrique, Daniel Bach propose une interdépendance des organismes d'intégration.

A la suite de Daniel Bach, François Thual³¹ a commis un ouvrage dans lequel il souligne le problème de l'enclavement des Etats de l'Afrique qui est vécu comme une fatalité historico-

²⁸ C. N'kodia, *L'intégration économique : les enjeux pour l'Afrique centrale*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 22.

²⁹ D. Bach, (dir), *Régionalisme, Mondialisation et fragmentation en Afrique Subsaharienne*, Paris, Karthala, 1998, pp. 203-265.

³⁰ M. L. Ropivia, "Institutions déliquescents et espace éclaté, quelle integration en Afrique Centrale? ", in D. Bach, *Régionalisme, Mondialisation et fragmentation en Afrique Subsaharienne*, pp. 195-207.

³¹ F. Thual, *Le désir des territoires*, Paris, Ellipses, 1999, pp.105-156.

géographique. C'est ainsi qu'il précise que les freins d'ordre politiques, financiers et humains constituent l'essentiel du problème de l'enclavement de ces Etats.

Ngom-Ngondi³² a également traité de la question de l'intégration en Afrique. Il s'intéresse sur les facteurs de la réussite de l'intégration en Afrique en se basant sur l'aventure européenne. De ce fait, l'auteur énonce les obstacles du développement des échanges commerciaux intracommunautaires et indexe l'action des différents acteurs de l'intégration économique internationale sur les ensembles de l'Afrique centrale.

Karine Bennafla³³ s'intéresse sur la question des frontières en Afrique centrale. A cet effet, elle peint l'environnement des échanges transfrontaliers en Afrique centrale tout en insistant les acteurs et les circuits des transactions entre les différents pays. C'est ainsi qu'elle révèle les vicissitudes liées au développement des échanges commerciaux dans la zone CEMAC, car l'auteur braque un doigt accusateur sur les barrières tarifaires qui sont à l'origine des transactions informelles. Si l'auteure situe la frontière et les marchés transfrontaliers au centre d'une dynamique liée au souci de construction de l'intégration en zone CEMAC, elle fait apparaître aussi les principales voies de désenclavement de la sous-région ainsi que les différents problèmes liés au transport des marchandises. Pour une libre circulation des biens et des services dans la sous-région, l'auteur émet le vœu du dépassement des frontières barrières.

La question de l'intégration en Afrique centrale a également fait l'objet de profondes analyses par Hakim Ben Hammouda, Bruno Bekolo Ebé et Touna Mama³⁴. Leur ouvrage constitue une contribution à la réflexion sur les questions d'intégration régionale en Afrique centrale. Les auteurs présentent les niveaux de construction de l'intégration sous-régionale. C'est ainsi que Mouiri Boussougou³⁵ aborde l'aspect infrastructurel comme élément de base de l'intégration physique de la sous-région. Il montre en effet la place des infrastructures de transport dans la dynamique d'intégration sous-régionale sans pour autant faire une étude profonde sur la question des ONG féminines dans l'intégration économique dans la zone CEMAC.

³² N. Ngondi, *La réussite de l'intégration économique en Afrique*, Paris, économiya, 1971, pp. 12-98.

³³ K. Bennafla, *Le commerce frontalier en Afrique centrale : acteurs, espace, pratique*, Paris, Karthala, 2002, pp. 203-316.

³⁴ H. Hakim Ben (dir), *L'intégration régionale en Afrique centrale, bilan et perspectives*, Paris, Karthala, 2003, pp. 15-103.

³⁵ D. M. Boussougou, " L'intégrité physique à travers le développement des infrastructures", in Hakim Ben Hammouda, *L'intégration régionale*, pp. 297-303.

Etienne Koulakoumouna³⁶ s'est intéressé à la question de l'intégration dans la zone CEMAC en abordant l'aspect des transports routiers. L'auteur montre le rôle des infrastructures de transport en particulier terrestre pour le développement durable du Congo alors que Cabanuis Philippe³⁷ traite de la coopération en matière des transports en Afrique dans le but de consolider les relations interétatiques entre les Etats. Aucune de ces publications n'aborder le volet féminin dans le processus d'intégration en Afrique centrale.

En abondant dans le même sens, Moustapha Kassé et Hakim Ben Hammouda³⁸ ont abordé la question des infrastructures et le développement en Afrique. Afin d'appuyer l'intégration économique du continent, les Etats doivent coordonner les efforts pour améliorer les infrastructures physiques. Aussi, J.M Kakou³⁹ a montré que si de nos jours, le développement est presque synonyme d'investissement, aucun pays n'entre dans le processus de développement sans promouvoir son réseau de communication et son commerce, surtout avec l'extérieur.

Par ailleurs, plusieurs rapports des Nations Unies à travers le Bureau Sous-Régionale de l'Afrique centrale de la Commission Economique pour l'Afrique ont abordé la question de l'intégration de la sous-région⁴⁰. La plupart de ces travaux visent à montrer l'interdisciplinarité des infrastructures de transport dans le processus d'intégration sous-régionale en Afrique centrale. Aussi, nous pouvons citer les ouvrages comme « Les Avatars de l'Etat en Afrique » de GEMDEV ou encore « Géopolitique de l'intégration en Afrique » qui examine les carences conceptuelles et méthodologiques de l'intégration régionale en Afrique. Seulement, aucun de ces ouvrages n'aborde l'aspect de l'intégration en zone CEMAC sous le prisme féminin.

Enfin plusieurs Thèses, Mémoires ainsi que des Rapports de stage diplomatique à l'IRIC ont abordé la question de l'intégration dans la zone CEMAC. La plupart de ces auteurs ont traité cette question sous l'angle de la transition entre l'UDEAC et la CEMAC. Ils se sont

³⁶ E. Koulakoumouna, "Transport routier et effectivité de l'intégration dans l'espace CEMAC ; enjeux et contraintes pour le développement durable du Congo", CERAPE, 2005.

³⁷ P. Cabanuis, "Amélioration du transport de transit dans la région d'Afrique centrale", Document présenté lors de la première session du Comité intergouvernemental préparatoire de la Conférence ministérielle internationale sur la coopération en transport de transit, New-York, 23-24 juin 2003.

³⁸ H.B. Hammouda et K. Moustapha (dir), *le NEPAD et les enjeux du développement en Afrique*, Maisonneuve et Larose, Paris, 2002, pp. 10-145.

³⁹ J.M. Kankou, *L'investissement dans les pays en développement : cas du Cameroun*, Paris, Economica, 1985.

⁴⁰ G. L. Onenena, "Le Chemin de fer transcamerounais Yaoundé-Ngaoundéré : construction et dynamiques économiques : 1964-1990", Mémoire de Maitrise en Histoire, Université de Ngaoundéré, 2000.

attelés à relever les raisons de l'échec de l'UDEAC et la nécessité de renforcer les bases du processus d'intégration sous-régionale.

Pour ce qui est de la question de l'intégration impulsée par les femmes précisément, la plupart des travaux réalisés au cours de ces dernières décennies n'abordent pas en profondeur cet aspect. C'est le cas de Mukayiraza⁴¹ qui pose les questions générales sur l'origine et les caractéristiques et surtout les blocages au développement des transports en Afrique. Concernant l'Afrique centrale et le Cameroun en particulier, les chercheurs ont beaucoup plus exploré sur les infrastructures de transport et le développement économique des Etats. C'est en substance ce qui ressort des travaux d'Onenena⁴² et de Mpélé.⁴³

Néanmoins, la Thèse de Doctorat de Jean Bedel Norodom Kiari⁴⁴ traite de la dimension coloniale de l'intégration en Afrique centrale. L'auteur aborde le rôle des infrastructures de transport dans le cadre du rapprochement du Cameroun à l'AEF. Dorothee Ndombi Edimo⁴⁵ parle du rôle des transports dans les relations économiques entre les pays de la sous-région, mais son analyse se limite sur le cas du Cameroun et ses voisins ? C'est dans la même logique que s'inscrivent les travaux de Makamvé Motary⁴⁶ pour qui l'intégration économique entre les deux pays est plus orientée sur les échanges commerciaux. Bien que ces publications aient apporté une connaissance approfondie sur l'intégration économique dans la zone CEMAC, les auteurs n'abordent pas le volet féminin dans leurs argumentaires respectifs.

B. Les obstacles liés à l'intégration socio-économique dans la CEMAC

Certains auteurs attribuent les échecs de la CEMAC à la non-effectivité de la libre circulation des biens, des services et des personnes au sein même des États membres de l'Union. Selon eux, le fait que la libre circulation des personnes ne soit actée sur le terrain constitue un obstacle majeur pour le libre-échange, pourtant nécessaire pour tout développement économique impulsé par un organisme communautaire. Tant que les rigidités

⁴¹ Mukayiraza, "La CEA et les problèmes de transport en Afrique : le cas du secteur routier", Thèse de Doctorat 3^e cycle, Institut des Relations Internationales, IRIC, 1982, p. 67.

⁴² Onenena, "Le Chemin de fer transcamerounais", pp. 67-102.

⁴³ S.E Mpélé, "L'embranchement du chemin de fer Otele-Mbalmayo; son impact socio-économique sur Mbalmayo 1926-1960", Mémoire de Master en histoire, Université de Yaoundé I, 2010, p. 89.

⁴⁴ J.B. Norodom Kiari, "La dimension coloniale de l'intégration en Afrique Centrale : cas du Cameroun et de l'AEF, 1916-1960", Thèse de Doctorat, Université de Yaoundé I, 2006, pp. 34-89.

⁴⁵ D. Ndombi Edimo, "Transport et relations entre le Cameroun et ses voisins : le cas du Tchad et de la RCA 1963-2000", Mémoire de Maitrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2003, pp. 46-103.

⁴⁶ B. M. Makamvé, " Les relations économiques entre le Cameroun et la RCA de 1960 à nos jours", Mémoire de Maitrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2004, pp. 56-89.

douanières ne sont pas totalement levées sur le terrain, le processus d'intégration envisagé par les États demeurera un souhait éternel.

Pour cela, Serge Loungou, dans son article intitulé " La libre circulation des personnes au sein de l'espace de la CEMAC : entre mythes et réalités "»,⁴⁷, apporte des éclairages sur les écueils de la réalisation de l'intégration en zone CEMAC. L'auteur s'attarde sur le déphasage qu'il y a entre la CEMAC et la réalisation des objectifs qu'elle s'est assignée depuis sa création. L'un des objectifs majeurs assignés à cette nouvelle formule de regroupement fut la création d'un espace intégré se traduisant notamment par la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes à l'horizon 2009. Or, à ce jour, cette perspective demeure loin de portée, car la CEMAC ne constitue pas à proprement parler une zone de libre-échange, ni une union douanière, encore moins un marché commun, conformément aux étapes de la théorie de l'intégration économique régionale énoncée dans cette étude. Bien qu'édifiant pour notre étude, cet article n'évoque pas l'apport des organisations non gouvernementales dans la réalisation du processus d'intégration.

Simon-Pierre Zogo Nkada⁴⁸ n'est pas resté en marge de l'inflation intellectuelle que suscite la problématique de l'intégration en Afrique centrale en braquant les projecteurs sur la non-effectivité de la libre circulation des biens et des personnes. Pour mieux étayer sa pensée, l'auteur utilise une approche analogique pour déceler les limites de la CEMAC. Pour lui, malgré les similitudes au plan des synergies qui accompagnent la construction des espaces de libre-échange dans les régions de l'Afrique centrale (CEMAC) et de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), cette dynamique observée depuis plusieurs décennies dans l'une et l'autre région de l'Afrique n'obéit pas à la même approche pratique. En effet, la mise en œuvre du processus d'intégration économique régionale au moyen de la liberté d'établissement et du droit de résidence est soumise à de nombreuses contraintes d'ordre politique et structurel de manière plus accentuée dans la CEMAC. Dans le cas plus spécifique de la CEMAC, le contournement des obstacles à la construction d'espace de libres échanges viables en Afrique centrale peut seulement se réaliser par une implication plus accrue des acteurs politiques du processus et davantage par une réforme des instruments juridiques de réalisation de cet objectif. Cette

⁴⁷ S. Loungou, " La libre circulation des personnes au sein de l'espace de la C.E.M.A.C : entre mythes et réalités", *Revue Belge de géographie*, vol.3, 2010, pp. 1-17.

⁴⁸ S.-P. Zogo Nkada, "La libre circulation des personnes : réflexions sur l'expérience de la C.E.M.A.C. et de la C.E.D.E.A.O.", *Revue internationale de droit économique*, vol. XXV, 2011, pp. 113-136, <https://www.cairn.info/revue-internationale-de-droit-economique-2011-1-page-113.htm>, consulté le 12 juin 2020.

contribution plaide pour une effectivité de la zone de libre-échange en Afrique centrale tel que cela est théoriquement envisagé. Ce libre échange, qui passe par la libre circulation des biens et des personnes semble être la clé de voûte de toute organisation communautaire aux ambitions intégrationnistes.

L'intégration des hommes est donc un axe capital dans tout processus d'intégration des États, il faut s'appuyer sur elle ; car ce sont les hommes qui font l'histoire des cités, impulsent les dynamiques au sein des institutions qui, en réalité ne sont que des moyens, des instruments qui aident à la réalisation concrète des projets et ambitions des hommes. L'intégration régionale en Afrique centrale ne s'écarte pas de cette logique. Pour ce faire, les États ont un rôle majeur à jouer dans la mise en place du mécanisme de supranationalité régionale. Le Cameroun, pays leader en Afrique centrale, doit donner de l'impulsion au processus intégration de cette sous-région. Le rôle du Cameroun dans ce processus est étudié par Isabelle Ntsama dans son mémoire de maîtrise titré "Le Cameroun et le processus d'intégration en Afrique centrale 1961-2003"⁴⁹. De l'avis de l'auteur, ce pays a développé une culture d'hospitalité favorable aux échanges et à la mobilité des personnes et des biens. En filigrane de cette acception, dans son mémoire intitulé "L'approche historique de la libre circulation des personnes et des biens en Afrique centrale : le cas du Cameroun et du Gabon de 1960 à 2009"⁵⁰. L'auteur, Kassi Kassi Affo, s'attelle à faire une analyse sur l'historique de la libre circulation, les éléments ayant conduit à la formation d'un espace commun en Afrique centrale. Il en ressort que la particularité de cette région relève entre autres l'appartenance de tous les pays à une même communauté paléanthropologique et sociolinguistique, à un grand ensemble territorial soudé par l'histoire et la géographie.

Cette littérature constitue une base fondamentale et une source d'inspiration féconde de recherche. Jusqu'ici aucun travail de recherche n'a encore mobilisé l'attention singulière sur la contribution du Réseau des Femmes Actives d'Afrique centrale (REFAC) dans le processus d'intégration sous-régionale entamé par la CEMAC. Autant de perspectives qui guident ainsi notre recherche eu égard à la complexité du problème et à son évolution dans le temps.

⁴⁹ I. S. Ntsama, " Le Cameroun et le processus d'intégration en Afrique centrale : 1961-2003", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2008, pp. 45-53.

⁵⁰ A. Kassi Kassi, " L'approche historique de la libre circulation des personnes et des biens en Afrique centrale : le cas du Cameroun et du Gabon de 1960 à 2009", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2012, pp. 38-42.

VI. OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

La présente recherche a pour ambition d'examiner les mobiles déployés par le REFAC, association féminine, dans le processus d'intégration socio-économique dans la zone CEMAC. Au-delà des raisons étatiques ayant suscité la création de cet organisme sous-régional pour canaliser le développement économique des pays membres de l'Union, cette recherche analyse la manière dont les nouveaux acteurs à caractère féminin coopèrent avec les autorités des six membres de la CEMAC dans le but d'accompagner les leaders politiques de la sous-région dans le processus d'intégration socio-économique des populations respectives. L'atteinte de cet objectif général passe nécessairement par la prise en compte d'un certain nombre d'objectifs spécifiques. Pour cela l'étude cherche à connaître :

- la trajectoire historique de l'intégration sous-régionale dans la zone CEMAC. L'intégration en Afrique centrale et particulièrement en zone CEMAC est la résultante d'un certain nombre de facteurs les uns souvent liés aux autres. Ceux-ci sont à la fois endogènes et exogènes.

- Faire une description des contraintes inhérentes de la libre circulation. Il s'agit de passer en revue des écueils liés à la mobilité humaine transfrontalière entre les pays membres de la CEMAC tout en établissant un lien avec la création du REFAC.

- Présentation du REFAC. Présenter avec amples détails la création, l'organisation et le fonctionnement du REFAC. Cette association rattache sa création aux vicissitudes liées à la libre circulation des personnes et des biens en Afrique centrale.

- Les actions du REFAC. Une fois créée, le REFAC aurait entamé une panoplie d'actions en faveur de l'intégration socio-économique en zone CEMAC. L'étude analyse de ce fait lesdites actions.

- Faire une évaluation des activités du REFAC dans la sous-région. Il s'agira au terme de cette analyse d'évaluer le bilan du REFAC sur la courte durée afin d'envisager les perspectives pour une meilleure intégration économique dans la sous-région.

L'atteinte des précédents objectifs passe par la réponse à la question de recherche élaborée pour cette étude.

VII- PROBLEMATIQUE

Depuis l'accession des pays de l'Afrique centrale à la souveraineté internationale, les leaders politiques n'ont pas manqué d'initier des tentatives de regroupements sous régionaux afin de booster leur intégration socio-économique en promouvant les échanges commerciaux transfrontaliers. Pour y parvenir, les États membres de l'Union douanière devaient acter la libre circulation des personnes, des biens et des services à l'échelle locale. De fait, les États sont accompagnés dans cette dynamique d'intégration par certaines entités non étatiques au rang desquelles des associations caritatives à l'instar du REFAC. Dès sa naissance, cette association féminine s'est donné pour objectif d'impulser le processus d'intégration sous-régionale en Afrique centrale. La question qu'on se pose dans ce processus d'intégration dans la sous-région d'Afrique centrale est de savoir : **de quelle manière le Réseau des Femmes Actives d'Afrique centrale (REFAC) contribue-t-il au processus d'intégration socio-économique en zone CEMAC ?** Cette question primordiale qui pose la problématique centrale de cette recherche se décline en quatre questions secondaires :

Q1. Quels sont les obstacles qui entravent la réalisation du processus d'intégration économique en Afrique centrale ?

Q2. Quelles sont les circonstances de création et les modalités opérationnelles du REFAC ?

Q3. De quelle manière les actions menées par le REFAC sur le terrain contribuent-elles au processus d'intégration socio-économique en zone CEMAC ?

Q4. Quelles sont la portée, les difficultés et les perspectives de l'action du REFAC en faveur de l'intégration en Afrique centrale ?

VIII- BASES THÉORIQUES DE L'ÉTUDE

La méthodologie désigne, "l'étude des méthodes propres aux différentes sciences"⁵¹, et la méthode "l'ensemble des démarches que suit l'esprit humain pour découvrir ou démontrer un fait scientifique"⁵². Traditionnellement, les recherches en sciences humaines et sociales sont considérées comme s'inscrivant dans l'un des trois positionnements épistémologiques ou paradigmes suivant : le positivisme, le constructivisme et l'interprétativisme⁵³. Notre travail s'inscrit donc dans une perspective constructiviste, avec pour objectif la mise en évidence

⁵¹ A. Cuvillier, *Vocabulaire philosophique*, Paris, Armand Colin, p. 117.

⁵² M. Guidere, *Méthodologie de la recherche*, Paris, Ellipses, 2004, p. 4.

⁵³ Le chercheur positiviste a pour ambition d'expliquer la réalité, le constructiviste celle de la construire et l'interprétativiste à l'intention de comprendre.

d'une grille de lecture, de compréhension ou d'interprétation des actions du REFAC dans le processus d'intégration en Afrique centrale. Cette démarche a consisté à la consultation et l'exploitation méthodique de plusieurs sources, de valeur et de qualité variables : sources archivistiques, orales, écrites, numériques.

Pour intégrer la réalité étudiée ici dans la perspective d'une recherche scientifique, il a été important d'orienter l'analyse dans une dynamique pluridisciplinaire qui s'appuie sur d'autres sciences sociales et humaines. C'est pour cette raison que les explications ont été basées sur l'histoire, la sociologie, la géographie et la science politique.

Après avoir montré la contribution de la recherche pluridisciplinaire dans cette étude, il a été question par la suite de montrer tour à tour les outils de collecte des données qu'on a exploitées ainsi que leur mode d'utilisation dans le cadre d'une recherche empirique. La recherche de terrain a consisté à effectuer et à mener des entrevues individuelles. Les difficultés rencontrées lors de la collecte des données ont été relevées par la méthode de recherche.

La collecte des informations documentaires a consisté à recourir aux documents primaires et secondaires épars dans les bibliothèques, les centres de documentation et dans les archives publiques et privées notamment dans les bibliothèques des Université de Yaoundé I et II, de l'École Normale Supérieure de Yaoundé ; dans les centres de documentation de la fondation Paul Ango Ella et de l'Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC). Un accent particulier a été mis sur l'exploitation du fonds d'archive du REFAC.

Étymologiquement, l'entretien est une simple conversation ou communication entre deux personnes. Dans le cadre de cette recherche, les entretiens sont les différents échanges conduits de manière individuelle avec les responsables et les membres du REFAC. On a également eu les entretiens avec les femmes qui participent généralement aux activités du REFAC : plus particulièrement la présidente en exercice du REFAC et avec toute personne ressource qui avait une connaissance particulière en matière d'intégration sous-régionale en Afrique centrale.

La compréhension de la problématique ci-dessus évoquée offre des perspectives d'une analyse conceptuelle du sujet à partir des bases théoriques importantes à ce travail. Selon la signification originelle du verbe grec *theorein*, la théorie est " d'observer avec émerveillement ce qui se passe pour le décrire, l'identifier et le comprendre " ⁵⁴. Celles convoquées dans cette étude concernent l'intégration économique et le fonctionnalisme.

⁵⁴ D. Deshènes, " Théories des relations internationales", *Canadian Journal of Political Science*, Juin 2005, p. 1.

La théorie de l'intégration économique démontre que les avantages des pays membres d'une même Union douanière proviennent de l'existence d'une zone de libre-échange. C'est à partir de 1950 que la théorie de l'intégration douanière fut abordée de manière exhaustive avec les travaux d'Antoine Bouët⁵⁵. Selon lui le critère d'une Union douanière est le gain provenant de l'Union. Ce gain est la différence entre le commerce créé et le commerce détourné. L'effet de création se réfère à une augmentation entre les membres de l'union et l'effet de détournement, à une réduction du commerce avec le reste du monde. L'analyse de Viner qui se limitait simplement au trafic, fut complétée par d'autres auteurs classiques en l'appliquant aussi bien au modèle de production qu'à celui de consommation. Tous les classiques ont, jusqu'en 1950, considéré l'intégration douanière comme une simple modalité de libre-échange. Constituant un pas vers le libre-échange, l'intégration était souhaitable parce qu'elle permettait : une augmentation de la taille du marché, un accroissement des flux commerciaux, une plus grande liberté de circulation pour les facteurs de production, un accroissement du bien-être, etc. Appliquée dans cette étude, cette théorie montre que l'intégration douanière si elle est effective au sein de la CEMAC entrainera la suppression des barrières douanières à l'intérieur de la zone d'intégration, elle implique tout de même une discrimination à l'égard du reste du monde (l'effet discriminatoire vise à défavoriser les pays qui ne font pas partie de la zone considérée).

Au-delà de l'intégration économique, nous avons le fonctionnalisme, qui cherche à expliquer le phénomène politique par les fonctions que remplissent chaque institution, chaque structure au sein de la société politique⁵⁶. Ainsi, Philippe Braillard le confirme en ces termes : " la perspective fonctionnaliste tend non seulement à mettre à jour le rôle joué par les diverses structures par rapport à l'organisation, mais aussi à expliquer ces diverses structures, notamment les organes, à la lumière des fonctions qu'elles remplissent " ⁵⁷. Ainsi, défini, le fonctionnalisme permet de mieux comprendre le rôle et l'impact des frontières sur l'intégration en Afrique centrale. Il permet de mieux comprendre l'origine, la nature, le rôle et la signification des frontières en Afrique centrale. L'harmonisation d'une politique des frontières au sein d'un organisme communautaire pourra à terme favoriser le développement rapide du processus d'intégration en Afrique centrale.

⁵⁵ A. Bouët, "La théorie économique du protectionnisme en 1950". *Revue économique*, vol. 51, N^o. 5, septembre 2000, p. 34.

⁵⁶ B. A. Onguene, " Frontières et intégration sous-régionale : le cas de l'Afrique Centrale (1960-2002)", Thèse de Doctorat 3^e cycle en diplomatie, Institut des Relations Internationales du Cameroun, 2002, p.59.

⁵⁷ Cité par Onguéné Abraham Bernard, p.59.

IX. CONCEPTION DE LA RECHERCHE ET MÉTHODOLOGIE

Il s'agit ici de présenter et d'expliquer la manière dont les données ont été collectées et la façon dont elles ont été traitées puis analysées. Cette démarche scientifique permet non seulement de comprendre la méthode utilisée, la procédure de la recherche, mais aussi d'identifier et de décrire les différentes activités ayant constituées l'ossature de la présente recherche sans laisser de côté les difficultés rencontrées.⁵⁸ La problématique et les questions secondaires de ce travail pourraient justifier la complexité pluridisciplinaire de la recherche convoquée pour mener à bien ce mémoire.

A. Conception pluridisciplinaire de la méthode de recherche

La complexité de ce thème de recherche conduit nécessairement à faire intervenir une approche pluridisciplinaire mêlant l'histoire, la sociologie, la géographie, et la science politique. Pour intégrer la réalité étudiée ici dans la perspective d'une recherche scientifique digne, il est important d'orienter la présente analyse dans cette dynamique qui s'appuie sur d'autres sciences sociales et humaines. C'est pour cette raison que les explications sont basées sur l'histoire, la sociologie, la géographie et la science politique.

- L'approche historique

La présente étude se propose de questionner la manière dont les activités socio-économiques intégratrices du REFAC sont déployées dans la zone CEMAC. Partant de ce fait, il est utile d'étudier la contribution de ces activités dans le processus d'intégration sous-régionale en zone CEMAC du point de vue historique pour mieux comprendre comment le passé affecte le présent. Cette méthode historique permet d'analyser, sur la base des sources disponibles, l'implication de cette association féminine dans la dynamique d'intégration en Afrique centrale depuis la création de la CEMAC. Pour cela, il a été nécessaire de recourir à la méthode historique dans le but de restituer les faits. La recherche historique consiste à mener un travail d'analyse, de façon à répertorier, critiquer, comparer, authentifier tous les objets laissés par les hommes et femmes d'autrefois. Comme un peintre qui s'efforce de "rendre" la couleur d'un paysage, l'historien doit être capable de faire sentir l'atmosphère d'une époque, les

⁵⁸ Nombre de difficultés ont jalonné l'itinéraire menant au terme de cette étude. Il s'agit principalement de: La rareté des informations documentaires. Compte tenu de la spécificité du sujet, nous avons trouvé très peu de documents d'archives sur le REFAC dans les institutions nationales et régionales ; La réticence de certains informateurs, notamment des responsables du REFAC à livrer des informations relatives à la gestion financière de leur association ; Le caractère peu formel des antennes locales du REFAC principalement celle de Kyé-Ossi ne nous a pas permis d'avoir des informations croustillantes en la matière.

sentiments des acteurs qui ont vécu à ce moment-là.⁵⁹ Cette méthode qui repose sur l'objectivité consiste à collecter les sources de l'histoire ; procéder à leur analyse par confrontation, puis interpréter les résultats.

- L'approche géographique

L'étude de l'environnement étant à l'origine le champ spécifique des géographes, la démarche géographique a permis d'analyser les fluctuations dans cette zone de contact et d'établir le lien qui existe entre les communautés transfrontalières et la dynamique d'intégration engagée par le REFAC en zone CEMAC. D'ailleurs, différents chercheurs ont établi le lien qui existe entre la frontière et le territoire.⁶⁰ Pour cette raison, la présente recherche mérite de prêter une attention particulière au point de vue géographique, pour permettre au lecteur de voir le lien étroit qui existe entre l'environnement géographique des populations des différents pays membres de la CEMAC et la nécessité de supprimer les barrières tarifaires. Cette méthode géographique a consisté à collecter les informations qui se sont présentées finalement sous forme de résultats susceptibles d'être traités et interprétés. La technique adaptée à cette méthode a consisté à la collecte des données disponibles pour étudier le cadre spatial et environnemental du REFAC. Ces informations ont été recherchées dans les sources primaires, essentiellement les archives et celles secondaires comme les documents écrits, et les cartes. Dans le souci de rendre les explications plausibles sur le rôle joué par les facteurs tels l'environnement physique et naturel dans la réalisation des activités du REFAC, les données recueillies sont passées respectivement à des vérifications et à des contrôles de validité et de fidélité. Pour ce faire, toutes ces données ont été traitées, analysées avant d'être interprétées.

-L'approche sociologique

La technique sociologique convoquée dans cette étude porte sur la recherche qualitative essentiellement. Faire de la recherche qualitative était une manière de regarder la réalité sociale. De ce fait, la recherche qualitative peut être définie comme une activité qui permet à un individu ou à un groupe d'acquérir des connaissances précises sur la réalité culturelle et sociale vécue quotidiennement.⁶¹ Pour mener à bien cette étude, les connaissances ont été acquises par l'utilisation de plusieurs techniques de cette méthode à l'instar de la collecte des informations documentaires, les entretiens individuels et l'observation. La collecte des informations documentaires s'est opérée à l'Université de Yaoundé I, pour se poursuivre à l'Université de

⁵⁹ G. Noiriel, *Introduction à la socio-histoire*, Paris, La Découverte, 2006, p. 5.

⁶⁰ M. Foucher, *Fronts et frontières...* p. 91.

⁶¹ W. Neuman, *Social science research methods: Qualitative and quantitative approaches*, Boston, Boston University, 2003.

Yaoundé II précisément à l'IRIC, puis, lors des différentes descentes sur le terrain simultanément avec la conduite des entretiens individuels aussi bien dans le siège du REFAC que dans la ville frontalière de Kyé-Ossi, site par excellence du déploiement des activités phares de l'association. L'entretien individuel semi-structuré quant à lui, visait à collecter des données en interrogeant les participants en face-à-face par des techniques de conversation. L'observation, quant à elle, était utile pour comprendre plus que ce que les gens disent à propos des activités du REFAC. Les informations collectées dans les livres, dans les archives et celles recueillies lors des entretiens constituent un fond de données importantes essentiellement qualitatives qui a permis d'examiner avec minutie les activités intégratrices de cette association régionale féminine.

- L'approche de la science politique

Étant donné que la problématique de l'intégration sous-régionale s'inscrit dans la dimension des relations internationales par ricochet des frontières, il est impérieux de convoquer l'approche politiste pour comprendre les principes juridiques relatifs à la démarcation, au tracé des frontières et à la constitution de l'État. D'ailleurs, nul n'en doute que la science qui permet de mieux étudier l'État c'est la science politique. Dans ce mémoire, l'on a fait appel à la méthode de la science politique pour mieux expliquer les jeux d'intérêt entre les six États membres de la CEMAC et les stratagèmes employés par le REFAC pour promouvoir l'intégration dans cette zone. Comme dans toutes les sciences sociales, la méthode de la science politique a consisté à collecter les outils qui ont permis d'identifier les faits, de les mesurer et de les rendre observables. Il s'agit en réalité d'un ensemble de grille appliquée à des faits réels, collectés et traités. C'est autour de cette méthode que le statut de nouveaux acteurs intégrateurs consacré à cette association a été analysé. Cette technique rigoureuse de la science politique a permis de comprendre la place des organisations non étatiques dans le processus d'intégration sous-régionale.

La mutualisation de toutes ces disciplines n'est pas un fait du hasard dans cette étude ou ne relève pas d'une simple complaisance. Il n'est pas question, non plus, d'employer les différentes approches comme une succession de normes ritualistes, encore moins comme la répétition stéréotypée des gestes sacrés.⁶² Bien au contraire, la rigueur scientifique dans cette étude pluridisciplinaire constitue le caractère scientifique de cette recherche, car ces approches permettent de saisir la cohérence et l'objectivité de ce travail. Cette mutualisation des méthodes

⁶² S. Beaud et F. Weber, *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La Découverte, 1998, pp. 65-67.

de différentes disciplines permet d'analyser la question centrale sur toutes ses facettes afin d'en tirer des conclusions concrètes et crédibles. D'autant plus que l'on a insisté sur la cohérence générale de la démarche de la recherche mise en œuvre lors des analyses. Cette étape a été renforcée par les informations collectées lors des multiples descentes sur le terrain afin de donner à cette étude toute sa dimension empirique.

B. Méthodologie

Après avoir montré, ci-dessus, la contribution de la recherche pluridisciplinaire dans cette étude, il est maintenant question de montrer tour à tour les outils de collecte des données que l'on a exploités ainsi que leur mode d'utilisation dans le cadre d'une recherche empirique. La recherche de terrain a consisté à effectuer les consultations documentaires et à mener des entrevues individuelles. Les difficultés rencontrées lors de la collecte des données sont relevées par la méthode de recherche.

- La recherche documentaire

La recherche des documents constitue une étape fondamentale dans tout travail scientifique. Celui-ci n'échappe pas à cette tradition au regard de la complexité de la question de recherche. La collecte des informations documentaires a constitué à recourir aux documents primaires et secondaires épars dans les bibliothèques, les centres de documentation et dans les archives publiques ou privées. Cette documentation a été collectée notamment dans les bibliothèques des Université de Yaoundé I et II, à la bibliothèque de l'Institut des Relations Internationales du Cameroun et dans le siège du REFAC et de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale sis à Yaoundé au Cameroun.

Soucieux de comprendre les principales activités intégratrices du REFAC, il a été opportun de consulter les documents spécifiques sur le déploiement de cette association dans la sous-région d'Afrique centrale et ailleurs dans les bibliothèques de la CEEAC et de procéder au dépouillement de certains fonds d'archives, notamment au siège du REFAC situé à Etoudi-Yaoundé. Toutefois, l'on a consulté un fond important d'archives au domicile de la Présidente fondatrice de cette association et dans la commune de Kyé-Ossi.

- Des entrevues individuelles

Etymologiquement, l'entretien est une simple conversation ou communication entre deux personnes. Dans le cadre de cette recherche, les entretiens sont les différents échanges que l'on a pu conduire de manière individuelle avec les responsables du REFAC, les membres et sympathisants de l'association, les agents municipaux de la commune de Kyé-Ossi, d'Ambam et avec les autorités traditionnelles de la zone des trois frontières (Cameroun-Guinée équatoriale-Gabon) dans la mesure du possible. L'âge des informateurs et surtout leur aptitude

à se remémorer le passé ainsi que la proximité de leurs lieux de résidence à la frontière ont conditionné le choix porté sur eux. L'on a bien émis le vœu que ces enquêtes individuelles soient étendues dans les régions frontalières de la Guinée équatoriale et du Gabon afin d'affiner les connaissances sur le sujet. Mais, compte tenu du caractère sensible des frontières, ce souhait n'a pas prospéré. Les informations recueillies ont permis d'appréhender à la fois la genèse et la nature des activités du REFAC et surtout d'en apercevoir l'influence dans l'effectivité de la libre circulation en zone CEMAC. Indispensable à cette étude, ces informations ont été naturellement complétées avec celles collectées dans le cadre des lectures tout en ouvrant les pistes d'analyse sur les actions de cette association dans la dynamique d'intégration en zone CEMAC.

Pour atteindre ce but, il fallait créer un cadre adéquat aux échanges pour permettre aux interviewés, selon leur rang et les informations recherchées, d'exprimer librement leurs perceptions sur la manière dont les activités du REFAC contribuent à l'intégration sous-régionale à partir de leurs conceptions respectives. À partir de leurs statuts, ils ont pu également fournir les informations relatives à la façon dont la libre circulation des biens, des services et des personnes s'opère entre les pays membres de l'Union et la manière dont ils perçoivent eux-mêmes ce phénomène.

En sollicitant la permission des interviewés, on a utilisé le dictaphone comme outil de collecte de données, puis les informations enregistrées ont été transcrites de manière fidèle pendant leur exploitation. Trois principales raisons justifient le recours à cette technique d'enregistrement : d'abord, pour conserver et reproduire fidèlement toutes les informations, ensuite pour éviter d'être dispersé avec la prise des notes et interrompre à chaque fois que besoin se fait ressentir les interlocuteurs, enfin, pour éviter l'oubli et les biais lors de la transcription. Leurs réponses respectives lors de l'entretien ont suscité la curiosité afin de leur poser de nouvelles interrogations en guise de précaution. Le choix du lieu était adopté en fonction de la préférence des interlocuteurs. Les endroits choisis par les interviewés leur permettaient, non seulement de se sentir confiant, mais surtout, de fournir des informations authentiques et fiables.

C- L'analyse et l'interprétation des données recueillies

L'analyse des données est une étape cruciale de la recherche au cours de laquelle le chercheur passe au crible du traitement scientifique les informations collectées sur le terrain

pour les besoins d'objectivité de l'étude.⁶³ Par rapport aux informations recueillies, il s'est avéré nécessaire de passer par l'analyser des documents collectés et de multiples entrevues effectuées lors des descentes sur le terrain.

- L'analyse des documents

Au regard du caractère complexe et divers des documents en sciences sociales, il est difficile d'établir un catalogue exhaustif. Cependant, les sources documentaires sur lesquelles l'on a puisé des données portaient par exemple sur des ouvrages, des thèses et mémoires, des rapports, des articles scientifiques et de presse, des archives, etc. La méthode d'analyse mise en œuvre pour extraire lesdites informations a privilégié la technique historique basée sur la critique et la confrontation des sources dans le but de restituer les faits en toute objectivité.⁶⁴

La technique d'analyse a consisté à sélectionner les documents spécifiques au sujet étudié puis les classer par thématiques traitant une même idée regroupée sous la forme des fiches. Une fois cette étape achevée, il a fallu procéder à la confrontation afin de recouper les informations.⁶⁵ Cette technique a permis d'extraire les informations essentielles en relation avec la question principale. La combinaison des thématiques similaires a permis, après confrontation, d'aboutir à la sûreté des résultats. C'est à cette technique d'analyse de contenu qu'on a fait recourt pour fiabiliser les documents consultés dans les bibliothèques et autres centres de documentations variées en rapport avec la question traitée dans la présente recherche. Des articles scientifiques portant sur la CEMAC, les travaux scientifiques traitant de la problématique de l'intégration en Afrique centrale, des cartes ou des photos et certains documents consultés en ligne ont été tous soumis à ce principe d'analyse.

- L'analyse des sources orales

De prime abord, il faut signaler que cette phase a revêtu une importance capitale dans le cheminement de ce travail. Soucieux de la qualité scientifique de cette étude, il a fallu respecter avec tact les objectifs et les techniques de l'analyse du contenu dans le cadre d'une recherche qualitative. S'appuyant sur son caractère exploratoire, il fallait déterminer les données inutiles, c'est à dire celles ayant peu de relation avec le problème central des données essentielles.⁶⁶ C'est ainsi que l'on a emmagasiné presque toutes les informations pour effectuer à la fin un tri et identifier, au moment de l'analyse, ce qui est important et ce qui ne l'est pas.⁶⁷

⁶³ Beaud et Weber, *Guide...* p. 19.

⁶⁴ J. Pycke, *La critique historique*, Louvain-la-Neuve, Bruylant-Academia, 2000, p. 67.

⁶⁵ Ibid.

⁶⁶ J. M. Tremblay, *Initiation à la recherche dans les sciences humaines*, Montréal, MacGraw-Hill, 1968.

⁶⁷ K. D. Bailey, *Methods of Social Research*, New York, Third Edition The Free, 1987.

Pour s'assurer de la qualité des données collectées au moment de l'analyse, il a nécessité l'usage de certaines méthodes disponibles à l'instar de l'enregistrement par magnétophone et l'administration du questionnaire.⁶⁸ Ceci a permis notamment de transcrire parfaitement les entrevues individuelles en s'assurant de la réduction au maximum de l'oubli et des biais et à enregistrer systématiquement toutes les réponses des interrogés aux différentes questions posées. Dans cette posture de chercheur, il a fallu s'abstenir de prendre ouvertement parti par rapport à la contribution du REFAC dans le processus d'intégration en Afrique centrale. Toutefois, il a été important d'éviter de montrer les points de vue sur des questions discutées lors des enquêtes orales. Cette attitude a permis, à chaque fois, de desceller certains penchants des participants et d'en débattre lors des analyses, d'autant plus que les synthèses présentées ici devaient tenir compte également des faits et des sources disponibles.

C'est ainsi, qu'au terme de la transcription, l'on a jugé important de procéder à l'analyse par regroupement thématique des idées similaires afin de permettre une meilleure confrontation. Ce regroupement thématique répondait juste aux exigences de la méthode historique annoncée dans cette étude. Plus tard, toutes ces informations ont été soumises à une analyse qui a permis de procéder à leur traitement afin de démystifier le faux que pouvait produire le vrai. Cette étape est cruciale dans toute recherche scientifique, car elle permet de faire passer au crible de la critique les informations collectées sur le terrain. L'analyse et le traitement scientifique des données collectées lors des entretiens ont permis à travers la combinaison des méthodes convoquées dans cette étude, d'apporter des justifications concrètes aux hypothèses qui sous-tendent la question principale de la présente recherche.

XI- PLAN

Ce travail est structuré en quatre chapitres :

Dans le chapitre premier intitulé : « des origines de l'intégration sous-régionale à la création de la CEMAC », nous revisitons la trajectoire l'historique des processus d'intégration régionale en Afrique centrale en général et dans la zone CEMAC ne particulier d'une part et examinons les facteurs qui justifient la création de la CEMAC.

Dans le chapitre deux, intitulé : “ les écueils inhérents de la libre circulation et la création du REFAC ”, il s'agit de présenter les pesanteurs qui enfrennent la libre circulation des personnes et des biens dans la zone CEMAC et de montrer que c'est dans ce contexte que le REFAC a été émergé.

⁶⁸ A. Bryman, *Social Research Methods*, Oxford, Oxford University Press, 2012.

Le troisième chapitre est intitulé : “ les actions du REFAC en faveur de l’intégration socioéconomique ”, nous analysons les différentes activités du REFAC dans son déploiement tout en insistant sur l’exemple de la FOTRAC. L’objectif est de montrer en quoi la FOTRAC peut être considérée comme une activité intégratrice du REFAC dans la sous-région.

Le quatrième chapitre enfin, intitulé : “ Bilan de l’action du REFAC en matière d’intégration ”, examine les actions menées par le REFAC afin de déterminer les points positifs et négatifs. Pour finir, le chapitre passe en revue les visions à court terme du REFAC ainsi que les plaidoyers pour améliorer dans l’avenir son rendement.

CHAPITRE I :
DES ORIGINES DE L'INTEGRATION SOUS-REGIONALE A
LA CREATION DE LA CEMAC

L'impératif de l'intégration économique pour l'Afrique n'est pas quelque chose de nouveau. Les pays de l'Afrique centrale ont très tôt pris conscience de l'intérêt que représentent la coopérative économique et l'intégration régionale en tant que facteurs susceptibles de contribuer à l'accélération de leur développement. Ainsi, pendant la période coloniale¹, les quatre colonies françaises de l'Afrique équatoriale constituaient une entité géoéconomique intégrée sous l'appellation de l'Afrique Equatoriale Française (AEF).² Après avoir formé l'Union Douanière Equatoriale (UDE) le 29 juin 1959, ces dernières devenues autonomes puis indépendantes en 1960, optent pour la consolidation des liens d'amitié et de fraternité autour d'une Union Duanière. Pour cela, les chefs d'Etats des pays concernés signent le traité instituant l'Union Douanière des Etats d'Afrique Centrale (UDEAC), confirmant un processus de regroupement entamé sous la période coloniale. Ce regroupement, après trois décennies d'existence, ne parvint pas à atteindre son principal objectif. Aussitôt, il sera substitué par les leaders politiques par la CEMAC. Ce chapitre offre alors l'occasion de présenter de façon succincte l'historique des processus d'intégration régionale en Afrique centrale et de présenter le cadre d'émergence de la CEMAC.

I. LES FONDEMENTS DE L'INTÉGRATION EN AFRIQUE CENTRALE

L'explication de l'avenement du processus d'intégration en Afrique centrale en général et dans l'espace CEMAC en particulier peut se faire à travers la présentation certain nombre de facteurs corollaires. Ceux-ci peuvent être classés en deux grandes catégories à savoir les facteurs internes et externes.

A. LES FACTEURS ENDOGÈNES

Les facteurs internes ou endogènes de l'intégration africaine renvoient à l'ensemble d'idées qui démontrent que ce processus n'est pas une réalité exclusivement étrangère au continent noir. En fait, l'idée d'intégration africaine, avant d'être américaine et européenne fut avant tout l'objet d'une véritable appropriation par les peuples africains. Il s'agit donc d'étudier ici la dimension géo-historique de la volonté d'une mise ensemble au sein de la CEMAC, mais aussi d'analyser les différentes tentatives qui ont conduit à la réalisation d'un espace économique homogène entre les Etats.

¹ La véritable colonisation prend acte sur le continent africain en 1885 après les décisions du concert qui, réuni du 15 novembre 1884 au 26 février 1885 à l'invitation du chancelier allemand Otto Von Bismark, a décidé de la balkanisation du continent communément appelée "le partage de l'Afrique".

² L'AEF était donc cette fédération des colonies françaises de l'Afrique équatoriale constituée de l'Oubangui Chari, du Congo Brazzaville, du Gabon et du Tchad.

1. La dimension géo-historique de l'intégration dans l'espace CEMAC

Les considérations historiques introduisent les éléments de différenciation qui font des ensembles économiques d'Afrique des processus bien spécifiques. Avant même le début de l'ère coloniale, l'Afrique a connu un mouvement d'intégration de ses populations. Sous l'impulsion de ses fils³, elle a évolué vers la formation des groupements puissants ou de vastes empires. L'Afrique centrale en particulier reçoit l'empreinte de Rabah⁴, mais aussi des puissants rois du Kanem Bornou, du Congo et de Lousango. On constate dès lors que, l'aptitude des africains à s'organiser au sein des sociétés communautaires qui animent selon Comhaire-sylvain, l'esprit de solidarité hostile à l'égoïsme, favorable à l'épanouissement du sens de la responsabilité assumée au nom de tous et pour le bien commun⁵.

La question de l'intégration en Afrique centrale spécialement est donc inhérente à la civilisation. Pour s'en convaincre, il suffit de faire un examen rétrospectif sur le patrimoine culturel de ces peuples, car Sian nous faisait le reproche suivant : « la connaissance minimum de l'arrière-plan historique d'une société est indispensable à l'analyse de son organisation actuelle ».⁶

L'histoire ancienne portant sur le patrimoine culturel de l'Afrique centrale tente donc d'appréhender à partir des éléments de la culture matérielle ancienne des survivances, les fondements de l'unité des peuples, des Etats constitutifs de cet espace géographique. L'unité de l'Afrique ne se réalise donc pas uniquement par des communautés régionales ou des unions douanières à caractères fédérateurs, fondés sur les objets et les lieux de mémoire des peuples africains, traduction de leur originalité, de leur identité et de la solidarité entre les peuples et les nations, mais également par la capacité de ces peuples de s'unir en prenant en compte leurs éléments naturels et culturels⁷. L'intégration régionale ne doit donc pas ignorer la dimension socio-historique dont l'importance est indéniable en Afrique. S'agissant du cas de l'Afrique centrale, ces peuples ont une histoire commune qui remonte depuis le grand empire du Kanem-Bornou⁸. Les sociétés communautaires vivant en Afrique centrale depuis l'époque précoloniale

³ Nous pouvons noter dans ce cas certains grands résistants comme Ménélik II, Samori Touré, Behanzin, Chaka et autres qui ont combattu énergétiquement contre le colonisateur.

⁴ K. Kassi Affi, "Approche historique de la libre circulation des personnes et des biens en Afrique centrale : le cas du Cameroun et du Gabon de 1960-2009", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2011, p. 16.

⁵ S. Comhaire, "Nouveau dossier Afrique", *verviers*, des presses de Marabout, 1975, pp. 8-9.

⁶ L. Siran, "Contribution de la recherche ethnologique à l'histoire des civilisations du Cameroun", n° 551, Paris, 24-27 septembre 1973, p. 323.

⁷ B.D. Nizesete, "patrimoine culturel de l'Afrique centrale : fondement d'une intégration régionale véritable", in D. Abwa et al (eds), *Dynamique d'intégration régionale en Afrique centrale*, tome 1, Yaoundé, Presses Universitaires de Yaoundé, 2001, pp.31-72.

⁸ M. Engelbert, *Histoire du Cameroun*, tome 1, Yaoundé, CEPER, 1984, p. 94.

étaient de véritables cellules vivantes, centre de toutes les activités créatrices où l'homme réalise son destin tout en restant soudé aux éléments des milieux sociaux hétérogènes ou homogènes a contribué aussi à l'unification culturelle et linguistique des populations. L'intégration africaine, surtout après la Deuxième Guerre mondiale s'opère au sein des structures autres que des sociétés secrètes, des syndicats. Les partis politiques, les mouvements d'étudiants autorisés, les religions syncrétiques naissent et recrutent les noirs de l'Afrique centrale, à la fois en Afrique et en Europe⁹. Le regain d'intérêt que suscite l'intégration en Afrique centrale constitue donc la recherche d'une identité culturelle et sociale dont les racines et la légitimité sont plus fortes que celles proposées par les Etats actuels.

En plus, on constate que les peuples d'Afrique sont les peuples homogènes qui ont été sectionnés par la frontière linéaire entre les Etats. Pour David Mokam, l'existence des peuples traits d'union constitue le premier jalon pour une intégration régionale par la base, c'est-à-dire une intégration qui se fait au niveau des populations¹⁰. Le Cameroun par exemple situé au coeur de cette région d'Afrique centrale, partage avec ses voisins immédiats des peuples ethniquement proches. Ainsi, il se partage les Fangs avec le Gabon et la Guinée équatoriale, les Pygmées avec le Congo, etc. Les Gbayas se trouvent de part et d'autre de la frontière entre le Cameroun, le Gabon et le Congo. Le Cameroun se partage les Moundang, les massa et autres avec le Tchad. Ces peuples qui servent de jonction entre ces pays, peuvent continuer cette liaison avec les autres populations de l'intérieur. Ces affinités ethniques ont donc été responsables de la fluidité des migrations. Elles ont permis par exemple aux populations du Cameroun et du Gabon de poser un autre défi aux frontières coloniales. Il s'agit notamment de la cohabitation chez les Fangs aussi bien du Cameroun que du Gabon nous précisent Jean Koufan et Cassimir Tchudjing¹¹. A contrario, la configuration partielle de la sous-région de l'Afrique centrale comprise entre les tropiques du cancer et du capricorne d'une part, la région des grands lacs et le golfe de Guinée d'autre part semble avoir favorisé le rapprochement des territoires de cette région¹². La proximité géographique entre les territoires de l'Afrique centrale ainsi que les similitudes physiques et humaines peuvent bien, justifier la volonté de mise en commun dans cet espace géographique. Pour certains auteurs à l'instar de Froelich ou Imbert,

⁹ M. Mbenguè, "Ordre coloniale et mouvement associatif, des populations de l'Afrique centrale", in D. Abwa et al (eds), *Dynamique d'intégration*, pp. 443-465.

¹⁰ D. Mokam, "les peuples traits d'union et l'intégration régionale en Afrique centrale : le cas de la Guinée Equatoriale à l'UDEAC", in D. Abwa et al (eds), *Dynamique d'intégration*, pp.125-140.

¹¹ J. Koufan et C. Tchudjing, "Sur la voie de l'intégration sous régionale : les facteurs d'adhésion de la Guinée Equatoriale à l'UDEAC", in D. Abwa et al (eds), *Dynamique d'intégration*, pp. 215-232.

¹² J.B. Norodom Kiari, "Dimension coloniale de l'intégration en Afrique centrale : le cas du Cameroun et de l'Afrique Equatoriale française (AEF) 1916-1960", Thèse de Doctorat en Histoire, université de Yaoundé I, 2005, p.2.

la seule étude du Cameroun permet d'appréhender tous aspects physiques et humains de l'Afrique centrale¹³.

Les spécificités observées dans le processus d'intégration économique en Afrique centrale se comprennent donc aisément en se référant à leur histoire et de leur espace géographique. C'est ce que nous témoigne cette allocution du président Ahmadou Ahidjo lors de son discours à la conférence constitutive de l'UDEAC, le 08 décembre 1964 :

Cette union économique et douanière est dans la nature des choses et la géographie, l'histoire ainsi que les affinités ethniques la commandent... c'est par ces actes exemplaires et positifs de ce genre, en offrant à nos frères africains au monde le spectacle d'une collaboration réaliste franche et confiante dans un cadre régional original et adapté à nos problèmes, que nous pourrions neutraliser efficacement les forces de résistance qui, à l'extérieur comme à l'intérieur tendent à empêcher notre continent de trouver son équilibre.¹⁴

Par ailleurs, les études anthropologiques, historiques, géographiques et linguistiques concourent pour présenter l'Afrique centrale, encore appelée monde bantou comme un grand ensemble territorial soudé par l'histoire et par la géographie. De ce fait, l'apparente hétérogénéité des paysages naturels et culturels de cet espace marque une réelle unité fondée sur les grands traits communs, dont le climat, la faune, la flore, les industries lithiques, la famille linguistique, le langage et les arts de feu constituent les éléments visibles¹⁵.

Au total donc, les expériences d'intégration économique en Afrique centrale sont le résultat de l'affirmation progressive d'une conscience panafricaine et d'une volonté d'indépendance nées sous la colonisation et confrontées après les indépendances. La tête de proue de ce mouvement panafricain en Afrique centrale est Barthélémy Boganda qui a fondé une idée de fédération des Etats Unis de l'Afrique latine afin de trouver la solution anticoloniale.

2. Boganda et le projet des Etats unis de l'Afrique latine

Né le 4 avril 1910 dans un petit village de Bangui dans le bassin de la Lobaye en pleine forêt équatoriale, Boganda fit les études missionnaires et reçut à l'âge de douze ans avec le baptême le prénom de Barthélémy. Après avoir fait des études au petit séminaire de Brazzaville, puis au moyen séminaire de Kisantu au Congo belge, il fut envoyé enfin au grand séminaire Saint Laurent de Mvolyé. C'est cette formation à la fois à l'intérieur et hors de son pays natal qui va lui permettre de se faire très tôt une vue d'ensemble des problèmes de l'Afrique centrale. Après avoir adhéré au Mouvement Républicain Populaire (MRP), Boganda

¹³ J.C. Froelich, *Cameroun-Togo*, Paris, Berger Levallet, 1956, p. 3.

¹⁴ C. N'Kodia, *L'intégration économique, les enjeux pour l'Afrique centrale*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 39.

¹⁵ Nizesete, "Patrimoine culturel de l'Afrique centrale...", p. 33.

créé le 28 septembre 1948 un parti authentiquement africain ; le mouvement d'évolution sociale de l'Afrique Noire (MESAN) dont l'ambition est de s'adresser à tous les Noirs du monde et de promouvoir le plein développement de la société africaine. En novembre 1956, il se fit élire premier maire africain dans la ville de Bangui et le 18 juin 1957, il est porté à la présidence du grand conseil de l'AEF. On peut donc dire que Boganda était devenu en 1957 le leader incontesté dont l'audience s'étendait bien au-delà des frontières oubanguiennes. Une expérience que lui-même reconnut en 1959 lorsqu'il affirma: «Aéfien de naissance, formé à Bangui et à Brazzaville par les missions françaises, à Kisantu, au Congo Belges par les jésuites suisses, président du grand conseil AEF depuis dix-huit mois, je prétends connaître autant que tout autre les problèmes de l'Afrique centrale».¹⁶

Conscient donc de la faiblesse et du retard du continent dans tous les domaines économiques, sociaux et culturels, Boganda dont l'idée de l'unité africaine trotte dans la tête depuis son accession à l'Assemblée en 1946, lance pour la première fois et officiellement de la tribune de l'Assemblée du grand conseil de l'AEF où il est président depuis le 18 juin 1957 l'idée de l'Union des Républiques d'Afrique centrale (URAC). Cette outrance volonté de créer une vaste entité politique sous régionale apparaissait bel et bien en filigrane au moment où il s'engageait dans l'arène politique en Afrique. Sur le plan national, il s'est très vite lancé dans le combat pour la libération politique, économique et sociale de l'Oubangui-Chari.¹⁷

Dans le même sillage, Boganda indique que l'idée de la formation d'un Etat unitaire sur les vieilles identités administratives mises en place par le régime colonial en vue de bâtir une Afrique de langue, d'inspiration et de culture française est nécessaire. Il part donc de l'idée selon laquelle seule une fédération des Etats demeure la voie obligée pour les pays en développement de sortir du joug colonial et à placer l'Afrique centrale au centre des politiques d'émancipations et de revendication. C'est ainsi que lors de son allocution prononcée le 24 novembre 1946 à la Mairie de Bangui, il précisait ceci:

Le monde est un tout et nul homme, nul peuplement ne peut se draper dans la solitude, sous peine de connaître vite la déchéance d'être à nouveau conquis. Ainsi, de même qu'il faille l'association des mondes pour la paix de l'humanité, l'union des hommes sur la terre d'Afrique s'avère-t-elle indispensable pour que se réalisent le progrès, la paix et un minimum de bien être dans la justice.¹⁸

¹⁶ J.O. Penel et B. Boganda, "écrits et discours", cité par J.B.N. Kiari, "La dimension coloniale de l'intégration en Afrique", p. 133.

¹⁷ B. Solé-Ngakoutou, "Les tentatives d'intégration économique en Afrique centrale, du projet Boganda à la CEEAC", Mémoire de Maîtrise en Relations Internationales, IRIC, 2007, p. 20.

¹⁸ Penel et Boganda, "écrits...", p. 122.

C'est donc à travers ce processus que l'Afrique centrale entrera dans un marché commun et dans l'association des peuples libres. Alors, une Afrique libre de langue française peut faire entendre sa voix dans les instances internationales.¹⁹

D'abord, l'AEF devait accéder à l'indépendance et la première étape consistait à la formation d'une République centrafricaine issue de la fusion des quatre Etats de l'ancienne AEF. Ceci devait aboutir à l'adoption d'une monnaie unique pour les quatre colonies, un budget fédéral, un seul emblème et un seul drapeau. Ce regroupement régional était nécessaire et indispensable pour le bien-être des populations.

Ensuite, il fallait faire entrer le Congo-Belge dans la République Centrafricaine, un projet à la fois politique et géographique, car pour y parvenir, une révision officielle des frontières arbitraires et issues d'une erreur géographique et humaine commise par les explorateurs était nécessaire.

Aussi, Boganda propose que soit bâtie une Afrique Centrale unie par la langue et la culture, et pour cela, il propose la création d'une fédération comprenant le Congo Belge et le Cameroun.

La dernière étape consistait à la création avec les bantous colonisés par les peuples de culture latine. Une vaste fédération latino-africaine comprenant la RCA, le Congo Belge, le Rwanda et le Burundi, l'Angola et le Cameroun, bref les pays de l'Afrique centrale d'expression latine et parlant le Portugais, l'Espagnol, le Français, présentant une identité culturelle et des affinités linguistiques cohérentes.

Aussitôt, Boganda entame une campagne de sensibilisation et d'information par le biais des médias, des séminaires, de la presse écrite, des conférences débats pour essayer de convaincre les dirigeants afin d'obtenir une adhésion massive à son idée, laquelle jetait les bases de l'unité africaine doublée d'une importante orientation socioéconomique, politique et culturelle capitale. Et il croit fermement que seule l'instauration d'une politique commune permettrait d'une part de sauvegarder et de consolider l'indépendance acquise et d'autre part de maintenir les conditions de paix et de sécurité, pour que toute la communauté ait selon l'expression du Président J. Kennedy et le général Mc Namara " un seul doigt sur la gâchette".²⁰

Toutefois, Boganda se heurte à l'incompréhension de ses pairs, partisans de la formation de ce que lui-même appelle « poussières d'Etats », lesquels constituent au-delà de

¹⁹ Extrait du discours du président du grand conseil de l'AEF cité par M. Boganda lors de la séance inaugurale de la première session ordinaire du grand conseil le 17 octobre 1958, cf. M. Saragba, "tentative et échec d'une fédération en Afrique centrale", in D. Abwa et al (eds), *Dynamiques d'intégration*, pp. 162-163.

²⁰ P. Kalck, *Histoire centrafricaine, des origines à 1966*, Paris, L'Harmattan, 1992, pp. 301-302.

ce qu'on qualifie de « prophète », un suicide collectif. Car politiquement et économiquement, ces petits Etats nouvellement indépendants sont fragiles qu'ils sont condamnés à disparaître à brève échéance par la perte de leur souveraineté²¹. Le président gabonais Léon Mba affirme ne pas être contre l'idée de Boganda, mais plutôt la manière de la présenter qui est mauvaise²².

Pour promouvoir sa grande fédération de culture latine, de tradition chrétienne et francophone dans sa majorité et en dépit des positions radicales, Barthélémy Boganda n'hésite pas à avancer les arguments tels que l'artificialité des tracées coloniales, la viabilité financière et le poids économique et politique d'une telle entité pour convaincre les dissidents. Il augure que les Etats Unis d'Afrique latine ont vocation à devenir une des grandes zones du continent noir. Ils sont destinés à faire le contrepoids aux ensembles d'Afrique Orientale bientôt dominés par les forces panarabes de l'Egyptien Nasser, de l'Ouest africain en voie de passer sous contrôle Britannique, impuissant face à la liquidation de l'AEF²³.

Mais finalement, ce grand projet ne vit pas le jour en raison des réticences des nationalistes d'AEF aggravées par la mort par accident d'avion de son instigateur le 29 mars 1959. Dès lors, les nouvelles tentatives d'intégration dans cet espace géographique se réaliseront dans le cadre de l'Union Douanière Equatoriale (UDE).

3. La naissance de l'UDE et les tentatives de regroupement en Afrique centrale

L'échec d'une tentative d'union politique entre les Etats de l'AEF, en l'occurrence l'Afrique centrale, n'avaient cependant pas provoqué la rupture des liens antérieurs qui les unissaient. Il devait même entraîner une évolution de leur solidarité sur le plan économique car le 29 juin 1959, les quatre Etats de l'ex-AEF allaient créer l'UDE pour conserver le plus possible leur unité antérieure dans le domaine économique²⁴. Cette union est la matérialisation d'une somme de décrets qui, dans le cadre de l'AEF organisaient et harmonisaient les transactions entre l'AEF et le Cameroun²⁵. L'UDE constituait ainsi la première institution

²¹ Saragba, "Tentatives et échec d'une fédération...", p. 163.

²² Kalck, *Histoire centrafricaine...* pp. 301-302.

²³ Afin de réaliser son grand dessein, Boganda envoie une mission composée de Ministre de l'agriculture David Dako et le président de l'Assemblée territoriale Hector Riverez, proposer aux trois autres territoires de l'AEF d'accéder grouper à l'autonomie, puis à l'indépendance. Seule le Moyen-Congo dirigé par la coalition socialiste de Jacques Opangault adhère au projet, mais la coalition socialiste bien qu'à la tête du Moyen-Congo a perdu la majorité au bénéfice de la formation de l'Abbé Flaubert Youlou en automne, 1957, cf. ANY, Journal officiel de l'AEF, 30 juin 1959.

²⁴ ANY, Journal officiel de l'AEF, 30 juin 1959.

²⁵ On peut citer le décret du 27 décembre 1941 portant suppression de toute frontière douanière entre l'AEF et le Cameroun, les décrets du 19 octobre 1958 et celui du 17 février 1955 au terme desquels était prévue l'ouverture annuelle des contingents de produits de chaque territoire. Ces produits devaient être admis en franchise de droit d'entrée dans un quelconque territoire de la zone, cf. ANY, Journal officiel de l'AEF, 30 juin 1959.

économique mise en place par les quatre Etats de l'AEF. Reprenant à son compte la plupart des dispositions de la convention fiscale et douanière signée par les mêmes Etats le 15 octobre 1957, l'UDE s'intéressait surtout aux relations douanières et fiscales qui devaient exister entre les Etats membres. En matière douanière, la convention créant l'UDE prévoyait une liberté de circulation des marchandises, des biens et des capitaux entre les Etats²⁶.

Toutefois, il convient de noter qu'à l'origine, le Cameroun n'était pas membre de l'UDE. Ce détachement du Cameroun du bloc équatorial était inhérent à la dénonciation par les territoires de l'AEF de la convention du 17 février 1955 par laquelle de nouveaux bureaux de douanes étaient créés à Douala, Yaoundé et Mora contre deux seulement en AEF²⁷. La création d'une union douanière entre les seuls Etats de l'ex-AEF avait de nouveau posé le problème des relations économiques avec le Cameroun. Alors, la nécessité d'une réorganisation des relations économiques entre le Cameroun et l'UDE s'imposait. Ceci tenait à deux principales raisons: la première justifiait le rapprochement entre l'UDE et le Cameroun était le désir de cette union d'amener les deux parties contractantes à envisager leurs relations économiques et douanières sur une base plus réaliste. La deuxième la plus défendue était liée à la position géostratégique du Cameroun qui le désigne comme étant le véritable pied central du système de circulation des marchandises entre les Etats de l'union²⁸. Par ailleurs, même le Gabon qui possède un port maritime, n'échappe pas à l'attraction du Cameroun, car il a lui aussi besoin de certains ports de ce territoire pour le ravitaillement du Woleu-ntem et pour l'exportation de ses produits qui transitent par les ports de Kribi et de Douala. C'est donc la ferme volonté de préserver les intérêts économiques de ses membres qui amènent l'UDE à se rapprocher du Cameroun. C'est le président de la République gabonaise qui amorce le processus de rapprochement au cours de la réunion annuelle des chefs d'Etats de l'Afrique équatoriale et du Cameroun qui se tint le 25 novembre 1960 à Libreville, il déclara :

L'accession à l'indépendance du Cameroun et des quatre Etats de l'ex-AEF, la mise en œuvre de nouvelles institutions, permettent d'envisager un resserrement des liens économiques et douaniers entre nos Etats. Pour notre part, en ce qui concerne le Gabon, et dans le cadre de l'Union Douanière Equatoriale, nous souhaitons que l'esprit de coopération qui existe déjà entre nos quatre Etats puisse être étendu à la République du Cameroun qui a, avec chacun de nous une frontière commune. Nous sommes donc favorables à toute modification des anciennes conventions qui auraient pour effet de resserrer les liens qui nous unissent²⁹.

²⁶ C.D.G. Awoumou, *Le couple Cameroun-Gabon au sein de la CEMAC*, Yaoundé, L'harmattan, 2008, p. 67.

²⁷ Les dispositions de cette convention devaient favoriser nettement le Cameroun notamment dans le domaine industriel où celui-ci était relativement plus avancé et exerçait sur les anciens territoires de l'AEF une attraction grandissante.

²⁸ Awoumou, *Le couple Cameroun-Gabon...* p. 56.

²⁹ Ibid. p. 57.

Ainsi, la conférence des chefs d'Etats du Cameroun et de l'Afrique Equatoriale qui s'est déroulée à Bangui le 22 juin 1961 constituait un véritable tournant dans la quête d'union des Etats d'Afrique centrale. Une convention fut signée le 23 juin, convention réglant les relations économiques et douanières entre les Etats de l'UDE et la république du Cameroun. Par un protocole d'accords signés le même jour, les chefs d'Etats des cinq ont exprimé le vœu de réaliser une association de l'UDE et du Cameroun en vue de la constitution progressive d'un marché commun entre eux afin de parvenir par étape à une consolidation définitive d'un groupe constitué désormais par cinq Etats et de contribuer au resserrement de leurs liens. C'est dans cet état d'esprit que la réunion du comité de direction de l'UDE des 19 et 20 juin qui a précédé la conférence des chefs d'Etats d'Afrique équatoriale et du Cameroun a examiné au cours de ses travaux la question de l'entrée du Cameroun dans l'UDE. Au cours de la réunion du 25 avril 1962, le président Tombalbayé du Tchad prononce une allocution dans laquelle il a souligné l'importance du renforcement des liens qui unissent les Etats de l'UDE et indiqué en même temps qu'il attend de nouveaux progrès dans les pourparlers engagés avec la République du Cameroun pour son entrée dans l'UDE. Le premier pas fut franchi lorsque fut signé le 22 juin 1962 une nouvelle convention régissant les relations économiques et douanières entre les Etats de l'UDE et le Cameroun. Entré en vigueur le 1^{er} juillet 1962, le processus a ainsi permis la création d'un vaste ensemble économique en Afrique centrale avec la mise en place d'un tarif douanier extérieur commun. L'aboutissement de cette évolution a été la signature, le 08 décembre 1964 à Brazzaville d'un traité visant à créer une Union Douanière et Economique des Etats de l'Afrique Centrale (UDEAC) regroupant ainsi les Etats de l'UDE et le Cameroun et, qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1966³⁰.

De ce qui précède, il ressort que la volonté d'intégration sur le continent africain en général et dans la sous-région Afrique centrale en particulière est une émanation de certains leaders et hommes politiques forgeant leur idée surtout sur les considérations géo-historique de la zone. Mais également, une analyse profonde de ce processus nous permet de relever aussi quelques évènements externes ayant conduit à l'intégration en Afrique centrale.

B. Les facteurs exogènes de l'intégration en zone CEMAC

En dehors donc des facteurs internes, considérés comme éléments précurseur du regroupement géographique des peuples en Afrique centrale, il existe aussi des raisons externes

³⁰ Awoumou, *Le couple Cameroun-Gabon...* p. 56.

tenant du fait colonial, de l'influence du panafricanisme, enfin des exigences du nouvel ordre économique mondial.

1. Le poids de la colonisation : fondement de l'intégration en Afrique centrale

L'intégration régionale en Afrique présente les traits particuliers tenant du fait colonial qui dans le cas de l'Afrique centrale dite française semble avoir favorisé le rapprochement des territoires de cette région. C'est dans le but de faciliter la gestion politico-administrative et économique de ses territoires d'outre-mer que la France regroupa ses territoires issus de la balkanisation du continent au sein des fédérations que l'AEF créée le 15 janvier 1910 faisait partie. Regroupant le Gabon, le moyen Congo, l'Oubangui Chari et le Tchad, l'AEF était devenue le cadre dans lequel ceux-ci avaient convenu de former « une entité géoéconomique intégrée ». C'est alors dans ce cadre restreint dont le Cameroun ne faisait pas partie que naissent et s'intensifient une réelle solidarité entre les différentes composantes. Sur le plan administratif, l'AEF fonctionnait comme un système fédéral³¹.

Dans ce cadre géographique émanant de la France va apparaître les premiers signes d'intégration entre les peuples. La création de cet ensemble régional a pu contribuer à l'intégration sociale des groupements sociaux modernes afin de mieux contrôler les territoires des populations dominées et de les exploiter systématiquement. L'AEF était alors une structure coloniale du mouvement associatif de la population africaine regroupée en son sein pour former une force productrice en matières premières recherchées par les français. Cet ensemble géographique a suscité les mouvements de personnes, un déplacement massif des populations favorisant un climat d'échanges, de stabilité et d'intégration.

Toutefois, un pas supplémentaire vers la constitution d'une zone intégrée, était franchi après la campagne militaire du Cameroun. En effet, le Cameroun a connu un destin complexe après la défaite Allemande de 1911. La France et l'Angleterre font main basse sur le Cameroun. Pendant que l'Angleterre décida d'intégrer la partie du territoire que lui avait été confiée à sa colonie du Nigeria, le Cameroun Français se trouvait face à des querelles de statut administratif et politique.³² En dépit de quelques divergences politiques sur la question de l'intégration du Cameroun au sein de l'AEF, la tendance menée par Fourneau triompha car précisait-il dans une correspondance adressée au gouverneur général en 1919 : « Comme j'ai signalé dès 1916

³¹ Lire à ce sujet E.W. Fofack, "les relations bilatérales Cameroun-Gabonaise (1960-2003)", mémoire de maîtrise en histoire, université de Yaoundé I, 2003, p. 10 et R. Guillien et J. Vincent, *lexique des termes juridiques*, Paris, Dalloz, 1978, pp.34-40

³² J. Koufan Menkené, "La vie politique au Cameroun sous occupation Française 1916-1923", Thèse de doctorat 3^e cycle en histoire, Université de Paris VII, 1987, pp.187-243.

(..), le Cameroun doit faire partie du groupe de nos colonies du centre africain qui, sans lui ne pourrait jamais atteindre leur développement. Il est la condition indispensable de leur progrès ».

L'AEF apparaissait ainsi comme la parenté pauvre de l'empire colonial Français qui ne pouvait être favorable qu'à l'incorporation du Cameroun dans ce groupe. Sur le plan géographique, deux éléments essentiels justifiaient le rapprochement du Cameroun dans cet ensemble. D'abord, la proximité géographique entre le Cameroun et les autres territoires de l'AEF qui faisait du Cameroun une position géostratégique favorable à l'essor économique de cet ensemble. C'est nul doute qu'en 1927, l'inspecteur général Picanon en mission en Afrique équatoriale faisait la remarque suivante : « de Gibraltar au cap de bonne espérance, aucun point de la côte occidentale de l'Afrique ne présente pour l'installation d'un port, une situation naturelle aussi privilégiée que Douala »³³. L'harmonisation des conditions d'échanges résultait alors de l'intérêt accordé à la ville portuaire de Douala jugée comme stratégique pour être la capitale de l'AEF. Ensuite, les similitudes physiques et humaines entre l'AEF et le Cameroun étaient favorables à cette intégration, une situation que Pierre Gourou explicitait en ces termes : « Le Cameroun est encore en Afrique occidentale : situation maritime, présentation des savanes Soudanaises, influences des peuls et de l'islam. Mais le sud se trouve déjà en Afrique équatoriale, grande forêt, solitude annonçant Gabon et Congo Brazzaville »³⁴. Telles qu'elles se présentaient donc, les similitudes physiques et humaines entre le Cameroun et l'AEF servaient plutôt à renforcer les arguments apportés à la position géographique du Cameroun en Afrique centrale. Elles font comprendre aux partisans de l'annexion que rien ne s'oppose sur le plan géographique à une adjonction du Cameroun dans l'AEF.

Bien que le Cameroun ait gardé son statut de territoire sous-mandat acquis à partir de 1919, on a cependant observé une réelle volonté des administrateurs coloniaux français de faire du pays un prolongement naturel de l'AEF. Au sein de cet ensemble, les institutions scolaires, les menuisiers et les congrégations missionnaires communes à plusieurs pays ont amorcé un développement global intégré avec une nette prise en compte du Cameroun.³⁵ On peut également citer l'initiative française de défense commune en Afrique centrale plus connue sous

³⁴P. Badineau et M. Verpeaux, *La coopération locale et régionale*, Paris, PUF, 1998.

³⁵ C.M. de la Roncière, "Conclusion du colloque de Yaoundé (Avril 2000) sur les Dynamiques d'intégration en Afrique centrale", tome 2, Yaoundé, 2000, pp. 779-780.

le nom de « zone de défense AEF-Cameroun »³⁶, le centre d'initiation d'Ayos par lesquels les pays de la sous-région Afrique centrale ont réalisé leurs premiers pas vers l'intégration sous les auspices de l'administration coloniale française.

La formation d'un ensemble intégré en Afrique équatoriale répondait ainsi aux exigences de la politique française dans cette région reposant sur les considérations géopolitiques et stratégiques³⁷. En effet, pour le général De Gaulle, le Nigéria de par sa taille, sa population et ses ressources représentait un pôle d'attraction pour ses voisins francophones et par là même constituait une menace pour l'influence française en Afrique centrale et occidentale³⁸.

Le Cameroun et l'AEF constituait alors la Fédération de l'Afrique Centrale Française au sein de laquelle les efforts d'uniformisation douanière ont été réalisés. Le décret du 27 décembre 1941 portant suppression de la frontière douanière entre le Cameroun et l'AEF indiquait dans son article 1^{er} indique ceci:

A dater du 1^{er} janvier 1942, les droits et taxes applicables à l'importation et à l'exportation, dans les territoires de l'AEF et du Cameroun seront fixés au même taux. A partir de la même date, la frontière douanière est supprimée entre les territoires de l'AEF et celui du Cameroun et les échanges entre ces territoires seront admissibles en franchise de tout droit et taxe d'entrée et de sortie³⁹.

Les domaines de la coopération portaient donc sur un Tarif Extérieur Commun (TEC), l'administration centralisée, la monnaie commune, la solidarité budgétaire, les écoles fédérales communes, la politique agricole et les transports.

L'initiative de la France fut sans doute le meilleur legs de la colonisation européenne. Le principe de libre-échange à l'intérieur de l'AOF et de l'AEF combinés aux relations privilégiées avec la France reste les fondements de base d'une profonde intégration économique et de coopération héritée de la colonisation et qui permettait aux nations de l'Afrique centrale de poursuivre cette dynamique relativement exemplaire. Ceci était largement conforté par un contexte sociopolitique remarquable au sein du continent.

³⁶ C'était une sorte d'alliance militaire défensive créée en 1951 qui a permis l'usage intégré des moyens militaires et crée ce que Koufan et Tchudjing ont appelé "Les solidarités élargies transterritoriales", cf. Koufan et Tchudjing, "Sur la voie de l'intégration régionale...", p. 216.

³⁷ D. Bach, "Dynamique et contradictions dans la politique africaine de la France: les rapports avec le Nigéria 1960-1981", *Politique africaine*, février 1982, p. 18.

³⁸ P. Decreane, *De Gaulle et l'Afrique noire: un lien charnel; la politique africaine du général de Gaulle (1958-1969)*, colloque de Bordeaux, 19-20 octobre 1979, Paris, A. Pedone, 1980, p. 312.

³⁹ Journal officiel du Cameroun français, 15 janvier 1942, p. 440, ATOM cité par J.B.N. Kiari, "Dimension coloniale de l'intégration", p. 112.

2. L'influence du panafricanisme utopique

Les conditions sociales esclavagistes subies par les noirs en Amérique vont renforcer la conscience d'unité chez ces derniers. Le phénomène de contagion de pensée au XIXe siècle, va à partir de l'Europe gagner l'Amérique et contribuer à l'éclosion du panafricanisme. De divers courants idéologiques entre autres le pangermanisme en Allemagne, le panslavisme en Europe centrale et orientale, le sionisme chez les juifs, le débat politique et intellectuel focalisé en Europe autour de ces concepts va gagner les élites instruites de la diaspora noire en Amérique.⁴⁰ Ce contexte historique précis a vu la gestation du panafricanisme qui s'est façonné à travers les précurseurs dans les congrès panafricains⁴¹ tenus après la fin du premier quart du XXe siècle. La vision du panafricanisme trouve donc ses origines au tournant du XIXe siècle et XXe siècle en Amérique et a emprunté le même parcours géographique que la traite négrière⁴².

La vision panafricaine était basée sur l'auto-détermination et l'unité africaine à travers un projet politique très ambitieux. Après avoir obtenu l'indépendance du Ghana en 1957, Nkrumah va mener une intense activité en faveur de l'unité africaine. La réalisation de ce grand dessein passe par la formation des « Etats Unis d'Afrique ». C'est dans cette perspective qu'il organise à Accra en 1958 la première conférence des Etats indépendants d'Afrique⁴³ qui sera suivie le 13 décembre 1958 de la première conférence panafricaine des peuples à laquelle ont assisté les principaux leaders nationalistes africains. Pour Kwame Nkrumah, c'était un événement historique, car les africains libres se réunissaient réellement pour examiner des sujets africains⁴⁴. Comme on le constate donc, il existe à la fin des années cinquante une véritable idée de regroupement pour l'unité africaine. L'idéal panafricain qui affirme l'unité culturelle de l'Afrique prône son unification politique car selon Julius Nyerere: «L'unité africaine indissociable est le pont de pierre qui nous permettrait à tous de traverser en toute

⁴⁰ Il faut souligner que l'expression « panafricanisme » était inconnue avant le début du XXe siècle quand Henri Sylvestre-Williams de l'île de Trinité, et William Edward Burghardt Dubois des Etats Unis d'Amérique, tous deux descendants d'Africains, l'employèrent lors de plusieurs congrès panafricains, auxquels assistèrent surtout les savants américains d'origine africaine, cf. Kwame Nkrumah, *L'Afrique doit s'unir*, p. 160.

⁴¹ Le premier congrès panafricain eut lieu à Paris en 1919 animé par les leaders comme W.E.B. Du Bois et Marcus Garvey alors que le tout premier rassemblement fut sur le sol africain en 1948 sous l'instigation de Kwame Nkrumah.

⁴² J. Ki-Zerbo, *Histoire de l'Afrique noire*, Paris, Editions hatier, 1978, p. 644.

⁴³ Cette conférence a vu la participation de l'Egypte, du Ghana, le Soudan la Libye, la Tunisie, l'Ethiopie, le Libéria, le Maroc. Ces huit vont étudier les moyens de consolider et de préserver leur indépendance, de resserrer les liens économiques et culturels entre leurs pays.

⁴⁴ N. Kwame, *L'Afrique doit s'unir*, Paris, Présence africaine, 1963, p. 63.

sécurité le tourbillon de la politique de la force, et de porter plus facilement les fardeaux économiques et sociaux qui menacent actuellement de nous écraser»⁴⁵.

Le panafricanisme portant en lui-même les germes de l'intégration économique et sociale entre les Africains, un rêve d'unité qui se concrétisa en 1963 par la création de l'organisation de l'Unité Africaine⁴⁶.

Si le panafricanisme s'est situé sur le terrain politique, un autre courant de libération du continent africain pour son unité s'était formé à Paris: la négritude qui est née de la rencontre notamment entre Léopold Sédar Senghor, Léon Goutran Damas ainsi que Césaire et Birago Diop. Elle est définie comme l'ensemble des valeurs culturelles du monde noir, telles qu'elles s'expriment dans la vie, les institutions et œuvres des noirs. Contrairement au panafricanisme, la négritude a négligé la lutte politique pour se situer sur le terrain culturel. C'est ainsi qu'elle a été utilisée par Senghor pour dénoncer la balkanisation de l'Afrique. Sur ce, il soutient le processus d'intégration sur une base culturelle, ce fondement culturel qui remonte du passé lointain de l'Afrique. Au même titre que l'intégration économique, le panafricanisme et la négritude ont forgé une conscience, un idéal, et a fait naître d'une nécessaire solidarité sur les grandes questions de développement en Afrique en générale et entre les Etats de la CEMAC en particulier. Cette idée fut confortée par le nouveau contexte économique international.

3. L'influence du nouvel ordre économique mondial

L'Afrique a amorcé une longue et difficile marche vers l'indépendance suivie de l'intégration politique et économique. La situation économique à l'intérieur de ces nouveaux Etats indépendants était préoccupante en témoignent certains africanistes à l'instar de René Dumont⁴⁷. Paradoxalement, les Européens ont amorcé la moitié du XXe siècle dans un contexte de régionalisation, car ayant vite compris les risques que représente l'isolement. L'inversion de la conjoncture économique mondiale au début de la décennie 80 avec ses corollaires, la crise de l'endettement et les déséquilibres macroéconomiques dans les pays africains va justifier des institutions de Bretons Woods à travers les Programmes d'Ajustement Structurels dans ces pays. Ces PAS ont pu être considérés comme des processus d'apprentissage incitatrice à l'intégration régionale. L'éclatement du bloc soviétique dans les années 1990 fut suivi par un

⁴⁵M.B. Mayi, "la pédagogie de l'intégration en Afrique centrale", in D. Abwa et al (eds), *Dynamiques d'intégration*, p. 597.

⁴⁶ L'OUA voit le jour à Addis Abeba en Ethiopie le 25 mai 1963 avec comme l'un des principaux objectifs l'intégration économique dans le continent.

⁴⁷ R. Dumont, *L'Afrique noire est mal partie*, Paris, Seuil, 1963.

vaste mouvement d'intégration à l'échelle de la planète. Dans ce contexte nouveau où le monde va s'unifiant et où la prospérité appartient aux grands ensembles, l'isolement est presque mortel pour les Etats en général mais en particulier pour les micro-Etats africains nés de la colonisation. La recherche d'une voie à même de relever les défis du développement dans un monde entièrement globalisé se fait de plus en plus pressante pour ces derniers. Dans une telle perspective, l'intégration régionale apparaît comme la réponse la plus adéquate au-delà de l'Etat nation postcoloniale⁴⁸.

La collaboration dans le cadre de l'intégration régionale suppose la construction d'un espace géographique qui aboutit à une interdépendance structurelle entre les Etats qui ont une proximité spatiale. Aujourd'hui, plus que par le passé, la question de l'intégration africaine doublement perçue dans son sens national et régional constitue l'un des défis majeurs. C'est l'une des voies possibles, sinon la condition *sine qua non* pour juguler la crise de l'Etat-nation que connaît l'Afrique centrale. Bien plus, la crise rampante et la misère permanente qui caractérise une Afrique en proie au diktat des institutions de Bretton Woods et l'inévitable phénomène de la mondialisation rendent urgente et indispensable la question de l'intégration comme « un impératif catégorique »⁴⁹.

Si à l'aube des années 1960, les expériences africaines d'intégration économique ont été marquées par la volonté d'édifier les ensembles régionaux endogènes, en retrait par rapport au marché mondial, celles qui se sont initiées à partir des années 1990 se sont distinguées fondamentalement par leur dilution dans la dynamique de la mondialisation⁵⁰. Cette brusque métamorphose des perspectives de regroupement en Afrique était alors portée par le nouveau contexte géopolitique international où l'on est passé de la bipolarisation à un monde unipolaire. En effet, l'effondrement dès le début de l'ultime décennie du XXe siècle du socialisme et du modèle d'intégration économique qu'il avait inspiré, avait eu pour conséquence de laisser la voie libre à l'expansion du capitalisme qui a, à son tour laissé le modèle d'intégration économique. Les années 1990 sont donc celles de la mise en mondialisation néolibérale de la planète⁵¹ et l'intégration économique se ramène, quant au processus à employer, à la libéralisation des échanges et à la réalisation d'une unité commerciale internationale dans

⁴⁸ A. Samir, *La faillite du développement en Afrique et dans le tiers-monde*, Paris, Nina, 2015, p. 56.

⁴⁹ M. Kail, "Mondialisation et néo-libéralisme", *Les temps modernes*, n° 607, janvier-février 2000, p. 14.

⁵⁰ W. Jackson, "Le renouveau de l'intégration économique en Afrique : de la régionalisation à la mondialisation", Communication au colloque EADI/GEMDEV, *L'Europe et le Sud à l'aube du 21^e siècle*, enjeux et renouvellement de la coopération, Paris, décembre 1999, p. 182.

⁵¹ Kail, "Mondialisation...", p. 4.

laquelle les produits abondants s'échangent contre les biens rares sous le régime de libre commerce. Une fois donc libéré de l'obstacle socialiste qui avait réussi à le confiner à des zones économiques déterminées, le capitalisme va ainsi se servir de l'intégration régionale dans sa stratégie d'investissement de l'espace. C'est ce que relève Petiteville lorsqu'il écrit: «Dans la mesure où la mondialisation des mécanismes de marché a condamné au reflux toutes stratégies de développement en vase clos, la nouvelle congruence libérale des politiques économiques a facilité beaucoup plus activement que par le passé les postures d'ouverture régionale»⁵².

Bref, la globalisation est allée de pair avec le renforcement de la régionalisation. En Europe, ce double processus s'est caractérisé par le renforcement de l'Union Européenne au point où à l'aube du XXIe siècle, elle est ouverte à d'autres satellites et aux Etats de l'ex-URSS⁵³. En Amérique du Nord, il s'est caractérisé par la signature en décembre 1992 de l'Accord de Libre-échange de l'Amérique du Nord (ALENA) entre le Canada, les Etats-Unis d'Amérique et le Mexique. Cet accord qui est entré en vigueur en 1994 correspond à la fois à une marche vers le libre commerce et à une stratégie des Etats Unis de construction régionale.

Face à cette euphorie, l'Afrique s'est retrouvée presque condamnée à suivre le même rythme. C'est ainsi que le processus amorcé après les indépendances s'est accéléré à la fin du siècle au gré du nouvel ordre économique international. Cette idée fut expressément soutenue par les chefs d'Etats de l'Afrique centrale en raison de l'étroitesse de leurs marchés nationaux et du caractère embryonnaire de leurs économies. C'est ce que témoigne cette allocution du président gabonais Omar Bongo Ondimba:

Au moment où, sur tous les autres continents, les grands ensembles économiques se font jour, en Afrique, l'intégration est un passage obligé, une nécessité impérieuse à l'heure de la globalisation et de la mondialisation. Malgré les potentialités dont regorge mon pays, j'ai toujours ressenti l'intégration comme une exigence...⁵⁴.

Il est donc nécessaire de comprendre que la volonté de poursuite d'un marché commun au sein d'une entité sous-régionale dépend en quelque sorte de la nouvelle architecture économique internationale de la fin du XXe siècle.

⁵² F. Petiteville, Le processus d'intégration régionale, vecteur de structuration du système international? Cité par Willy Jackson, "Pour une dynamique de refondation de l'intégration régionale africaine: de la mondialisation de la CEMAC à la régionalisation de l'Afrique centrale", in D. Abwa et al (eds), *Dynamique d'intégration*, p. 526.

⁵³ En 1957, 6 Etats à savoir la France, la RFA, l'Italie, le Pays-Bas, le Luxembourg et la Belgique créent la CEE qui prendra la dénomination de l'UE en 1993 et à travers de multiples élargissements, cet ensemble regroupe aujourd'hui en son sein 27 Etats.

⁵⁴ Kail, "Mondialisation...", p. 5.

Même si certains auteurs à l'instar de Cayet arguent que le processus de régionalisation en Afrique n'est pas tout à fait une réponse alternative à la mondialisation⁵⁵, il est toutefois le résultat de la mise en mondialisation de l'Afrique, de la confrontation des économies africaines au crédo de l'ouverture au marché mondial, préconisé par les institutions internationales à la fin des années 1990. Quoi qu'on dise, le processus de l'intégration régionale telle que vécu de nos jours en Afrique en général et dans la zone CEMAC en particulier est inhérent au nouveau contexte économique international marqué par la mondialisation.

II. LA NAISSANCE DE LA CEMAC

L'intégration sous-régionale a pour but de mettre en place un espace économique supra-étatique. Il s'agit de créer, faire fonctionner, maintenir et approfondir cet espace aux fins de renforcer la solidarité économique et politique entre des États⁵⁶. La mise en évidence de l'intégration en Afrique centrale passe par l'historique de ce processus dans cette zone.

A- La CEMAC : une initiative d'inspiration française

La CEMAC, telle qu'elle est conçue aujourd'hui est le résultat d'un processus ancien, d'inspiration française qui remonte à la période coloniale. Ce processus prend corps avec la création de l'Afrique Équatoriale Française (AEF) en 1910 qui se transforme en Union Douanière Équatoriale (UDE) en 1959, puis Union Douanière des États de l'Afrique Centrale en 1964 qui sera remplacée à son tour par la CEMAC en 1999.

1. L'AEF ou la première forme de la CEMAC

Calqués sur les différents empires coloniaux, les regroupements régionaux d'Afrique centrale pendant la période coloniale ont été pensés et inspirés par les puissances coloniales en même temps qu'ils furent orientés dans le sens de leurs intérêts.

La mise en valeur des territoires occupés amène l'administration coloniale à procéder à l'organisation régionale des colonies dans lesquelles elle développe surtout les cultures de

⁵⁵ J. Cayet, " Perspectives pour un développement durable : quelle politique de coopération avec les pays de l'UMEOA?" République française, Avis et rapport du conseil économique et social, Paris, les éditions des journaux officiels, 1999, pp. 2-25.

⁵⁶J. Coussy et P. Hugon, *Intégration régionale et ajustement structurel en Afrique subsaharienne*, Paris, La Documentation française, 1991, p. 47.

rente et l'exploitation des ressources naturelles⁵⁷. Le but de ces regroupements étant de faciliter l'administration des colonies et par ricochet de réaliser un maximum de profit. Contrairement aux autres empires coloniaux de la région, l'empire colonial français forme le bloc le plus soudé et le plus homogène.

Les possessions françaises d'Afrique centrale permettent à la France de faire un regroupement de ses colonies autour de l'Afrique Équatoriale Française (AEF) créée en 1910⁵⁸. En Afrique de l'Ouest, ce regroupement s'est fait autour de l'Afrique occidentale Française (AOF) qui regroupe les anciennes colonies françaises de cette région⁵⁹. L'AEF comprend le Gabon, le Moyen Congo (actuelle Congo Brazzaville), l'Oubangui-Chari (actuelle République centrafricaine), et le Tchad. Sa capitale est Brazzaville. Le Cameroun français n'est pas rattaché à l'AEF du fait de son statut particulier⁶⁰. À la tête de chaque territoire, était placé un gouverneur sous l'autorité directe du gouverneur général, représentant du ministère des colonies et dépositaire des pouvoirs de la république au sein de l'AEF⁶¹. Le gouverneur général était aidé dans ses fonctions par un " grand conseil " regroupant : les gouverneurs des différents territoires de l'AEF, les directeurs des services judiciaires et de santé, le délégué de l'AEF au Conseil Supérieur des Colonies, et les représentants des conseils d'administration des différents territoires de l'AEF⁶². L'architecture de cette fédération traduit l'expression d'une intégration économique et politique. Mais, seulement, cette intégration est pilotée par le colonisateur français qui décide de toutes les politiques qu'il oriente évidemment dans son seul profit. Dès lors, en rassemblant ses territoires d'Afrique centrale autour de l'AEF, la France intègre non pas les peuples de la région, mais ses colonies dans un but purement administratif. Cette réalité ne va pas changer jusqu'au moment où ces territoires accèdent à l'indépendance.

2. De l'UDE À l'UDEAC

L'Union Douanière Équatoriale (UDE) a été créée en 1959 à la suite de la loi cadre de Gaston Defferre qui précipita le démembrement de l'AEF que la communauté française avait

⁵⁷ S. Belaouane-Gherari et G. Habib, *Les organisations régionales africaines*, recueils de textes et documents, Paris, ministère de la Coopération française et du développement, 1989, p. 230.

⁵⁸ L'AEF a été créée par un décret du 15 janvier 1910 et a véritablement pris corps avec l'installation du gouvernement général de l'AEF par un décret du 9 janvier 1919.

⁵⁹ S. Belaouane-Gherari et G. Habib, *Les organisations...*, p. 231.

⁶⁰ Territoire sous mandat de la Société Des Nations (SDN) dont la gestion fut confiée à la France et à l'Angleterre, le Cameroun ne pouvait faire partie de l'AEF qui regroupe en fait les colonies françaises d'Afrique centrale.

⁶¹ C. N'kodia, *L'intégration économique...* p. 34.

⁶² Ibid.

entériné en 1958⁶³. Instaurée par le décret du ministère des colonies (27 décembre 1941), cet ensemble économique, qui regroupait les territoires de l'AEF, pris véritablement corps avec la signature de la convention de Brazzaville, le 7 décembre 1959⁶⁴. Au départ, l'UDE est essentiellement composée des anciennes colonies françaises d'Afrique centrale : Congo, Gabon, République centrafricaine et Tchad. Par cette configuration, l'UDE n'est rien d'autre que la forme continue et améliorée de l'AEF à laquelle le Cameroun adhère en 1961. Malheureusement, l'union douanière⁶⁵ à laquelle aspire cette organisation n'a pu être atteinte du fait du manque du tarif extérieur commun. La faillite de l'UDE va occasionner sa déchéance au profit d'un autre regroupement qui devra créer un espace économique plus intègre entre les cinq membres.

Le 08 décembre 1964, un traité signé à Brazzaville entre ces mêmes membres, et ouvert à tout État africain indépendant, créera l'Union Douanière et Économique de l'Afrique centrale (UDEAC)⁶⁶. Cette organisation régionale regroupe le Cameroun, les quatre membres issus de l'ancienne AEF (Congo, Gabon, République centrafricaine, Tchad), et la Guinée équatoriale qui y adhère en 1983⁶⁷.

L'idée de la création de l'UDEAC atteste une volonté d'intégration des États membres de l'UDE qui entendent mettre fin aux obstacles entre leurs échanges ainsi qu'aux disparités entre leurs économies. Cependant, à l'intérieur de l'UDEAO qui s'est vue remplacée par l'UDEAO *newlook* après la signature de la convention du 6 juin 1966, la nouvelle organisation qui remplaça l'UDE demeurait dans le pré carré français. L'UDEAC se donne pour objectifs de “promouvoir l'établissement graduel d'un marché commun en Afrique centrale..., renforcer l'unité des économies et en assurer le développement harmonieux...”⁶⁸. La réalisation de ces objectifs passe par l'élimination des obstacles au commerce intracommunautaire à travers le tarif extérieur commun, le désarmement douanier et surtout la libre circulation des biens et des personnes. Malheureusement, le bilan de l'UDEAC jusqu'à son remplacement par la CEMAC est décevant en dépit des stratégies mises en place pour

⁶³ Adopté par le parlement français le 23 juin 1956, la loi cadre a éclaté les grands ensembles de l'AOF et l'AEF en accordant une semi-autonomie à chaque territoire de manière séparée. De même l'adhésion à la communauté française était imposée par l'association avec la France selon le modèle fédéral.

⁶⁴ C. N'kodia, *L'intégration économique...*, p. 38.

⁶⁵ L'Union douanière est une zone de libre-échange au tarif extérieur commun.

⁶⁶ S. Belaouane-Gherari et G. Habib, *Les organisations régionales africaines*, recueils de textes et documents, Paris, ministère de la Coopération française et du développement, 1989, p. 232.

⁶⁷ T. A. Mvodjongo, “Mise en perspective de l'historique des processus d'intégration en Afrique centrale”, Rapport de stage, Université de Yaoundé II, IRIC, 2011, p. 23.

⁶⁸ B. Biao, “L'intégration régionale en Afrique centrale : bilan et perspective”, in H.B. Hammouda, B. Bekolo-Ebe et T. Mama (éd), *L'intégration régionale en Afrique centrale bilan et perspective*, Paris, Karthala, 2003, p. 33.

surmonter les difficultés auxquelles elle était confrontée⁶⁹. Les difficultés que connaît l'UDEAC peu après sa création accentuent un climat de méfiance au sein de l'organisation⁷⁰. Celles-ci se traduisent par des frustrations de certains membres qui, voyant leurs intérêts menacés, ont été contraints de se retirer. Ainsi, les appréciations divergentes des coûts et avantages de l'intégration ont conduit en 1968 à une grave crise de l'institution marquée par le retrait de la Centrafrique et du Tchad. Aussitôt partis de l'union douanière, ces deux pays dissidents créent avec l'ex-Zaïre une organisation relativement éphémère appelée l'Union des États de l'Afrique Centrale (UEAC)⁷¹. Cette attitude traduit la réalité de l'intégration dans cette région mettant à nu le mauvais état de santé de l'UDEAC qui sans doute s'achemine vers sa déchéance⁷².

Le retrait, puis le retour de ces pays au sein de l'UDEAC, les difficultés financières et institutionnelles, auxquelles il convient de souligner notamment la faiblesse du marché intracommunautaire vont progressivement précipiter son déclin suivi de sa substitution par la CEMAC en 1999 à Malabo.

3. De l'UDEAC à la CEMAC

La naissance de la CEMAC intervient dans un contexte d'intégration sous-régionale morose en Afrique centrale. Le processus de sa création s'enracine au début de la décennie 90, relativement au moment où l'UDEAC est en crise de crédibilité au regard de son bilan quasiment négatif après 34 années d'expérience. Ainsi, compte tenu non seulement des mutations de l'économie internationale, mais aussi du bilan mitigé des résultats de l'Union, le Conseil des Chefs d'État décida à l'unanimité, en décembre 1991, de donner une nouvelle impulsion au processus d'intégration sous-régionale⁷³. Mandat fut donc donné au Gouverneur de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) de piloter un comité chargé d'étudier et de proposer une nouvelle approche de l'intégration économique et sociale dans la sous-région⁷⁴. Les conclusions de ce comité aboutirent au remplacement de l'UDEAC par la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). En effet, au regard

⁶⁹ La taxe unique généralisée avant la réforme de l'UDEAC de 1974 est remplacée par un tarif préférentiel restreint à un nombre limité de produits.

⁷⁰ En effet, l'instauration de la taxe complémentaire à l'importation en 1965 dans les transactions initialement prévues pour résoudre les difficultés liées à l'application du TEC deviendra une source de distorsion entre les États membres. De même, les réformes de 1974 sont loin d'être des atouts pour l'intégration régionale. Ces réformes correspondent paradoxalement à la mise en place d'instrument de la croissance dans les pays concernés.

⁷¹ B. Biao, "L'intégration régionale...", p. 38.

⁷² T. A. Mvodjongo, "Mise en perspective de l'historique...", p. 24.

⁷³ Ibid., p. 25.

⁷⁴ Ibid.

des faiblesses de l'UDEAC, ces conclusions suggèrent d'une part, un programme d'intégration économique susceptible de consacrer la transformation de la coopération monétaire existante en une véritable union monétaire d'autre part, la mise en cohérence des politiques macroéconomiques à travers la surveillance multilatérale des politiques budgétaires nationales⁷⁵. Le 16 mars 1994, le traité instituant la CEMAC fut signé à Ndjamena au Tchad par les six États de l'UDEAC. Elle a définitivement pris son envol le 5 février 1998, à la fin de leur 33^e sommet, les chefs d'État ont proclamé la fin de l'UDEAC et la naissance de la CEMAC. La transition entre les deux communautés économiques régionales s'est faite par la décision N° 6/98-UDEAC-CEMAC-CE-33 : fixant les modalités de démarrage des activités de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC)⁷⁶. Cependant, le traité de la CEMAC n'est entré en vigueur que le 25 juin 1999 au sommet de Malabo (Guinée équatoriale). Cette communauté est composée de six membres dont le Cameroun, le Gabon, la Guinée équatoriale, le Tchad, le Congo et la RCA ; Sao Tomé et Príncipe garde le statut d'observateur.

La CEMAC constitue une avancée considérable par rapport à l'organisation qu'elle était appelée à remplacer en termes d'objectifs, de dispositions et d'organes. La mission essentielle de la Communauté est de promouvoir un développement harmonieux des États membres dans le cadre de l'institution de deux Unions : une Union Économique et une Union Monétaire.⁷⁷ Dans chacun de ces deux domaines (UMAC : Union Monétaire de l'Afrique Centrale, et UEAC : Union Économique de l'Afrique Centrale), les États membres entendent passer d'une situation de coopération, qui existe déjà entre eux, à une situation, susceptible de parachever à terme le processus d'intégration économique et monétaire.

B. La question de l'intégration en zone CEMAC

Les crises économiques des années 1980 ont donné une impulsion à la poursuite de l'intégration économique, ce qui a conduit à la création de la CEMAC en 1994. Cependant, ce n'est qu'en 1999 que la CEMAC est devenue effective et a remplacé l'UDEAC. Cette partie a pour objectif de questionner les fondements matériels de l'intégration dans la sous-région, évoquer ses mécanismes et analyser les attentes d'une véritable intégration en zone CEMAC.

⁷⁵ Ibid., p. 27.

⁷⁶ Elaborée à Libreville (Gabon), le 05 février 1997 sous l'égide du président el hadj omar bongo cette décision prend effet à partir du 1^{er} janvier 1999.

⁷⁷ Article 1 du traité de la CEMAC du 16 mars 1994 signé à Ndjamena au Tchad.

1. Les fondements matériels de l'intégration sous-régionale

L'intégration sous-régionale se doit d'être réalisée par diverses formes. Il existe en effet, l'intégration par les échanges qui implique l'abolition des barrières nationales dans les transactions économiques entre États membres afin que les facteurs de production puissent circuler librement au sein de la CEMAC. Ce qui n'est pas le cas⁷⁸. Il y a aussi, l'intégration par la production, de même que la thèse du " protectionnisme minimum " qui consiste à rechercher un niveau de libéralisation des échanges le plus poussé dans la sous-région tout en s'assurant d'un niveau de protection élevé à l'intérieur de la zone par rapport à l'extérieur⁷⁹. Mais, au regard des différents accords que les États membres entretiennent avec leurs différents partenaires, cela n'est pas possible. Également, il y a l'intégration par des règles d'harmonisation qui s'intéresse à un ensemble de normes que doivent suivre les pays désirant s'intégrer afin de faire bénéficier à leur groupement tous les gains découlant de l'extension de leur marché. Cette forme n'existe dans la zone CEMAC qu'à titre figuratif, car la plupart des textes de cette communauté ne sont pas respectés et à titre illustratif, l'on peut constater l'incapacité des textes à inciter Sao Tomé et Príncipe à adhérer à ladite zone⁸⁰.

Alors que la composante monétaire de l'intégration régionale a réussi à stabiliser l'inflation et les taux de change, la libre circulation des biens, des personnes et des services reste problématique dans la CEMAC⁸¹. Il était initialement prévu que la zone de libre-échange envisagée dans le traité de 1994 se matérialiserait en 1998, avec l'introduction d'un tarif préférentiel exonéré sur les échanges intracommunautaires. Dans la pratique, la libre circulation des marchandises n'est toujours pas appliquée universellement et uniformément, d'autant plus que les dispositions de " libre pratique " (la libre circulation une fois officiellement introduite dans la Communauté) ne sont pas mises en œuvre par les États membres⁸². Les marchandises importées de pays non-membres de la Communauté et dédouanées par un pays membre de la CEMAC sont de nouveau taxées lorsqu'elles sont introduites dans d'autres pays de la CEMAC⁸³. Pour le moment, le Traité de la CEMAC ne

⁷⁸ G. D. C. Awoumou, " La multinationalisation des entreprises nationales au sein de la CEMAC : initiative purement privée ou cheval de Troie pour l'hégémonie du Cameroun ?", *Enjeux* N° 13, octobre-décembre 2002, pp. 24-27.

⁷⁹ J. D. Gestin, " Petro-diplomatie", *Jeune Afrique, L'intelligent*, N° 2175, du 16 septembre 2002, p. 24.

⁸⁰ A. Z. Tamekamta, " De l'UDEAC à la CEMAC : bilan de la gestion du secrétariat général de 1882 à 1998", *Mémoire de Maitrise en Histoire*, Université de Yaoundé I, 2004, p. 78.

⁸¹ Banque de France, "Rapport annuel de la Zone franc", Eurosysteme, 2016.

⁸² World Trade Organization (WTO), "Trade policy review. Countries of the central African economic and monetary community", *Trade Policy Review*, WTO, 2013

⁸³ E. Endzié Endzié, " La problématique de l'intégration en Afrique centrale ", *Mémoire de Master professionnel en Relations internationales*, Université de Yaoundé II, IRIC, 2013.

contient aucune disposition visant à éviter la double imposition des produits commerciaux, ce qui semble être un recul par rapport aux dispositions de l'UDEAC. En ce qui concerne les partenaires commerciaux hors de la Communauté, un Tarif extérieur commun (avec 0%, 5%, 10%, 20%, et 30%) a été adopté, mais les pays membres adoptent souvent des exceptions unilatérales et des mesures de suspension.

2. Les mécanismes d'intégration régionale

Née des cendres de l'UDEAC, la CEMAC a continué avec les mécanismes de l'UDEAC modifiés à certains niveaux. Ainsi, a-t-elle mis l'accent sur une stratégie d'intégration par le marché fondée sur le désarmement douanier entre pays membres et la mise en place d'un système tarifaire unique⁸⁴. Cette stratégie qui peut être examinée à travers trois mécanismes : l'unification douanière et fiscale, l'union économique et les fonds de solidarité.

Le premier mécanisme, l'unification douanière et fiscale, s'était fixé pour objectifs l'amélioration des recettes fiscales des États, non seulement par la simplification et la spécialisation des instruments douaniers et fiscaux, mais également par l'élargissement de la base imposable ; de supprimer les discriminations entre entreprise locales et entreprises étrangères ; lutter contre la fraude douanière par l'établissement des droits de douane ; d'accroître la compétitivité des entreprises locales. Mais l'on constate avec beaucoup de regrets qu'au regard des faits, ces objectifs semblent être des vains mots. Pour l'union économique, à travers des domaines pour lesquels elle devrait être effective, des politiques communes et les programmes sous-régionaux ont été définis mais les réalisations n'ont pas toujours suivi les intentions proclamées. Le dernier mécanisme de fonds de solidarité, consiste en des compensations des gains et pertes de l'intégration sous-régionale. Au regard des avantages retirés par les pays côtiers notamment des activités de transit, les fonds de solidarité de la CEMAC sont institués et alimentés par ces derniers (Cameroun, Congo, Gabon et plus tard la Guinée équatoriale) au bénéfice des pays de l'intérieur (Centrafrique et Tchad).

3. Les attentes d'une véritable intégration en zone CEMAC

L'enjeu majeur de l'intégration sous-régionale est la création de la valeur et des richesses pour résoudre de façon durable les problèmes liés à la pauvreté et au chômage. Par ailleurs, la maîtrise de l'intelligence des situations innovantes, c'est-à-dire de la dynamique

⁸⁴ D. Mbarga Nyatte, " La dynamique intégrative en Afrique Centrale : perspective et limites de la CEMAC", in D. Abwa et al (eds), *Dynamiques d'intégration...*, p. 350.

des hommes, est aujourd'hui la seule force motrice capable d'augmenter régulièrement et rapidement les énergies permettant ainsi de gagner le temps car, le paramètre optimal, maîtrise des processus de globalisation et de mondialisation.

Pour une véritable intégration dans la zone CEMAC, nombre de dispositions doivent être prises par les États membres en laissant de travers leur égoïsme dissimulé sous le label d'intérêts nationaux, d'ailleurs qui ne devaient plus avoir lieu du fait de l'intégration sous-régionale et par conséquent, l'existence d'une communauté et qui dit communauté dit une mise en commun d'un certain nombre de politiques et de programmes⁸⁵. Parmi ces dispositions, il y a :

- la déclaration de politique régionale par chaque Gouvernement, pour promouvoir les idéaux d'intégration par les médias nationaux ;
- la banque de donnée régionales sur l'économie, les finances, les projets, les réglementations, etc. ;
- l'élaboration d'un schéma directeur d'industrialisations régionales ;
- une politique volontaire du fret, trop coûteux actuellement ;
- des normes industrielles sous-régionales (produits industriels, constructions, installations, tec.) ;
- une université privée régionale dans les disciplines comme la gestion et la technologie ;
- une institution statistique régionale recensant les agrégats économiques régionaux, et à terme observatoire économique régional susceptible d'inspirer les politiques des investissements ;
- la circulation sans entraves de la monnaie scripturale dans la zone ;
- la libre circulation des étrangers possédant une carte de séjour valide dans l'un de ces 6 pays ;
- la libre circulation des capitaux, en particulier des fruits de la vente de produits nationaux aux partenaires de la zone ;

⁸⁵ Traité révisé de la CEMAC du 25 juin 2008.

- l'élimination des tracasseries policières, administratives et douanières à la circulation et transit au travers du Cameroun, au Port de Douala, sur les routes d'accès au Tchad et en Centrafrique, aux postes frontières vers le Tchad, la RCA, la Guinée équatoriale ;

- la coopération sous-régionale forte dans les domaines scolaires, universitaire et de recherche, de lutte contre la contrebande, la fraude et l'insécurité.

Pour que l'intégration régionale rejoigne les attentes des populations dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, il est vivement souhaitable que les efforts soient redoublés sur des aspects qui ont un réel impact sur la nécessaire compétitivité de l'économie sous-régionale⁸⁶. Le vœu d'une véritable intégration sous-régionale appelle également, de manière incontournable un engagement des États dans la concrétisation des projets communautaires que sont : le passeport CEMAC, l'interconnexion des réseaux des télécommunications et leur réhabilitation, afin de faciliter la communication au sein de la zone et l'accès des économies aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, le réseau routier intégrateur prioritaire⁸⁷. Il est vrai que c'est la réalisation progressive des projets en cours et à un rythme soutenu et compatible avec les exigences de l'environnement économique mondial qu'il sera permis, non seulement d'améliorer la compétitivité de la sous-région, mais aussi de favoriser les utiles brassages entre les populations.

⁸⁶ Bad et Fad, " Afrique centrale, document de stratégie d'intégration régionale", DSIR, 2011-2015

⁸⁷ M. Mve Ebo, " Les marchés frontaliers Cameroun-Guinée équatoriale dans le processus de l'intégration sous-régionale en zone CEMAC", Mémoire de D.I.P.E.S II en Histoire, Université de Yaoundé I, ENS, 2020, p. 74.

CHAPITRE II :
LES ECUEILS INHERENTS DE LA LIBRE CIRCULATION
ET LA CRÉATION DU REFAC EN ZONE CEMAC

La difficulté de la libre circulation des biens, des personnes et des services constitue le substrat de la création du REFAC. Partant du postulat selon lequel la mobilité humaine entre les Etats membres de la CEMAC n'est encore actée sur le terrain, les femmes de la sous-région d'Afrique centrale ont eu l'ingéniosité de créer une plate-forme d'échange pour accompagner les leaders politiques dans ce processus. C'est de la matérialisation de cette philosophie qu'est né le REFAC. Cette association est fondée le 16 octobre 2008 à Ebolowa en République du Cameroun, au cours d'une assemblée générale entre les personnes habitant la zone CEMAC ainsi que les sympathisants qui adhèrent aux statuts et règlement intérieur dudit mouvement¹. C'est une organisation féminine à caractère culturel, socio-économique, laïc et à but non lucratif régie par les dispositions de la loi portant sur la liberté d'association au Cameroun². Les motivations de créer cette dynamique féminine remontent exactement en 2005 suite à un problème de mobilité humaine transfrontalière ayant opposé le Cameroun au Gabon. C'est pour mieux comprendre cet état de choses que ce chapitre se fixe pour objectif d'examiner les idées subsidiaires ayant contribué à la germination du REFAC d'une part et de présenter la création de cette association, son organisation ainsi que son fonctionnement d'autre part.

I. LES CONTRAINTES INHÉRENTES DE LA LIBRE CIRCULATION EN ZONE CEMAC

Durant ces quinze dernières années, la CEMAC a densifié son dispositif juridique et son panorama institutionnel afin de favoriser l'effectivité de la libre circulation des biens, des personnes et des services en Afrique centrale. Seulement, à cause de certains obstacles le bilan dans ce sens reste mitigé. Sur ce, opérer un diagnostic de la libre circulation des biens et des personnes en zone CEMAC, consiste à étayer les causes de la prééminence des obstacles afin de voir la contribution du REFAC à l'effectivité de l'intégration sous-régionale en Afrique centrale.

A. Les pesanteurs politiques et institutionnelles

L'Afrique centrale, et plus précisément la zone CEMAC est l'un des espaces communautaires où il y a le moins d'échanges de facteurs de production³. Or, les pays de l'Afrique centrale sont de loin les précurseurs des initiatives d'intégration sous-régionale. De

¹ Archives du REFAC (AREFAC), Statuts du REFAC, Douala, 12 janvier 2009, préambule, p. 1.

² Cf. Loi No 90/053 du 19 décembre 1990 portant sur la liberté d'association au Cameroun.

³ Les échanges entre pays membres dépassent à peine 3% à la faveur de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique. De même la circulation des services et des capitaux est très faible. A ce jour, l'unification des deux bourses régionales révélera seulement cinq (05) entreprises cotées.

même, il ressort que la mobilité des personnes et des biens entre pays de la CEMAC reste faible malgré l'implémentation des mesures incitatives. Cela est vérifié à travers l'initiation des réformes sans résultats probants, un contexte de corruption généralisée et une absence d'infrastructures.

1. L'initiation des réformes sans résultats probants

À l'instar de Bekolo Ebe⁴, nous pouvons dire que, l'intégration régionale n'est pas uniquement un simple acte de construction d'un espace politique ou économique, encore moins d'un marché, mais un profond processus de modification et de transformation structurelle qui s'opère au sein d'un espace régional formé de plusieurs pays, et qui est en mesure de déclencher le développement social et économique de ces pays de manière durable. Ceci suppose des efforts concertés, l'implémentation des mécanismes et réformes adéquats dans un climat propice au développement économique. D'ailleurs Michel Mignamissi reconnaît ce fait en ces termes :

Pour réussir, les initiatives d'intégration régionale doivent s'accompagner d'une gestion publique de qualité et de mesures d'application au niveau national. Sans une volonté ferme de mise en œuvre au niveau national, il ne peut guère y avoir de progrès au niveau sous-régional. Ne rien faire, ou ne pas faire assez, pour exécuter au niveau national les programmes convenus peut sérieusement compromettre l'entreprise d'intégration⁵.

En CEMAC, les réformes initiées tardent à produire leurs effets d'autant plus qu'elles s'intègrent dans un contexte de corruption généralisée. La liberté de circulation des biens et des personnes s'en trouve donc fortement compromise.

Depuis 1994, la CEMAC a profondément réformé ses institutions, ses organes et son fonctionnement pour redynamiser le processus d'intégration sous-régionale. Ces réformes visant la densification du panorama institutionnel, à travers le réaménagement des organes de base ou la création des institutions spécialisées, en faveur de la libre circulation des biens et des personnes n'ont pas produit les effets escomptés à ce jour. En réalité, aussi bien le comité ministériel (UMAC), le conseil des ministres (UEAC) que la Commission qui a remplacé le secrétariat exécutif, n'ont aucun pouvoir réel d'injonction et restent assujettis à l'autorité et aux

⁴ B. Bekolo-Ebe, " L'intégration régionale en Afrique : caractéristiques, contraintes et perspectives", XVIIème journées de l'Association Tiers-Monde, mai 2001.

⁵ M. D. Mignamissi " Réformes macroéconomiques et intégration par le marché dans la CEMAC", Mémoire de DEA en Sciences Économiques, Université de Yaoundé II, 2008.

désidératas de la Conférence des chefs d'État⁶. Ils ne se limitent qu'à mettre en œuvre des décisions prises et dans une moindre mesure, à proposer des pistes d'orientation des activités de la CEMAC⁷. Pourtant, leur proximité et leur haute technicité, même présumée, les placent au cœur des enjeux de la dynamique d'intégration sous-régionale. C'est par eux que peuvent survenir, les mécanismes intégrateurs probants. Encore faut-il qu'ils aient les moyens de les réaliser. C'est le cas de la Taxe Communautaire d'Intégration (TCI) dont, à regarder de plus près, le financement permet principalement le traitement des frais de fonctionnement des institutions de la CEMAC et la compensation des pertes douanières à travers le Fonds de Développement de la Communauté (FODEC).

L'exemple de la TCI montre l'impact réel du FODEC dans l'implémentation des projets intégrateurs. Somo Pende Achille estime à 7 milliards de FCFA par an le budget alloué par les États membres de la CEMAC pour la construction des routes. Comment peut-on aboutir à une libre circulation effective avec un budget propre de moins de 7 milliards de FCFA par an lorsque la seule construction d'un réseau routier communautaire nécessite déjà 1272 milliards de FCFA ? Ceci ajouté au fait que les arriérés de contribution des États membres sont souvent considérables⁸.

Outre le fait que le mécanisme de financement des projets intégrateurs de la CEMAC ne soit pas assez efficace, il faut souligner que l'institution sous-régionale n'a pas intégré, dans ses réformes, l'impact socioéconomique des voisins comme le Nigeria, la RDC, ou l'Angola et n'a pas défini clairement le champ de ses relations avec la Communauté Économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC)⁹. En plus du manque ou du retard dans l'application des décisions, s'ajoutent la multitude d'accords auxquels font face les pays. On pourrait prioritairement citer la coexistence de la CEEAC qui se veut non seulement plus large et plus englobant dans la grande Afrique centrale, mais qui n'est pas très différente de la CEMAC vu ses missions, ses institutions et ses projets. La CEEAC ne viendra redynamiser le processus d'intégration en Afrique centrale que s'il n'existe pas de conflits d'objectifs ou de projets¹⁰.

⁶ M. A. Okouda, "Vers un renforcement de l'intégration régionale en Afrique centrale", in H.B. Hammouda, B. Bekolo-Ebe et T. Mama (éd), *L'intégration régionale en Afrique centrale bilan et perspective*, Paris, Karthala, 2003, p.15.

⁷ R. A. Tsafack et I.Tamba, "Enjeux et problématique de l'intégration économique en Afrique centrale", in H.B. Hammouda, B. Bekolo-Ebe et T. Mama (éd), *L'intégration régionale en Afrique centrale bilan et perspective*, Paris, Karthala, 2003, p. 43.

⁸ B. Hibou, "Contradictions de l'intégration régionale en Afrique centrale", Mémoire de Master en Science Économiques, Université de Versailles, 1994.

⁹ R. A. Tsafack et I.Tamba, "Enjeux et problématique...", p. 46.

¹⁰ D. Mouafo, "Les difficultés de l'intégration économique interrégionale en Afrique noire : l'exemple de la zone UDÉAC", *Cahiers de l'outre-mer* n° 44, avril-juin 1991. pp. 167- 186.

2. Un contexte de corruption généralisée

La corruption est l'un des phénomènes socioculturels observés dans la plupart des administrations publiques (police, impôts, santé, douane, transport, etc.), mais aussi privées des pays du continent¹¹. Elle a pris de l'ampleur dans la sous-région avec la montée de la pauvreté et la clochardisation du personnel administratif à la suite de l'implémentation des Programmes d'Ajustement Structurels (PAS) et la dévaluation économique du milieu des années 1990¹². Ce phénomène qui gangrène pratiquement toute l'Afrique, a plus d'ampleur en zone CEMAC, dont les pays membres partagent les dernières places du classement de l'Indice de Perception de la Corruption, avec les pays en perpétuelle conflictualité¹³. Comme en témoigne le Baromètre mondial de la corruption publié par *Transparency International* en juin 2009. Selon cette enquête réalisée dans 69 pays, auprès de plus de 73000 personnes, dans le classement africain, le Gabon occupe la 14e place (97e mondial), mais arrive tout de même en tête du tableau pour la sous-région Afrique centrale. Viennent ensuite le Cameroun (32e africain)¹⁴, la République centrafricaine (34^e africain), l'Angola (36^e africain), le Burundi (37^e africain), le Congo (38^e africain), la RDC (43e africain), la Guinée équatoriale (44^e africain) et le Tchad (45^e africain) juste devant la Guinée Conakry, le Soudan et la Somalie¹⁵. Avec 48 pays examinés sur le continent, le classement est peu glorieux pour l'Afrique centrale.

Cette généralisation des pratiques de la corruption tant aux zones frontalières qu'à l'intérieur des pays de la CEMAC, nuit gravement à l'effectivité de la libre circulation des facteurs de production de richesses.

3. Absence d'infrastructures et présence structures de productions identiques

Parvenir à une intégration réelle dans la sous-région Afrique centrale nécessite l'interconnexion des territoires. Une telle perspective encourage l'interaction entre les secteurs privés des divers territoires de l'espace sous-régional qui deviennent ainsi les principaux acteurs du processus d'intégration par la multiplication des échanges. Il est également nécessaire de construire, au niveau communautaire et au sein de chaque pays, un seuil considérable de

¹¹ J. P. Olivier de Sardan, "Développement, modes de gouvernance et normes pratiques (une approche socio-anthropologique)", *Canadienne d'études du développement*, vol.1(2), 2010, pp. 5-20.

¹² B. Sary, "Réseaux marchands et territoires étatiques en Afrique de l'ouest", *Le territoire, lien ou frontière ?* Paris, 1995, pp. 1-10.

¹³ Commission économique pour l'Afrique, bureau sous-régional pour l'Afrique centrale, "rapport sur l'État de l'intégration régionale en Afrique centrale", 2003.

¹⁴ Après avoir été classé 1^{er} mondial en 1998 et en 1999, au Cameroun cette enquête révèle que plus de 50 % des sondés affirment avoir versé un bakchich sur les douze mois écoulés.

¹⁵ http://www.gaboneco.com/show_article.php?IDActu=15579, consulté le 30 janvier 2021, 09h59.

capacités productives pour développer le tissu économique entre les pays membres. Si ce principe est admis, la CEMAC a, encore une fois, fait preuve de défaillance. Les pays se sont attelés à mettre en œuvre des politiques économiques propres et non concertées qui ont contribué à réduire les échanges entre eux, et à instaurer la concurrence au sein des États de la communauté sans pour autant améliorer leurs performances.

Les pays de la sous-région Afrique centrale disposent des ressources naturelles des plus convoitées du continent. Elles vont des richesses minières (pétrole, manganèse, or, diamant, bauxite, charbon...), forestières (bois, agriculture) ou encore énergétiques (cours d'eaux) à la situation géographique (forêt équatoriale et sahel, ouverture sur l'océan Atlantique). Ce potentiel énorme aussi bien en termes de quantité, de variétés et de qualité se retrouve dans l'espace couvert par les pays de la CEMAC. Seulement, outre le pétrole qui constitue la principale source de revenus à côté des recettes fiscales, les autres matières premières sont délaissées. D'ailleurs les tableaux 01 et 02 en fournissent l'illustration.

Tableau 2 : Principales sources de revenus des pays de la CEMAC

Cameroun	Congo	Gabon	Guinée équatoriale	RCA	Tchad
Produits agricoles et forestiers, pétrole	Pétrole, produits forestiers	Pétrole, Manganèse	Pétrole	Or, Diamant, produits forestiers	Coton, Pétrole

Source : RAMSES IFRI 2004.

Tableau 3 : Répartition des recettes de la CEMAC (en milliards de F CFA)

Agrégat	2002	2003	2004	2005	2006
Recettes totales et dons (en milliards)	3 682,8	3 878,6	4 413,5	6 212,5	7 716,0
Recettes totales (en milliards)	3 536,0	3 687,6	4 245,6	6 030,4	7 394,7
Recettes pétrolières	1 737,5	1 748,6	2 287,6	3 864,8	4 964,6
Recettes non pétrolières	1 798,5	1 939,1	1 957,9	2 165,6	2 430,1
Recettes fiscales	1 656,3	1 780,0	1 794,6	1 983,4	2 203,7
Recettes non fiscales	142,2	159,0	163,3	182,2	226,4

Source : BEAC, Secrétariat Exécutif de la CEMAC, Comité de convergence de la zone franc, Avril 2007.

Ce potentiel qui paraît un atout indéniable en faveur de la croissance, constitue aujourd'hui une sorte de frein au processus d'intégration sous-régionale, dans la mesure où les pays de la CEMAC ont tendance à les exploiter de manière individuelle et non concertée avec les voisins. Les sources d'énergie, les facteurs de production, les capitaux et encore moins les ressources ne sont pas utilisées de manière collective et harmonisée. De ce fait, il n'existe pas une chaîne de production à l'échelle sous-régionale dans un secteur quelconque et le tissu

économique est fortement édulcoré. Au contraire, les nouveaux enjeux liés à la mondialisation ont accentué les rivalités dans les secteurs stratégiques comme le pétrole. En réalité, cette situation est liée à l'absence d'un capital spatial en zone CEMAC. Comme l'affirme François Nkoa :

Le capital spatial se définit comme la somme des capacités productives localisées qui concourent à accroître la productivité des autres facteurs de production. Il est constitué des facteurs de croissance (communications, services à la production) localisés dans l'espace et générateurs d'externalités d'agglomération (coûts de transaction, effets de taille de marché, externalités de connaissances)¹⁶.

La mise en œuvre d'un capital spatial, tant au niveau national que régional, contribue à des effets de diffusion ou de contagion de la croissance en réduisant les coûts de transport, en favorisant les transferts de technologie ou en baissant les coûts de transaction. Cela suppose, qu'il existe un pays au sein de l'entité sous-régionale qui dispose d'un capital spatial plus riche et d'un avantage comparatif important par rapport aux autres. Seulement, tout doit être mis en œuvre afin de limiter la polarisation des activités qui créent des divergences en termes de croissance entre les pays qui participent à un effort de coopération régionale. C'est dans cette perspective que se situe le couple franco-germanique en Europe.

Or, en zone CEMAC, depuis l'exploitation des gisements pétroliers qui coïncide avec le lancement effectif de l'institution sous-régionale en 1999, à peu près tous les pays se sont considérés comme des potentiels leaders économiques, exceptés le Tchad et la République Centrafricaine (RCA). En revanche, ils se sont attelés à se doter des infrastructures de production pétrolière sans diversifier leurs sources de revenus. Le Cameroun, leader naturel à l'époque de l'UDEAC, voit son leadership contesté ou ne l'assume plus¹⁷. De ce fait, il manque une véritable force d'impulsion de la densification et de la diversification du tissu économique de la CEMAC.

B. Les entraves socio anthropologiques à la libre circulation en zone CEMAC

L'Afrique centrale, et notamment la zone CEMAC, présente deux particularités. D'une part, l'espace géographique est occupé en grande partie par la forêt équatoriale. D'autre part, il existe des peuples traits d'union, c'est-à-dire des groupements ethniques qui se trouvent de part et d'autre des frontières, partageant le même patrimoine anthropologique, culturel, historique

¹⁶ C. F. Nkoa, "Interconnexion des territoires en zone CEMAC et conditions d'une croissance endogène sur le plan régional", consulter sur www.ici-cemac.net le 18 janvier 2021 à 16h10.

¹⁷ Au Cameroun, la fourniture de l'énergie s'est dégradée alors que le potentiel hydroélectrique est insuffisamment exploité. Il est en effet estimé à 800MW. Ce pays n'est cependant pas membre du Pool Energétique de l'Afrique centrale qui a été créé le 12 avril 2003 et qui regroupe le Gabon, la RCA, la RDC, la Guinée équatoriale, Sao-Tomé et Príncipe, le Congo et le Tchad.

ou religieux. Toutefois, ces traits caractéristiques font face à certaines difficultés principalement une faible culture de mobilité des peuples et le nomadisme culturel plutôt économique.

1. Une faible culture de mobilité des peuples de la forêt équatoriale

La deuxième grande forêt mondiale est la forêt tropicale dense, appelée aussi équatoriale¹⁸, car son centre de gravité se trouve à proximité de l'équateur. Cette forêt couvre une grande partie des espaces transfrontaliers des Etats de la CEMAC. Aussi, l'immense richesse (faune et flore) donne la possibilité aux autochtones d'y vivre sans véritablement se déplacer sur de longues distances pour s'alimenter ou se soigner. Dans le même temps, la densité de la forêt réduit tout nomadisme, et les peuples n'ont aucune visibilité sur le voisinage direct. Les pistes et routes sont difficiles à pratiquer et sont très souvent entrecoupées par des grand cours d'eaux. Ainsi, les populations transfrontalières qui ont toujours vécu dans cet environnement qui répondait à leurs besoins immédiats ont intégré cette dimension. Dimension qui est devenue ensuite naturelle, fruit d'un habitus¹⁹ que les générations antérieures ont longtemps abrité.

Aussi, l'on comprend que dès les origines, les peuples de la CEMAC, du fait d'un environnement riche et hostile à la mobilité, sont beaucoup moins aptes à se déplacer que les peuples d'Afrique occidentale (UEMOA) par exemple. Ces derniers, ont évolué dans un environnement plutôt favorable composé de forêt herbacée, de savanes, vastes étendues de plaines ou de déserts. Ici, l'environnement rude, les pistes facilement réalisables ont dicté le vécu des populations et favorisé les rencontres et les échanges. De même, dans cette zone géographique, l'histoire nous montre qu'il existe une multiplication d'invasions et de conquêtes (l'empire du mali, empire songhaï, royaume du Ghana, Kanem Bornou²⁰, empire Sokoto²¹) ayant favorisé le brassage des peuples et une culture de mobilité. Or, en Afrique centrale équatoriale, seul l'empire Kongo peut servir d'équivalent (encore que cet empire a existé dans les savanes de l'actuelle République démocratique du Congo) et d'Angola. Tout compte fait,

¹⁸ Son architecture est impressionnante par sa taille et la superposition de strates multiples constituées d'arbres de différentes tailles jusqu'à 50 m de haut -- de buissons, d'herbes et de champignons. Parmi ses traits physiologiques majeurs, les plus caractéristiques sont l'absence de lumière, la profusion des lianes et des épiphytes, les cimes seulement visibles depuis des observations élevées

¹⁹ Concept fondamental de la sociologie de Pierre Bourdieu, l'habitus est le système de dispositions durables et transposables dont sont dotés les agents sociaux : c'est donc la façon dont l'extériorité s'intériorise, c'est-à-dire la manière dont les structures sociales s'inscrivent dans les esprits et dans les corps des personnes Microsoft © Encarta © 2009. (c) 1993-2008 Microsoft Corporation.

²⁰Au bord du Lac Tchad et du Niger

²¹ Fondé par Ousman Dan Fodio dans le Nord du Nigeria

l'environnement ou plus exactement la nature dans une partie de l'Afrique centrale est très peu propice aux échanges.

2. Un nomadisme culturel plutôt qu'économique

La conséquence inéluctable de la faible mobilité des populations d'Afrique centrale, et surtout de l'opulence qu'offre la nature, est que les échanges entre peuples transfrontaliers ne se sont réduits qu'à des pratiques et mœurs culturelles au détriment des relations économiques. Ainsi, les rites d'initiation (exemple du *Labi*²² chez les Gbaya), les cérémonies traditionnelles (mariage, naissance, enterrement, funérailles), les pratiques religieuses sont les principaux motifs de déplacement d'un pays à l'autre. Malgré, la colonisation qui a instauré des frontières artificielles, ces pratiques ont perduré malgré les entraves “ administratives ”.

Ici, les questions économiques, notamment en matière de commerce ou troc sont reléguées au second plan. C'est ainsi qu'il est observable à Kye-Ossi par exemple que la plupart des commerces transfrontaliers (avec Ebébéyin et Bitam), sont tenus par des ressortissants de l'Ouest (Bamilékés, Bamouns) et du Nord Cameroun (peuls ou foubés)²³. Seuls les restaurants et quelques produits vivriers étaient tenus en majorité par les populations autochtones (Ntumus). La dimension socioculturelle prime donc sur les retombés économiques que pourraient susciter les échanges avec ses voisins. Or, malgré tout, la liberté de circulation des biens, des personnes et des services ne saurait se départir de sa dimension économique, facteur de création des richesses et de développement. Il n'existe donc pas de lien entre la culture et l'économie au sein des “ peuples traits d'union ”. C'est pourquoi David Mokam affirme que :

L'existence de ces peuples traits d'union constitue le premier jalon pour une intégration régionale par la base, c'est-à-dire une intégration qui se fait au niveau des populations. En effet, le Cameroun, qui est situé au centre de cette région d'Afrique centrale, a avec chacun des autres pays voisins, des peuples traits d'union. Il se partage les Fang avec le Gabon et la Guinée, les pygmées avec le Congo. Les Gbayas se trouvent de part et d'autre de la frontière entre le Cameroun, la RCA et le Congo. Le Cameroun se partage les Moundang, les Massa et autres avec le Tchad. Ces peuples qui servent de jonction entre ces pays, peuvent continuer cette liaison avec les autres populations de l'intérieur. Il suffit que les gouvernements les laissent circuler librement avec leurs biens²⁴.

Dans ce contexte, “ les peuples traits d'union ” ne sont pas mis à profit. Cette difficulté s'exacerbe lorsque des préjugés émergent de manière à réduire les possibilités d'une réelle effectivité de la libre circulation en zone CEMAC²⁵.

²² D. Mokam, “Les peuples traits d'union...”, p.140.

²³ M. B. Medjo, “L'influence de l'ethnicité sur le commerce frontalier. Le cas de la ville de Kyé-Ossi au Sud Cameroun”, Thèse de PhD en Sociologie, Université de Stellenbosch, 2020, p. 67.

²⁴ Mokam, “Les peuples trait d'union...”, p. 125.

²⁵ Ibid.

Les développements ci-dessus avaient pour but de présenter de façon succincte les fondements historiques de l'avènement du régionalisme dans la sous-régionale Afrique centrale et les obstacles qui freinent son effectivité. Il ressort qu'avant la création de la CEMAC, l'Afrique centrale a connu d'autres organes intégratifs dont le plus récent fut l'UDEAC. Sa défaillance et la non-réalisation des objectifs qui lui ont été assignés au moment de sa création ont vite suscité son déclin. Substituée par la CEMAC, la nouvelle organisation communautaire avait pour principale mission la réalisation de l'intégration des États membres à travers la création d'un marché commun. Mais après plus de deux décennies d'expérience, les résultats sont forts mitigés. L'effectivité du processus d'intégration est demeurée une utopie, car elle fait face à de nombreuses difficultés entre autres les contraintes inhérentes de la libre circulation et les entraves socio-anthropologiques empêchant la fluidité des mouvements des personnes dans la zone CEMAC. C'est face à ces déficits que le REFAC a émergé grâce la synergie d'action des femmes des pays membres de l'Union²⁶.

II. LA CRÉATION A L'ORGANISATION DU REFAC

Le REFAC regroupe des femmes des pays d'Afrique centrale qui mènent des activités agro pastorales et de secteurs divers. Il œuvre pour la lutte contre la pauvreté en fraternisant les femmes de la sous-région Afrique centrale, quels que soient leurs secteurs d'activités, pour un développement durable. Pour ce faire, le réseau promeut la libre circulation des personnes et des biens surtout des femmes dans les régions frontalières des pays de la sous-région. Quid de la création proprement dite du REFAC ?

A. La naissance et les objectifs du REFAC

Le REFAC est une organisation non gouvernementale féminine dont la gestation est étroitement liée aux entraves de la liberté de circuler des populations en zone CEMAC. En dépit de la diversification de ses domaines d'activités au fil du temps, le réseau à sa naissance s'était assigné plusieurs objectifs au rang desquels celui d'aider les femmes à contribuer elles-mêmes à leur épanouissement tout en les mettant en relation pour des échanges fructueux et de partage. Il s'agit dans cette partie de présenter l'idée de création du REFAC et ses principaux objectifs en passant par l'assemblée constitutive.

²⁶ Nkoa, "Interconnexion des territoires en zone CEMAC", p. 45.

1. L'idée de création du REFAC

Les raisons ayant suscité la création du REFAC proviennent de l'observation faite par les fondateurs de cette association sur la situation de l'intégration régionale en Afrique centrale entre 2005 et 2007. Deux problèmes majeurs ont été retenus à l'issue de cette observation notamment les violences faites aux femmes dans l'exercice du commerce transfrontalier le long des corridors des pays membres de la CEMAC et la circulation avec les visas dans la sous-région. En fait, les femmes des pays membres de la CEMAC rencontrent des difficultés à circuler librement pour aller écouler leurs produits dans les marchés frontaliers ou dans les pays voisins membre de l'Union douanière à cause des tracasseries policières et douanières. En plus, il fallait posséder un visa pour se rendre dans l'un ou l'autre pays de la sous-région. C'est dans ce sillage que la fondatrice a souligné lors d'un entretien que :

Je suis à la base cadre touristique (fondatrice). Lors de mes déplacements, j'avais remarqué justement que beaucoup de personnes pas seulement les femmes mais majoritairement les femmes étaient butées au problème de la libre circulation. On exigeait les visas et même quand vous avez les visas ce n'était pas gagné d'avance. Il y avait d'autres contraintes par exemple la présentation du carnet de vaccination ou alors selon le bon vouloir de l'agent en face que vous étiez admis à traverser une frontière²⁷.

C'est en conséquence de ces observations que l'idée de la création du REFAC a germé dans le souci de mettre sur pied un cadre formel voire une plateforme adaptée permettant d'être en relation régulière, de partager les expertises, de mener les plaidoyers et d'agir en faveur de l'intégration régionale en Afrique centrale. Après avoir eu l'idée, la promotrice a jugé mieux d'associer les femmes des autres pays membres de la CEMAC. Les discussions en marge de la création effective du REFAC se passaient par des appels téléphoniques²⁸.

²⁷Nlata Jeanne-Danielle, 53 ans, présidente fondatrice du REFAC, Yaoundé le 15 septembre 2019.

²⁸Abo'o Ndong Tryphène, 50 ans, commerçante, camerounaise, Kyé-Ossi, 25 septembre 2019.

Photo n° 1 : Nlate Jeanne-Danielle, coordonnatrice générale du REFAC



Source : Archives privées de Nlate Jeanne-Danielle, Yaoundé, 2020.

Nlate Jeanne Danielle Nicole, de nationalité camerounaise est la présidente fondatrice du REFAC. Née le 25 juillet 1968 à Douala, elle a fait ses études primaires à l'école publique de Deido et secondaires au lycée de Joss. Diplômée en marketing touristique, elle a appris la conception, la vente des produits, la communication, la publicité et l'histoire de l'art. Elle est également experte en questions de genre et développement et d'intégration régionale option paix et sécurité. S'agissant de la vie associative, elle est vice-présidente de la coalition des organisations de la société civile d'Afrique centrale, coordinatrice du collectif pour la paix et le développement créé en 2018 à Yaoundé sous l'initiative du REFAC dont elle est présidente fondatrice.

Après avoir présenté l'idée de création du REFAC, il est important d'ores et déjà de l'assemblée générale constitutive du 16 août 2008.

2-L'assemblée générale constitutive du 16 octobre 2008

De la théorie, la fondatrice passent à la pratique avec la création effective du REFAC à Ebolowa au Cameroun le 16 octobre 2008²⁹. C'est au cours d'une assemblée constitutive tenue dans la ville d'Ebolowa entre les ressortissants de la zone CEMAC, qu'une association dénommée Réseau des Femmes Actives de la CEMAC a vu le jour. Elle est à caractère social, apolitique, laïc et à but non lucratif³⁰. L'association prend la dénomination " Réseau des Femmes Actives de la CEMAC " en abrégé REFAC³¹. Le REFAC est créé pour une durée de 99 ans sauf prolongation ou dissolution anticipée.

Ayant à son sein plusieurs antennes dans la sous-région Afrique centrale, sa devise est égalité-fraternité-développement et son emblème : la fourmi, signe de travail laborieux et communautaire³². Les langues de communication du REFAC sont le français, l'espagnol et l'anglais, les trois langues officielles de la sous-région. L'association a été légalisée à Douala en 2009 par Okala Bernard alors préfet du Wouri³³ suivi du lancement officiel des activités. La même année, les promotrices ont procédé à l'installation des antennes dans certaines localités où le REFAC était sollicité notamment au Gabon, au Congo Brazzaville et en Guinée équatoriale.

Il a son siège à Douala au Cameroun. Toutefois, le siège peut être transféré partout ailleurs par décision de l'assemblée générale³⁴. C'est ainsi que par décision de l'assemblée générale du 12 octobre 2015, le siège a été transféré à Yaoundé. Ce transfert est motivé et justifié par deux raisons principales, d'abord le départ de la présidente fondatrice de la ville de Douala pour Yaoundé pour des raisons professionnelles et, enfin le besoin des promotrices de rapprocher l'association aux institutions gouvernementales et sous-régionales. Ce d'autant que le REFAC travaille principalement avec celles-ci. C'est donc pour les raisons techniques que le transfert du siège de Douala pour Yaoundé est survenu. Le siège social actuel du REFAC dans la ville de Yaoundé se trouve au quartier Etoudi.

²⁹ AREFAC, Statuts du REFAC, Douala, 12 janvier 2009, préambule des statuts du REFAC, p. 1.

³⁰ AREFAC, article 1, constitution, p. 1.

³¹ Ibid.

³² Ibid.

³³ AREFAC, récépissé de dépôt de déclaration d'une association, p. 1.

³⁴ AREFAC, Article 4, durée et siège du REFAC, p. 2.

Photo n° 2 : Siège du REFAC sis au quartier Etoudi à Yaoundé



Source : cliché réalisé par Minette Rose Essaga, le 15 avril 2021.

3. Les différents objectifs du REFAC

Le REFAC poursuit un objectif général et des objectifs spécifiques. L'objectif général du REFAC vise à développer le sentiment de fraternité et de solidarité d'une part et d'assister moralement, matériellement, socialement ses membres et leurs ayants droit. En résumé on peut dire que l'objectif général du REFAC est l'entraide afin d'assurer l'épanouissement de ses membres³⁵. L'atteinte de cet objectif passe par les objectifs spécifiques.

Les objectifs spécifiques du REFAC s'apprécient à deux niveaux à savoir sur le plan national et international.

Sur le plan national le REFAC vise à promouvoir la lutte contre la pauvreté et le secours mutuel des membres, à créer un fond de garantie alimenté par les cotisations des membres, à étudier et défendre les droits des membres ainsi que les intérêts matériels et moraux de ceux-ci, à créer, entretenir et à promouvoir des liens d'échanges d'expérience du social dans la solidarité et l'entraide des membres, à organiser toutes manifestations ou activités socioculturelles et économiques visant la lutte contre la pauvreté aussi bien en milieu rural qu'urbain. En outre, le REFAC vise également à susciter l'adhésion massive des femmes et

³⁵ AREFAC, Statuts du REFAC, Douala, 12 janvier 2009, Article 3, objectifs du REFAC, p. 2.

maintenir la cohésion, la collaboration, l'harmonie et l'entente entre les membres, à combattre l'inertie et susciter des échanges multiformes au sein de l'association, à développer l'esprit d'entreprise au sein de l'association et promouvoir le développement durable, à animer et mettre en place une plateforme consultative auprès des institutions publiques en charge du développement socioéconomique et social, à œuvrer pour la protection de l'environnement, à soutenir l'insertion des jeunes à l'intégration dans leur milieu naturel et à développer les échanges SUD-SUD.

En vue d'une meilleure intégration sous-régionale, le REFAC vise sur le plan international à prendre et animer toutes les initiatives de développement socioéconomique et culturel en faveur des pays de la sous-région :

- Dans le domaine de la santé : organiser des campagnes de sensibilisation contre les IST/SIDA, lutter contre les grandes endémies et distribuer les moustiquaires ;

- dans le domaine de l'éducation : l'organisation des campagnes d'alphabétisation, la vulgarisation des TIC, la lutte contre les mariages précoces, l'excision et les mutilations sexuelles, la promotion de la recherche scientifique auprès des élèves et étudiants de sexe féminin ;

- dans le domaine économique et culturel : développer des cadres d'échanges destinés à promouvoir l'épanouissement des femmes dans la perspective de traduire en acte l'intégration sous-régionale ;

- promouvoir l'écotourisme dans la sous-région ;

- contribuer à la formation des cadres formateurs et des professionnels ;

- participer à la création et à la réalisation des projets en Afrique et dans le monde entier.

Quid de son organisation ?

B. L'organisation et le fonctionnement du REFAC

Pour la bonne marche de ses activités, le REFAC s'est doté d'une organisation et d'un fonctionnement qui lui permettent d'atteindre les objectifs suscités. Cette partie consiste donc à présenter tour à tour l'organisation et le fonctionnement de cette association.

1. L'organisation du REFAC : les organes directeurs

Cette organisation repose sur les organes directeurs de cette association qui sont l'assemblée générale et le comité exécutif.

L'assemblée générale des membres du REFAC est l'instance plénière et souveraine qui se tient chaque année au siège sur convocation de la présidente exécutive ou sur la demande de des 2/3 de ses membres. À cette occasion, sont étudiés les grands problèmes relatifs à la vie de l'association ; la présentation des rapports d'activités des antennes et des coordinations ; la remise des documents et archives, la détermination des projets, le vote du budget pour le nouvel exercice etc. Les décisions sont prises à la majorité simple présente ou représentée³⁶. En cas d'égalité des voix, celle de la Présidente Exécutive est prépondérante. Chaque membre a droit à une voix en cas de vote. L'article 6 des statuts souligne par ailleurs qu'aucun membre ne peut être porteuse de plus d'un mandat de représentation³⁷.

L'assemblée générale ne peut siéger et délibérer valablement que si la moitié des membres sont présents ou représentés.

En s'appuyant sur l'article 7 des statuts du REFAC, l'organisation de cette association est également centrée sur un Comité exécutif. Les membres du Comité exécutif sont élus pour une période de cinq (05) ans renouvelables, sur proposition des ¾ des membres de l'assemblée générale. Le bureau du Comité exécutif est composé de sept (07) membres tous de sexe féminin. Les postes à pourvoir sont : une Présidente, une Secrétaire, une Trésorière, un commissaire aux comptes, un Censeur, un Chargé de Mission et un Conseiller.

D'après le récépissé de dépôt de déclaration, le Comité exécutif du REFAC est composé des acteurs ci-après :

- Présidente : Nlate Jeanne Danielle Nicole (Cameroun)
- Secrétaire : Illiassou Fanta (Tchad)
- Trésorière : Eyei Régine (Cameroun)
- Commissaire aux comptes : Essandjol Lanko Maudestie (Congo Brazzaville)
- Censeur : Eyangou Patricia (RCA)

³⁶ ARREFAC, Statuts du REFAC, Douala, 12 janvier 2009, Article 6, l'assemblée générale, p. 4.

³⁷ Ibid.

- Chargé de Missions : Ova Bernadette (Gabon)
- Conseiller : Eno Belinga Seraphine (Gabon)

Voilà présenter les acteurs qui représentent le bureau exécutif de l'association. Ces acteurs sont presque issus de six pays de la sous-région Afrique centrale. À côté du Comité exécutif, il existe des démembrements.

2. Les démembrements

Les démembrements du REFAC sont constitués des coordinations nationales et des antennes sous-régionales. En fait, pour mener à bien ses actions sur le terrain, le REFAC s'appuie sur les coordinations nationales et les antennes sous-régionales³⁸.

Le REFAC a les coordinations nationales dans chaque pays membre de la CEMAC. Les coordinations nationales servent d'organe de base aux antennes pour mener à bien les actions sur le terrain³⁹. Les coordinations sont des cellules de base chargées d'identifier la nature des problèmes qui se dressent à l'épanouissement socio-économique des membres du REFAC. Elles dressent annuellement des comptes rendus circonstanciés des problèmes auxquels font face les populations de la zone CEMAC aux antennes sous-régionales.

L'antenne sous-régionale est chargée de l'exécution et la réalisation des objectifs définis par le REFAC dans son ressort géographique⁴⁰. Le fonctionnement d'une antenne est régi par les statuts et règlement de l'association. L'antenne est dirigée par une Représentante nommée par le Comité exécutif. Cette représentante est assistée dans ses tâches de : une secrétaire, une chargée des relations extérieures, une chargée des affaires financières, une chargée des projets, une chargée de communication et 06 conseillers⁴¹.

Tous ces membres sont nommés sur proposition de la Représentante au Président du Comité exécutif. Le mandat des membres de l'antenne dure 5 ans renouvelables et pour mener les actions sur le terrain les antennes sous-régionales s'appuient sur les coordinations nationales. À travers ces antennes le REFAC aide les femmes à s'autonomiser tout en les mettant en relation avec des acteurs socioéconomiques d'Afrique et du Monde pour des échanges fructueux et de partage⁴². Pour cela, les antennes ont pour rôle de faire participer

³⁸ AREFAC, Statuts du REFAC, Douala, 12 janvier 2009, Article 8, antenne sous-régionale du REFAC, p. 4.

³⁹ AREFAC, Article 9, les coordinations nationales, p. 4.

⁴⁰ Ibid.

⁴¹ AREFAC, Statuts du REFAC, Douala, 12 janvier 2009, Article 8, Antenne sous-régionale, p. 4.

⁴² Archive privée de Nlate Jeanne Danielle, la foire CEMAC de Kyé-Ossi, 2010.

toutes les femmes, qu'elles soient urbaines ou rurales, dans le processus de construction de l'intégration nationale et sous-régionale.

3. Le fonctionnement du REFAC

L'analyse du fonctionnement du REFAC revient à parler de la qualité de membre, des ressources du REFAC et des dispositions particulières.

S'agissant de la qualité de membres, est membre du REFAC, toute personne habitant la zone CEMAC présente à l'assemblée générale constitutive de l'association ou qui adhère aux statuts et règlement intérieur de l'association. Cependant, dans le fonctionnement quotidien du REFAC, on distingue quatre (04) types de membres⁴³ : les membres fondateurs, les membres d'honneurs, les membres actifs, et les membres sympathisants.

Sont membres fondateurs, ceux qui ont concouru à la création du REFAC⁴⁴. Les membres d'honneur quant à eux sont toute personne morale ou physique qui contribue à la prospérité du REFAC par des contributions ou prestations de toutes sortes⁴⁵.

Sont membres actifs du REFAC, les personnes habitant l'un des États membres de la CEMAC, qui participent de façon active à la vie de l'association. Tout membre actif doit s'acquitter de ses frais d'adhésion. Sont membres sympathisants, toutes personnes physiques ou morales manifestant un intérêt pour les idéaux de l'association. Il faut préciser que les membres actifs et sympathisants, sont membres de droit⁴⁶. Cependant, au cas où ils ne paient pas leurs cotisations et leurs cartes de membres, ils deviennent des observateurs et ne peuvent bénéficier des services de l'association.

De 2008, date d'officialisation du REFAC à 2019, le REFAC a enregistré environ 500 membres issus des différents pays membres de la CEMAC⁴⁷. Ce nombre concerne essentiellement les membres de droit, c'est-à-dire ceux qui sont à jour de leur cotisation annuelle et qui disposent d'une carte de membre. Le nombre d'adhérents a considérablement évolué entre 2015 et 2019, passant de 225 membres actifs à 500⁴⁸. Cette évolution est étroitement liée au renforcement des moyens de sensibilisation et surtout par la qualité des

⁴³ AREFAC, Statuts du REFAC, Douala, 12 janvier 2009, Article 10, p. 4.

⁴⁴ Ibid. Article 11, les membres fondateurs, p. 5.

⁴⁵ Ibid. Article 12, les membres d'honneur, p. 5.

⁴⁶ Ibid. Article 13, les membres actifs et sympathisants, p. 6.

⁴⁷ AREFAC, Foire Transfrontalière Annuelle de la CEMAC, 1^{ère} édition, Kyé-Ossi, juin 2010.

⁴⁸ AREFAC, Foire Transfrontalière Annuelle de la CEMAC, 1^{ère} édition, Kyé-Ossi, juin 2016.

activités de l'association⁴⁹. En s'appuyant aux déclarations de la présidente fondatrice, la plupart des membres sont des citoyens camerounais, car ils représentent 65 % contre 35 % pour les autres pays. Il faut signaler que ce nombre concerne exclusivement les membres qui sont en règle.

Tout membre ayant causé un préjudice à l'association doit répondre de ses actes devant les instances compétentes. D'après les informations disponibles, le REFAC n'a encore enregistré de cas d'indiscipline.

Les conditions à remplir pour être membre du REFAC sont les suivantes :

- Avoir signé son engagement sur l'honneur au REFAC,
- Être femme active, promotrice du développement au Cameroun et/ou dans la sous-région CEMAC.
- S'acquitter régulièrement de ses cotisations. Toutefois, l'on peut perdre sa qualité de membre par décès, radiation, suspension, démission⁵⁰.

L'article 14, alinéa 1 des statuts du REFAC stipule que : « est suspendu tout membre qui accuse un (01) trimestre de retard de paiement des cotisations. Pendant la durée de la suspension, le membre mis en cause perd les droits et les avantages accordés par le REFAC⁵¹. Toutefois, le membre suspendu pour non-paiement de ses cotisations peut être réadmis dans un délai de 30 jours après s'être acquitté de toutes les cotisations dues.

La radiation intervient en cas de suspension d'une durée maximum d'une (01) année ou par suite de démission notifiée au Comité exécutif⁵². La révocation du membre quant à elle est entérinée par le Comité exécutif, par décision du président exécutif à l'encontre de tout membre convaincu de faux, usage de faux au préjudice du REFAC ou de détournement des fonds du REFAC sans préjudice du remboursement des sommes indûment perçues et des poursuites judiciaires éventuelles⁵³.

Comme dans toutes les associations à caractère social, ce sont les ressources qui permettent à un mouvement de vivre au quotidien. Le REFAC n'échappe pas à cette réalité. Il

⁴⁹ Nlate Jeanne Danielle, 53 ans, présidente fondatrice du REFAC, Yaoundé, le 15 janvier 2021.

⁵⁰ AREFAC, Statuts du REFAC, Douala, 12 janvier 2009, Article 14, la perte de qualité de membre, p. 5.

⁵¹ AREFAC, Statuts du REFAC, Douala, 12 janvier 2009, Article 14, alinéa 2, p.5.

⁵² Ibid., Article 16, alinéa 2, la radiation, p. 5.

⁵³ Ibid., Article 16, alinéa 4, p. 5.

sera donc question ici de présenter les sources de financement du REFAC ainsi que les activités qui nécessitent les dépenses pour son bon fonctionnement.

Les ressources qui permettent au REFAC de fonctionner au quotidien proviennent respectivement des droits d'adhésion et des cotisations mensuelles⁵⁴. D'après les statuts, les frais d'adhésion s'élèvent à hauteur de 10000 FCFA contre 3000 FCFA pour la carte de membre. Ce sont ces deux principales ressources qui constituent les sources de revenus du REFAC. Les activités de l'Association sont financées par les moyens qu'elle détient. Ceux-ci proviennent des inscriptions, des cotisations des membres, et des fonds provenant des partenariats initiés avec les institutions publiques et privées.

Tous les frais qui rentrent dans les caisses de l'Association sont utilisés pour le fonctionnement (35%), l'investissement (45%), assemblée générale (20%).

Les droits d'adhésion sont affectés aux dépenses de fonctionnement et de gestion courante. Il est ouvert un ou plusieurs comptes bancaires au lieu du siège au nom du REFAC⁵⁵. Tout retrait requiert obligatoirement la double signature du Président exécutif et du Trésorier pour ce qui est du compte de fonctionnement. Cependant, quant au fond de garantie qui provient des cotisations diverses, des recettes de prestations faites, un dépôt de trois (03) signatures se fera auprès de l'établissement bancaire pour tout retrait. En dehors de ces ressources, les financements du REFAC proviennent également des partenariats noués avec certains acteurs.

En s'appuyant sur l'article 19, la modification des statuts du REFAC et du règlement intérieur ne se fait qu'en présence des 2/3 au moins des adhérents⁵⁶.

Les dispositions particulières sont également prévues. Elles portent principalement sur le quorum de délibération.⁵⁷ Pour délibérer valablement en assemblée générale ordinaire, il est requis un quorum de 2/3 des membres inscrits et les décisions sont prises à la majorité simple. Toutefois, en ce qui concerne la modification de statut, la majorité requise est de deux tiers des membres.

⁵⁴ Ibid., Article 17, les ressources, p. 6.

⁵⁵ AREFAC, statuts du REFAC, Article 18, les dépenses, p. 7.

⁵⁶ Ibid.

⁵⁷ AREFAC, statuts du REFAC, Article 20, les dépenses, p. 7.

Pour l'assemblée extraordinaire, le quorum est au deux tiers des membres inscrits et des décisions sont également votées deux tiers des votants.

Les membres du Comité exécutif peuvent être suspendus de leurs fonctions ou exclus du bureau, avant le terme de leur mandature, suivant la même procédure d'élection. Toutefois, en cas de faute grave ou de manquement aux obligations de la tâche, et en l'absence dûment constatée de la moitié des membres du Comité exécutif, la Présidente exécutive peut à titre conservatoire suspendre un membre du Comité Exécutif⁵⁸. La dissolution du REFAC ne peut être effective que sur décision des 2/3 de membres ou d'une autorité compétente. En cas de dissolution de l'association, le patrimoine est réservé à une œuvre sociale ou à une association ayant les mêmes objectifs.

Parvenus au terme de ce chapitre qui porte sur les écueils inhérents de la libre circulation et la création du REFAC. Il ressort que les raisons principales qui ont suscité la création de cette association remontent en 2005 et sont directement liées aux problèmes de la libre circulation des femmes dans l'exercice du commerce transfrontalier en zone CEMAC. C'est à l'issue de l'observation de la situation de l'intégration dans la sous-région Afrique centrale que la fondatrice du REFAC avait décidé avec l'appui des autres femmes de la sous-région de mettre sur pied une plateforme d'échange. Le REFAC a une organisation et un fonctionnement régulés par le statut et le règlement intérieur adopté lors de l'assemblée constitutive. Au-delà du Comité exécutif, organe décisionnel du REFAC, il y a les démembrements notamment les antennes sous-régionales et les coordinations nationales. Ces structures de base travaillent en étroite collaboration avec le Comité exécutif. Les ressources du REFAC proviennent des droits d'adhésion et des cotisations annuelles. Ces ressources sont affectées aux dépenses de fonctionnement et de gestion courante.

⁵⁸ AREFAC, Statut du REFAC, Article 21, p. 8.

**CHAPITRE III : LES ACTIONS DU REFAC EN FAVEUR DE
L'INTÉGRATION SOCIO-ÉCONOMIQUE**

Le REFAC est une organisation non gouvernementale sous-régionale dont la vocation première est d'aider les femmes à s'autonomiser en les mettant en relation avec des acteurs socio-économiques d'Afrique et d'ailleurs pour des échanges fructueux et de partage. C'est dans cette logique que le REFAC organise une série d'activités socio-économiques afin de favoriser l'intégration des habitants de la sous-région en particulier les femmes. De toutes ces activités du REFAC, la plus remarquable est la Foire Transfrontalière Annuelle de la CEMAC (FOTRAC). C'est une foire transfrontalière annuelle dont la plupart des participants proviennent des pays membres de la CEMAC. La FOTRAC se démarque des autres actions du REFAC par la qualité des activités qui meublent son déroulement. Ce chapitre analyse ainsi les actions du REFAC avec un accent sur la FOTRAC. L'objectif est de montrer en quoi la FOTRAC peut être considérée comme une activité intégratrice dans la sous-région.

I. LES ACTIONS DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION

Le REFAC réalise plusieurs activités au cours de l'année en vue de l'intégration économique. Le comité exécutif, instance suprême de l'association définit l'ossature des activités que les démembrements de chaque pays doivent mener au début de l'année. Les démembrements notamment les antennes sous-régionales et les coordinations réalisent cette feuille de route en fonction des réalités sur le terrain et des moyens dont ils disposent.

A. Les actions de formation et de sensibilisation proprement dites

Sans vouloir prétendre à un inventaire exhaustif de toutes les activités du REFAC, il s'agit simplement de présenter ici certaines actions qui canalisent le déploiement du REFAC sur le terrain. Ces actions qui justifient les activités menées par le REFAC sont les ateliers de formation et des campagnes de sensibilisation.

1. Les séminaires et les ateliers de formation

Depuis sa création, le REFAC a toujours canalisé son apport à l'intégration économique à travers l'organisation des séminaires et ateliers de formation des femmes et des jeunes. Pour prévenir les conflits en Afrique centrale, car tout développement socio-économique nécessite un environnement paisible, le REFAC organise depuis 2009 des séminaires portant sur la lutte contre la violence armée. C'est dans cette logique qu'un séminaire a été animé au Tchad en 2010 dont le thème portait sur la prévention des conflits aux frontières et la lutte contre le

phénomène de “ coupeurs de route ”¹. S’agissant du développement socio-économique de ses membres, les séminaires et ateliers de formation portant sur des thématiques de développement à l’instar de l’agriculture et l’artisanat sont généralement organisés. Par exemple en 2016 s’est tenu du 28 mai au 3 juin à Kyé-Ossi un atelier de formation sur la culture du riz. Cet atelier était animé par des experts et techniciens du ministère de l’agriculture et de l’Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD)². Cet atelier avait pour objectif de susciter une saine émulation des femmes dans la pratique des activités agro-pastorales et artisanales indispensable à leur épanouissement socio-économique.

Les ateliers de formations des femmes et des jeunes sont également au menu des actions du REFAC. Les formations portent par exemple sur l’hygiène menstruelle, les activités génératrices de revenus, la comptabilité et gestion de petites entreprises pour les femmes. En 2013 par exemple un atelier de formation des jeunes sur la transformation du bois pour la construction des chalets suisses a été animé à Ambam par les experts venus de Suisse et de France³. Au cours de cet atelier de formation les experts étrangers ont appris aux jeunes venus des pays membres de la CEMAC les techniques de transformation du bois. D’autres séminaires ont été organisés dans le but d’enseigner aux femmes leurs droits dans l’exercice du commerce transfrontalier. Ce type de séminaires vise essentiellement à montrer les avantages de la libre circulation dans la sous-région. C’est ainsi qu’un séminaire au sujet de la libre circulation des biens et des personnes a été organisé du 23 au 25 avril 2017 dans la ville de Bitam au Gabon⁴. Ce séminaire portait sur la situation de la libre circulation des biens et des personnes en zone CEMAC. En fait, il s’agissait de présenter le fonctionnement des secteurs de douane, de sécurité et d’administration dans les régions frontalières avec un accent mis sur leurs rôles.

Par ailleurs, il y a les conférence-débats. Seulement celles-ci se déroulent pendant la FOTRAC et au même moment que les expositions. Les conférences-débats portent généralement sur les thématiques diversifiées en rapport avec l’épanouissement socio-économique de la femme dans la sous-région. À titre illustratif, l’on peut citer la conférence-débat qui a eu lieu à Kyé-Ossi le 4 juin 2016 en pleine FOTRAC. Animée par les femmes du bureau exécutif du REFAC, la conférence avait pour thématique : “ femme, développement

¹ AREFAC, Les activités du REFAC, juin 2018, p. 3.

² Ibid.

³ Ibid., p. 4.

⁴ AREFAC, Séminaire sur la liberté de circuler en Afrique centrale, compte rendu du séminaire de Bitam, 25 avril 2017.

durable, paix et sécurité en zone CEMAC)''⁵. Les thématiques des conférences varient en fonction de l'actualité de la sous-région mais toutes ont un trait commun au développement socio-économique de la CEMAC.

2. Les campagnes de sensibilisation

Étant donné que la population cible du REFAC comprend les habitants des pays membres de la CEMAC, ses activités se déroulent par conséquent dans la sous-région Afrique centrale. En fait, les activités du REFAC sont localisées dans les zones rurales, urbaines et dans les grandes villes des six pays membres de la CEMAC⁶. Il faut préciser que les zones périurbaines, les zones rurales et surtout les frontières sont les principaux centres de déroulement des actions du REFAC.

Partant du postulat selon lequel les frontières sont de nature sensible, le REFAC a associé dans ses activités les questions de résolution de crises et prévention de conflits. Au-delà de la collecte des informations sur la circulation des armes par exemple, le REFAC mène également des actions de sensibilisation auprès des femmes et des jeunes sur la circulation des armes depuis 2009. C'est dans cette mesure que le REFAC a déployé en 2018 par exemple une équipe dans les localités frontalières afin de sensibiliser les habitants sur la lutte contre toutes formes de violence et contre l'utilisation des Armes Légères et de Petits Calibres (ALPC)⁷. Cette sensibilisation sur l'utilisation des ALPC avait pour but d'éradiquer le trafic illicite des armes et les trafics humains dans les périphéries des États membres de la CEMAC. Soucieux de renforcer les capacités de ses membres en la matière, le REFAC a participé à N'Djamena en 2019 à la formation sur les ALPC aux côtés de la Communauté des États d'Afrique Centrale (CEEAC)⁸. Fort de son intérêt pour la paix, le REFAC envisage créer un cabinet d'écoute des victimes des ALPC et autres violences dans la ville de Yaoundé et le projet d'une émission radio diffusée bimensuelle animée par les femmes du REFAC pour la dénonciation des actes de violences, en vue d'une large sensibilisation est en gestation.

Depuis 2014, le REFAC mène des campagnes de sensibilisation sur la libre circulation des biens et des personnes dans les marges territoriales des pays membres de la CEMAC. Pour ce faire, le REFAC déploie généralement des équipes sur le terrain pour outiller les habitants

⁵ AREFAC, Foire Transfrontalière Annuelle de la CEMAC, 7^{ème} édition, Kyé-Ossi du 25 au 5 juillet 2016, p. 4.

⁶ Entretien avec Nlate Danielle Nicole, 53 ans, Présidente fondatrice du REFAC, Yaoundé le 23 janvier 2020.

⁷ AREFAC, la 9^{ème} édition de la Foire Transfrontalière Annuelle de la CEMAC (FOTRAC), juillet 2018, p. 11.

⁸ AREFAC, Rapport moral et financier, juin 2019, p. 4.

sur la nécessité de déverrouiller les frontières pour leur propre intérêt⁹. En fait, beaucoup de femmes se heurtent aux tracasseries des corps habillés sur les corridors frontaliers faute de maîtrise du droit de circuler librement. En sensibilisant, le REFAC montre aux femmes leurs droits à circuler librement. Cette sensibilisation facilite les échanges aux femmes exerçant dans le commerce transfrontalier¹⁰. Les femmes pourraient aller directement livrer leurs produits dans les marchés frontaliers sans être spoliées par le poids des intermédiaires¹¹. Pour matérialiser la liberté de circuler en zone CEMAC le REFAC a mis sur pied une foire transfrontalière annuelle. Cette foire qui se tient à l'intersection entre le Cameroun, le Gabon et la Guinée Equatoriale précisément dans la ville de Kyé-Ossi constitue une plateforme idéale en la matière. C'est à cause de l'intérêt accordé à la libre circulation que le REFAC a été associé à la vision des États africains sur la zone de libre-échange continental (ZLEC).¹²

Le REFAC mène également les actions dans le cadre de la santé. Ces actions sont marquées sur le terrain à travers des campagnes de sensibilisation contre certaines maladies rares notamment la drépanocytose, le diabète, le cancer, etc. C'est dans cette logique que le REFAC s'est résolument engagé depuis 2013 à distribuer des moustiquaires imprégnées aux personnes résidant dans les villes de Kyé-Ossi, Bitam et d'Ebibeyin.

D'autres activités du REFAC portent sur la promotion de la bonne gouvernance. Fidèle aux idéaux de la bonne gouvernance, le REFAC organise chaque année une semaine mondiale d'action et la journée de lutte contre les violences comme ce fut le cas en 2019 dans la ville d'Ambam au Cameroun¹³. Cette semaine mondiale est pour l'organisation des tribunes d'expression pour une meilleure sensibilisation des pouvoirs publics et des populations.

B. La participation du REFAC aux activités organisées par les institutions

Le REFAC participe à plusieurs activités organisées par les institutions ou d'autres associations tant dans la sous-région qu'au niveau continental. Sur invitation des institutions publiques ou privées, le REFAC prend généralement part à certains débats portant sur la situation de l'intégration à l'échelle sous-régionale ou continentale. C'est ainsi que le REFAC a été représenté par le comité exécutif au cours d'une réunion organisée par la CEMAC sur la situation sécuritaire à la frontière terrestre entre le Cameroun et le Congo Brazzaville à Ouesso

⁹Eyey Régine, 55 ans, Trésorière du REFAC, camerounaise, entretien réalisé à Yaoundé, le 25 novembre 2020.

¹⁰Eyango Patricia, 46 ans, Censeur du REFAC, centrafricaine, entretien réalisé à Yaoundé, le 25 novembre 2020.

¹¹ Idem.

¹² Essoumou Elyse, 61 ans, membre du REFAC, camerounaise, entretien réalisé à Yaoundé, le 23 novembre 2020.

¹³ Ova Bernadette, 54 ans, chargée de missions, gabonaise, Yaoundé le 26 novembre 2020.

au Congo en 2018. Le REFAC a également pris part aux assises organisées à N'Djamena au Tchad en 2012 par la CEEAC sur le trafic illicite des armes dans la sous-région Afrique centrale.¹⁴ La participation du REFAC est souvent remarquée par des plaidoyers qu'il formule auprès des institutions ou des associations en fonction des sujets soulevés.

Il était question dans cette partie de passer en revue des activités qui canalisent le déploiement du REFAC sur le terrain durant l'année. Il est nécessaire par la suite de faire une étude de cas sur l'une des activités du REFAC afin de montrer son ampleur dans le processus d'intégration sous-régionale en Afrique centrale.

II. L'ORGANISATION DE LA FOIRE TRANSFRONTALIÈRE ANNUELLE DE CEMAC

La FOTRAC est une foire multisectorielle initiée par les femmes du REFAC. Elle regroupe les acteurs de développement de tous les pays d'Afrique centrale, les administrations, les chambres consulaires, les organisations internationales, les chancelleries, les instituts de recherche, les opérateurs économiques. C'est un espace d'échanges, de partage d'expériences dirigé en faveur des femmes dans le cadre de l'amélioration de leurs conditions de vie en milieu urbain et rural pour une meilleure implication de celles-ci dans le développement de l'Afrique.

A. Les travaux préparatoires de la FOTRAC

Pour mener à bien l'organisation de la FOTRAC à Kyé-Ossi, le REFAC entreprend généralement des travaux préparatifs en vue d'offrir aux participants une organisation de qualité. Le succès souvent perçu par les observateurs lors du déroulement de cette foire est tributaire des travaux effectués en amont. Ces travaux préparatoires portent sur les rencontres avec les responsables des administrations, des campagnes de sensibilisation et des rencontres avec les partenaires du REFAC.

1. Les rencontres avec les responsables institutionnels

La Foire Transfrontalière de la CEMAC est un événement dont le succès émane de la qualité des préparatifs effectués au préalable par les organisateurs. Depuis l'institution d'un comité d'organisation interministériel élargi au secteur privé présidé par le Ministère du Commerce en janvier 2012 le REFAC travaille en collaboration avec les responsables de ce

¹⁴ Edjo'o Edo'o Samantha, 46 ans, commerçante, camerounaise, entretien réalisé à Kyé-Ossi, le 23 septembre 2020.

ministère afin de mieux organiser la foire. C'est dans cette perspective que des réunions préparatoires sont organisées entre le REFAC et les responsables des institutions gouvernementales¹⁵. Les participants aux réunions préparatoires sont essentiellement les responsables des institutions publiques et privées, partenaires du REFAC. Les concertations ont généralement lieu dans les locaux desdites institutions et peuvent réunir plusieurs cadres venant des administrations diverses. Le 8 février 2017 une réunion préparatoire de la FOTRAC a été organisée au Ministère du Commerce à Yaoundé¹⁶. Placée sous la présidence du directeur du commerce intérieur du Cameroun, cette réunion préparatoire a réuni entre autres les responsables d'entreprise, de la CEMAC, du REFAC et les cadres du MINCOMMERCE¹⁷.

Photo n° 3 : Réunion préparatoire à l'occasion de la 8^{ème} édition de la FOTRAC au Ministère du Commerce au Cameroun, 8 février 2017



Source : Page Facebook du REFAC, février 2017.

Au cours des pourparlers le représentant du Ministre du commerce camerounais parrain de la FOTRAC avait interpellé les participants à sensibiliser les opérateurs économiques du Cameroun et d'ailleurs à participer activement à la Foire Transfrontalière¹⁸. Dans le même sillage, des réunions préparatoires se sont tenues au Ministère du Commerce en vue de

¹⁵ Dieudonné Bessala Engo, 41 ans, cadre au Ministère du Commerce, entretien réalisé à Yaoundé, le 24 décembre 2020.

¹⁶ Page Facebook du RERFAC, Réunion préparatoire du REFAC, posté le 10 février 2017.

¹⁷ Ibid.

¹⁸ Essandjol Lanko Maudestie, 57 ans, commissaire aux comptes, congolaise, entretien réalisé à Yaoundé, le 24 novembre 2020.

l'organisation de la 9ème édition de la FOTRAC. Elles se sont tenues en fin janvier et mi- mars à la salle de conférence du Ministère du Commerce présidées par le chef service de la coopération internationale en présence des membres du REFAC, de la CEMAC, des Administrations et grandes entreprises publiques privées et quelques membres du comité interministériel élargi au secteur privé (représentants des ministères, syndicats et organisations patronales)¹⁹. Au cours de celles-ci, le représentant du Ministre du commerce avait invité les participants au nom de la hiérarchie à sensibiliser leurs populations respectives à se mobiliser pour la réussite de la FOTRAC qui s'est tenue à Kyé-Ossi au Cameroun du 27 Juin au 07 Juillet 2018²⁰.

Par ailleurs, les réunions préparatoires se tiennent souvent aussi dans le chef-lieu de la région du Sud entre les responsables du Ministère du Commerce, du REFAC et le Gouverneur de ladite région. Elles se tiennent généralement dans les services du Gouverneur. C'est dans cette logique qu'une délégation du Ministère du commerce et du REFAC s'était rendue à Ebolowa pour une séance de travail relative à l'organisation de la 9ème édition de la FOTRAC avec le gouverneur de la région du Sud²¹.

Photo n° 4 : Réunion préparatoire de la 9ème édition de la FOTRAC dans les services du Gouverneur de la région du Sud sis à Ebolowa, 13 avril 2018



Source : <https://m.facebook.com>, photo postée le 14 avril 2018.

¹⁹ Page Facebook du RERFAC, Réunion préparatoire du REFAC, posté le 10 février 2017.

²⁰ Ekouassi Martine, 45 ans, cadre au Ministère du Commerce, entretien réalisé à Yaoundé, le 20 décembre 2020.

²¹ AREFAC, 7ème édition de la foire transfrontalière annuelle de la CEMAC, Kyé-Ossi, juillet 2016.

Au cours de cette réunion le Gouverneur du Sud a assuré la transmission des invitations de ses homologues des villes frontalières du Gabon et de la Guinée équatoriale, et le REFAC a pris l'engagement de continuer la mobilisation au niveau de Malabo-Bata-Libreville-Brazzaville Bangui-Kinshasa-Ndjamena en plus des régions du Cameroun²². Au sortir de cette séance de travail, le REFAC a élargi la sensibilisation au niveau des pays de l'Afrique de l'Ouest et du Nord. C'est pour cette raison qu'on a enregistré en 2018 de nombreux participants venant d'Afrique de l'Ouest précisément du Benin, Togo, Ghana, Sénégal et de l'Afrique du Nord en provenance du Maroc. Cette collaboration entre le REFAC et les institutions administratives à travers les réunions de travail est d'une importance capitale pour la sensibilisation et d'un soutien indéfectible pour l'organisation sous-régionale qui gagne en notoriété.

Par ailleurs, les réunions préparatoires en faveur de la FOTRAC sont également organisées dans les villes frontalières camerounaises. Celles-ci réunissent généralement le préfet de la vallée du Ntem, les autorités des villes frontalières du Cameroun, du Gabon et de la Guinée équatoriale, les opérateurs économiques, les représentants des chefs traditionnels, etc.

²² AREFAC, 8ème édition de la foire transfrontalière annuelle de la CEMAC, Kyé-Ossi, juillet 2018.

Photo n° 5 : Photo de famille après la réunion préparatoire de la 10^{ème} édition de la FOTRAC à Ambam, le 16 mars 2019



Source : <https://m.facebook.com>, postée le 17 mars 2019.

C'est au cours de ces travaux préparatoires que les thématiques devant mobilisée l'attention et la réflexion lors du déroulement des activités de la FOTRAC sont généralement arrêtées de concert entre le REFAC et les représentants des institutions publiques privées. Depuis la création de la FOTRAC en 2010, chaque édition est célébrée sous la bannière d'un thème de réflexion. Il faut dire que le thème de réflexion choisi par les promoteurs cadre souvent avec l'actualité socio-économique de la sous-région ou du continent. L'inscription des thèmes sur les activités de la FOTRAC commence avec l'octroi du parrainage de la foire au Ministre du Commerce en 2012. C'est autour de ces thématiques que les axes de réflexion dans les conférences-débats en particulier sont inspirés. Il est regrettable pour nous de pas être à mesure de retracer tout le voyage thématique par édition depuis 2010 faute d'informations documentaires. Nous allons insister sur l'évolution thématique en s'appuyant sur les quatre dernières éditions en fonction des sources disponibles. Les thématiques ayant mobilisé l'attention des participants lors de ces cinq dernières éditions (2016-2019) portaient respectivement sur :

-foire, développement durable, intégration sous-régionale, solidarité, paix et sécurité en Afrique, 6^{ème} édition

- Agir pour la paix, le développement durable et l'intégration régionale en Afrique, 7^{ème} édition ;

-Intégration sous-régionale en zone CEMAC : enjeux et défis pour un développement durable, 8^{ème} édition ;

-Célébrons l'intégration régionale la paix, la sécurité par la solidarité des peuples, 9^{ème} édition ;

-Faciliter les échanges pour l'intégration régionale et le développement durable en Afrique, 10^{ème} édition.

On peut donc affirmer sans grand risque de se tromper que les thématiques choisies par le REFAC dans le cadre de la foire transfrontalière s'intéressaient toutes à l'aspect de l'intégration sous-régionale avec un accent mis sur la paix, car la paix est la *condition sine qua none* pour tout développement.

2. Les campagnes de sensibilisation

Avant la tenue de la foire, le REFAC organise souvent les campagnes de sensibilisation tant au Cameroun que dans les pays de la sous-région. C'est ainsi que le Réseau organise généralement des réunions de sensibilisation au Gabon, en Guinée équatoriale, etc. afin d'avoir plus de participants. Toutefois, le REFAC élargit souvent les rencontres avec les ambassades des différents pays de la CEMAC (Tchad, Gabon, Guinée Equatoriale). C'est dans cette logique que les audiences ont été accordées en 2011, 2013, 2015 et 2018 à la coordonnatrice régionale du REFAC par ailleurs promotrice de la FOTRAC. En 2018, la coordonnatrice du REFAC pour l'antenne du Gabon a également été invitée par la CEEAC/CEMAC lors de la réunion portant sur la facilitation des échanges à Pointe-Noire.²³ Au cours de ces rencontres, le REFAC a sensibilisé les institutions régionales et internationales ainsi que les responsables du commerce et de la Douane présents aux pourparlers sur les buts et objectifs de la FOTRAC. C'est au cours d'une rencontre similaire en 2018, que date de la 9^{ème} édition et les projets et programmes d'activités ont été déroulés pour un plaidoyer.

Après l'intensification de la campagne médiatique avec les différents partenaires relatifs à l'organisation de la foire, le REFAC opère souvent des descentes sur le terrain avec les responsables du Ministère du Commerce sis à Yaoundé, les représentants du gouverneur de la région du Sud et du préfet de la vallée du Ntem. La sensibilisation se fait également avec

²³ Oyono Eba'a Peter, 37 ans, Secrétaire particulier de la présidente du REFAC, camerounais, Yaoundé, le 23 novembre 2020.

l'appui des autorités locales pour une meilleure sensibilisation et mobilisation des opérateurs économiques et des populations. Par exemple, pour l'organisation de la 9^{ème} édition de la FOTRAC deux réunions se sont tenues à Ambam et à Kyé-Ossi respectivement le vendredi 22 et le samedi 23 mai 2018 avec les autorités locales, les délégués sectoriels, les présidents des marchés, présidents d'associations des commerçants, autres leaders des femmes et des jeunes pour assurer un accueil mémorable aux participants. Cependant, il faut préciser que certaines autorités locales refusent souvent de participer aux réunions ou d'accompagner le REFAC dans l'organisation de la foire. Cela arrive généralement lorsqu'il y a eu une mésentente entre l'autorité locale et le REFAC lors des éditions précédentes de la foire. C'est par exemple le cas en 2018, lorsque le sous-préfet de l'arrondissement de Kyé-Ossi ne s'est pas fait représenter suite aux précédents l'ayant opposé aux organisateurs de la FOTRAC²⁴.

B. Le déroulement de la FOTRAC

Depuis l'organisation de la première édition en 2010, le déroulement de la Foire Transfrontalière Annuelle de la CEMAC est marqué par un certain nombre d'activités qui meublent l'ossature du programme de l'événement. C'est au rythme de ces articulations du programme que les participants venant de divers pays de la sous-région et majoritairement du Cameroun vivent l'événement. Les étapes marquant le déroulement de la foire sont : l'arrivée et l'installation des participants, les cérémonies protocolaires et les activités de la foire.

1. L'arrivée et l'installation des participants

Depuis l'officialisation du REFAC la foire se déroule entre les mois de juin et juillet dans la ville transfrontalière de Kyé-Ossi au Cameroun. Chaque édition est placée sous l'honneur de l'un des pays membres de la CEMAC. La foire est généralement organisée sous le parrainage du Ministère du Commerce du Cameroun avec le soutien du ministère de l'Économie, de la Planification et de l'aménagement du Territoire et de nombreux autres partenaires. Plusieurs étapes marquent le déroulement de la foire transfrontalière à Kyé-Ossi.

²⁴ Le sous-préfet de Kyé-Ossi avait menacé et brutalisé les jeunes en charge de la vigilance du site et de la collecte d'une somme de 300 (trois cents) FCFA à l'entrée couvrant les cachets alloués aux artistes. Cette intervention du sous-préfet a perturbé le déroulement de la foire. Ce dernier relevait son vêtement montrant son arme (qu'il appelait son bijou) à l'arrière pour intimider les visiteurs et les membres de l'organisation à l'entrée. Par la suite, une altercation violente avec deux jeunes filles visitant la foire est survenue avec cette autorité dans le stand de « Lena Service ».

Le déroulement de la FOTRAC est marqué par l'arrivée et l'installation des participants²⁵. Les participants sont de deux ordres à savoir les visiteurs et les exposants. C'est ainsi que de nombreuses délégations d'exposants proviennent non seulement de la zone CEMAC (communauté économique monétaire d'Afrique centrale), mais aussi des pays de la Communauté Économique et Douanière des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à l'instar du Mali, du Sénégal, etc. Ces délégations séjournent à Kyé-Ossi le site habituel de la foire pour deux semaines de partage d'expérience dans le domaine économique²⁶. En effet, du début jusqu'à la fin de la foire, les visiteurs sont embarrassés dans leurs choix sur la diversité des produits et objets exposés.

La cérémonie de lancement officiel de chaque édition de la foire est marquée par la coupure du ruban (cf. photo n° 2) effectuée par le Ministre camerounais du commerce lorsqu'il a pu être présent accompagné des autorités administratives (Gouverneur, préfet, etc.) des pays membres de la CEMAC²⁷. Le ministère du Commerce a procédé personnellement à la coupure du ruban pour les éditions 2012, 2013 et 2015. Cette coupure du ruban symbolise l'ouverture de la foire aux participants.

Photo n° 6 : Coupure du ruban par le Ministre camerounais du commerce à Kyé-Ossi à l'occasion de la 3^{ème} édition de la FOTRAC en 2012



Source : AREFAC, Plaquette FOTRAC 2016, 7^{ème} édition, le 5 juin 2016.

²⁵Lobe Edimo Léna, 48 ans, responsable REFAC, entretien réalisé à Yaoundé, le 22 octobre 2020.

²⁶Massala Gisèle Solange, 53 ans, responsable REFAC RCA, entretien réalisé à Kyé-Ossi, le 5 décembre 2020

²⁷ En tant que président du comité d'organisation, le ministre camerounais du commerce procède à la coupure du ruban quand il a pu être présent. Au cas contraire, il se fait représenter par son secrétaire ou par le gouverneur et ce dernier procède la coupure du ruban.

Lorsque le Ministre du Commerce est absent ou que les responsables du Ministère du commerce ne sont pas représentés, le Gouverneur de la région du Sud procède à la coupure du ruban. C'est dans la mesure que le Gouverneur a procédé à la coupure du ruban à la 7^{ème} édition de la FOTRAC en 2016 suite à l'absence du Ministre ou de ses représentants.

Photo n° 7 : Coupure du ruban par le Gouverneur du Sud à la 7^{ème} édition de la FOTRAC en 2016



Source : AREFAC, 7^{ème} édition de la FOTRAC, Kyé-Ossi 2016.

L'initiative du REFAC d'organiser une foire transfrontalière en partenariat avec les communes d'arrondissement d'Ambam et de Kyé-Ossi, témoigne à souhait l'option économique engagée par les chefs d'État membre²⁸. C'est dans cette mesure que la coordonnatrice générale et promotrice de ladite foire a affirmé lors d'un entretien qu'avec l'économie, on peut accélérer l'option intégratrice²⁹. A cet effet, les femmes de la communauté se donnent la main pour un développement économique de la sous-région. La FOTRAC est donc une confirmation à cette option définitive de la frontière comme un espace d'échange, de partage et de brassage culturel des peuples. La FOTRAC s'inscrit de ce fait dans la logique du renforcement de l'intégration sous-régionale³⁰.

²⁸ Archive du REFAC, plaquette FOTRAC 2016, juin 2016, p. 6.

²⁹ Nlate Jeanne Danielle, 53 ans, promotrice de la FOTRAC, Yaoundé le 19 septembre 2020.

³⁰ Archive du REFAC, plaquette..., p. 7.

Les activités de la foire commencent généralement après l'installation de nombreux participants venant de divers pays d'Afrique dont ceux de la CEMAC, la RDC, du Benin, Ghana, Togo, Sénégal et Maroc. Les autres exposants viennent majoritairement du Cameroun. Les participants sont accueillis au Cameroun à la veille et entrent par voie aérienne et terrestre. Puis, ils se dirigent à Kyé-Ossi où ils sont hébergés dans les hôtels. L'attribution des stands et autres espaces s'en suivra. Après la construction d'une cinquantaine de stands en matériaux provisoires dédiés à la gastronomie et l'artisanat et la mise en place d'une soixantaine de chapiteaux et tentes par le REFAC, puis l'installation des participants au lieu de la foire. Cette installation des participants est couronnée par les rituels effectués par les chefs traditionnels de la localité. C'est ainsi qu'une forte délégation des chefs traditionnels de la vallée du Ntem conduite par leur président sa majesté ENAMA a marqué en 2017 de leur présence le site de la foire par des rituels de bénédictions au lendemain de la forte pluie qui s'était abattue dans la ville hôte de Kyé-Ossi, rassurant ainsi les participants venus des différentes villes du Cameroun et des pays d'Afrique.

2. Les Cérémonies protocolaires

Les cérémonies protocolaires du REFAC sont présidées par les responsables des administrations et les autorités administratives. C'est dans le respect de cette tradition que le Secrétaire Général du Ministère du commerce, accompagné du Secrétaire Général de la région représentant du gouverneur du sud, a présidé la cérémonie protocolaire du 29 Juin 2018 marquant les activités de la 9^{ème} édition de la FOTRAC en présence du préfet de Ntem au Gabon, et des sous-préfets de différents arrondissements de la vallée Ntem (Cameroun) et de Meyo-Kyé (Gabon)³¹. Lors des éditions de la FOTRAC, les délégations sont généralement conduites par les présidentes des antennes sous-régionales, les autorités administratives, judiciaires, traditionnelles et autres élites des pays frontaliers³². Le jour de l'ouverture est réservé à la mise en place des populations, l'arrivée des invités, l'accueil du représentant du ministère du commerce et du représentant du gouverneur et leurs délégations par le préfet de la vallée du Ntem et son état-major, le président de la jeunesse solidaire de la CEMAC, les chefs traditionnels et les présidentes des antennes sous-régionales du REFAC.

³¹ Archive privée, rapport moral et financier FOTRAC 2018, Yaoundé 7 juillet 2018, p. 9.

³² Ibid., p. 10.

Planche n° 1 : Vue de la tribune officielle pendant la cérémonie d'ouverture de la FOTRAC, édition 2016



Source : Archives du REFAC, plaquette FOTRAC 2016, juin 2016.

La cérémonie d'ouverture est ponctuée des allocutions des différentes personnalités invitées à la foire. C'est ainsi qu'on a le discours de la présidente du comité exécutif du REFAC, les allocutions des présidentes des antennes sous-régionales du REFAC et enfin le discours du Ministère du commerce ou de son représentant. Après la prononciation des différentes allocutions, on assiste à la visite des stands par les différentes délégations notamment le ministre du Commerce du Cameroun ou son représentant, la représentante du système des Nations Unis au Cameroun, la représentante Onu femmes au Cameroun, le gouverneur du Woleu Ntem au Gabon, les gouverneurs du Welé Nzaz, Kié Ntem et du Littoral en Guinée équatoriale, puis le gouverneur de la région du Sud au Cameroun et les représentants et délégués de plusieurs pays Africains (cf. planche 1).

Planche n° 2 : Visite des stands par le gouverneur de la région du Sud lors de la 7^{ème} édition de la FOTRAC



Source : Archives du REFAC, 7^{ème} édition de la Foire Transfrontalière Annuelle de la CEMAC, Kyé-Ossi, juillet 2016.

Les images ci-dessus montrent à suffisance la participation active de quelques pays de la sous-région au lieu de la foire transfrontalière à Kyé-Ossi. On remarque bien la présence du Cameroun, du Tchad, du Congo Brazzaville et de la République Centrafricaine. Il importe cependant de signaler que tous les six pays de la zone CEMAC ne prenaient pas part à la foire depuis sa création. On notait particulièrement l'absence de la Guinée équatoriale qui n'a commencé à participer que depuis 2016³³. L'adhésion tardive de la Guinée équatoriale à ce projet intégrateur sous-régional serait justifiée par son attitude réfractaire³⁴. Mais les campagnes de sensibilisation déployées sur les zones frontalières par les membres du REFAC ont pu amener la Guinée équatoriale à adhérer au projet de la FOTRAC en 2016³⁵. En dehors

³³ Archive du REFAC, 7^{ème} édition de la Foire Transfrontalière Annuelle de la CEMAC, Kyé-Ossi, juillet 2016

³⁴ J. Koufan Menkéné, " Les relations Cameroun-Guinée Équatoriale entre tumultes et paranoïa : fondements, enjeux et débats sur un destin commun et une difficile coexistence depuis 1916" H.D.R d'Histoire, Université de Yaoundé I, 2010, p. 144.

³⁵ Nlate Jeanne Danielle Nicole, 53 ans, Promotrice de la FOTRAC, Yaoundé le 20 septembre 2020.

des pays de la CEMAC, d'autres pays africains y sont également présents à l'instar du Bénin, du Togo, et du Niger, ainsi que des institutions gouvernementales et non gouvernementales. C'est ainsi qu'il est possible de retrouver sur les comptoirs les produits provenant notamment des six pays membres de la CEMAC et des pays de l'Afrique de l'Ouest ou de la République Démocratique du Congo.

Des intermèdes riches en couleurs meublent habituellement les cérémonies de toutes les éditions et s'en suit la coupure du ruban symbolique et la visite des stands dans une ambiance surchauffée jusqu'à tard dans la nuit. Ensuite, un cocktail est offert aux personnalités invitées dans un hôtel de la place. La soirée se poursuit jusqu'à tard dans la nuit. Tout au long de la foire il y a des soirées gastronomiques et culturelles avec des artistes divers.

3. Les principales activités de la foire

Depuis la mise sur pied de l'initiative d'une organisation de la foire transfrontalière par le REFAC chaque édition est marquée par des activités intégratrices riches en couleur. Parmi les activités qui meublent le déroulement de la Foire Transfrontalière Annuelle de la CEMAC l'on peut citer : l'exposition-vente. Elle concerne par exemple la commercialisation des produits agropastoraux de l'artisanat, de la transformation, des services, de la pharmacopée traditionnelle, de l'habillement, la joaillerie, gastronomie, jeux et animation. Les prestations artistiques et soirée culturelle³⁶. Il faut préciser que le point phare de cette activité est l'organisation de la soirée de l'intégration réunissant les groupes de danse bantou des pays de la sous-région.

Planche n° 3 : Danse traditionnelle réunissant les groupes de danse du Cameroun et ceux des autres pays lors de la 7^{ème} édition de la FOTRAC



Source : Archives du REFAC, 7^{ème} édition de la Foire Transfrontalière Annuelle de la CEMAC, Kyé-Ossi, juillet 2016.

³⁶ Archives privées de Nlate Jeanne Danielle, 8^{ème} édition de la Foire Transfrontalière Annuelle de la CEMAC, Yaoundé, 17 septembre 2017.

D'autres activités portent entre autres sur les visites guidées des villes frontalières et l'élection miss d'intégration CEMAC. Les ateliers de formation pour les participants sont organisés sous la conduite des cadres issus des structures agréées. C'est dans cette perspective que les responsables³⁷ du Ministère des Petites et Moyennes entreprises sensibilisent généralement les participants sur les mesures à adopter pour préserver les Petites et Moyennes Entreprises, et faire face à la compétitivité des accords de partenariat économiques³⁸. La question des incubateurs est souvent mise en avant, pour une bonne formation des artisans pour mûrir les projets et procéder à la recherche des financements³⁹. Ensuite, le PRMN (Programme de Mise à Niveau des Entreprises) d'Afrique Centrale le Programme Intégré d'Appui au Développement Industriel (ONUUDI) édifie les participants en deux exposés et une projection vidéo sur le renforcement des capacités, comment toucher le jeune entrepreneur pour le démarrage de son entreprise, mais aussi où et comment procéder pour rechercher des financements etc. Comme en témoigne les informations collectées lors des descentes sur le terrain, beaucoup d'exposants trouvent satisfaction lors de ces échanges en termes d'idées, de conseils, et de bonnes pratiques pour leurs entreprises commerciales existantes ou en projets⁴⁰.

Planche n° 4 : Conférences-débats sur la fluidification des échanges et la libre circulation en zone CEMAC à Kyé-Ossi (2016)



Fluidification des échanges



La libre circulation

Source : Archive du REFAC, Foire Transfrontalière Annuelle de la CEMAC, Kyé-Ossi, 2016.

³⁷ Archive du REFAC, Foire Transfrontalière Annuelle de la CEMAC, Kyé-Ossi, 2016, p. 7.

³⁸ Ibid., p. 8.

³⁹ Archives privées de Nlate Jeanne Danielle, 9^{ème} édition de la FOTRAC, Kyé-Ossi, juillet 2019.

⁴⁰ Ibid.

Une autre activité phare de la FOTRAC est l'organisation de l'élection "miss intégration CEMAC". Cette activité culturelle a été introduite en 2016, lors de la 7^{ème} édition⁴¹. Les candidates proviennent respectivement des six pays de la sous-région. Une délégation de l'AEPS (Association des Enfants et Parents Solidaires) de France, composée de dix (10) volontaires, est généralement mobilisée pour encadrer l'élection " Miss Intégration " avec le REFAC son partenaire et le ministère de la culture⁴². La fédération Camerounaise de la Mode et Habillement (FECAMODEH) assure le volet vestimentaire traditionnel pour le plaisir des visiteurs et des organisateurs⁴³. Ekounda Diane originaire d'Ebolowa au Cameroun a remporté la couronne de Miss Intégration CEMAC lors de la première édition face à une douzaine de finalistes.

Photo n° 8 : Lauréates miss intégration de la 7^{ème} édition de la FOTRAC



Source : <http://www.camerounlink.com>, posté le 25 juillet 2016.

L'image ci-dessus présente les trois lauréates du concours miss intégration lors de la première édition en 2016. Il s'agit de la 1^{ème}, 2^{ème} et 3^{ème} dauphine. Faute d'informations documentaires sur la nature des prix que reçoit la miss, on sait simplement qu'après l'élection, la lauréate participe à la visite des trois villes frontalières accompagnées des autorités et des

⁴¹ , élection miss intégration, Kyé-Ossi 2016.

⁴² Mbappe Sylvie, 45 ans, Secrétaire d'antenne du REFAC, Yaoundé le 20 janvier 2021.

⁴³ Archive du REFAC, Foire Transfrontalière Annuelle de la CEMAC, VII^{ème} édition, Kyé-Ossi, 2016.

responsables du REFAC. Elle est l'ambassadrice du REFAC et représente partout où nécessité se fait ressentir et défend les intérêts du REFAC.a

De 2012 à 2019, les soirées de l'intégration avec des pays comme la Centrafrique et le Cameroun offrent des soirées spéciales avec la gastronomie traditionnelle et les prestations artistiques. En 2017 par exemple, la RDC était invitée spéciale le soir de leur fête nationale pour le bonheur des participants avec une soirée gospel. Au cours de la même édition, la sensibilisation aux idéaux de la CEMAC par la remise des documents sur l'intégration tant aux autorités administratives de la ville de Kyé-Ossi qu'aux participants, la visite des villes frontalières d'Abang Minko'o, Bitam et Ebibeyin a été menée par le ministère du Tourisme et des Loisirs du Cameroun, le REFAC avec la collaboration des autorités sécuritaires du Cameroun, de Guinée-équatoriale et du Gabon⁴⁴. À la différence des éditions de 2015 et 2016, où les visites des villes frontalières furent entachées d'incidents mineurs provoqués par les agents de sécurité, depuis 2017 les participants venus du Tchad, du Congo, de Centrafrique, Gabon, Guinée équatoriale, RDC, et des régions diverses du Cameroun relèvent une réduction sensible des comportements déshonorants chez les agents de la police, de la gendarmerie et du phytosanitaire⁴⁵. Ce qui est loin d'être le cas chez les jeunes agents de douanes, très agressifs, et parfois ignorants ou faisant semblant de méconnaître les règles dont nous sommes désormais nantis, au grand dam des participants voyageant le long des corridors.

Par ailleurs, les autres activités portent sur les échanges entre les différents exposants, qui permettent généralement à la centaine d'opérateurs de tous secteurs et de tous les pays de se présenter et de présenter leurs structures, leurs produits, et exprimer l'objet de leur participation à cette foire dite " de l'intégration ".

Depuis 2011 la ville de Kyé-Ossi est le site principal de la foire. La foire s'étend sur 14 jours contre 9 pour les éditions précédentes depuis 2013. Les jours ouvrables, le village de la Foire est ouvert de 09 heures du matin à 22 heures. Pendant les week-ends à partir de vendredi, le village de la Foire est ouvert de 10 heures à minuit⁴⁶.

Les exposants conviés à cette Foire sont les femmes des pays d'Afrique et d'ailleurs, les acteurs de développement de tous pays, les Administrations, les Chambres consulaires, les Organisations internationales, les Chancelleries, les Instituts de Recherche, les Grandes Ecoles,

⁴⁴ Archive du REFAC, 8ème édition de la Foire Transfrontalière Annuelle de la CEMAC, Kyé-Ossi, 2017, p. 11.

⁴⁵ Ibid.

⁴⁶ Archive Privé de Nlate Jeanne Danielle Nicole, Rapport FOTRAC, Kyé-Ossi, 2016.

les Organisations Non Gouvernementales (ONG), les Opérateurs économiques, les Petites et Moyennes Entreprises (PME), les artisans et femmes rurales, etc.

La Foire Transfrontalière Annuelle offre de larges espaces de visibilité. D'abord au niveau du village de la Foire, l'on note l'installation des stands avec chapiteaux aménagés. Ensuite des espaces aménagés tout autour du village de la Foire ainsi que des podiums pour celles des entreprises qui ont besoin des animations spécifiques, des partenariats avec les médias locaux et internationaux, notamment chaînes de télévision, toutes les Radios locales ainsi que la presse écrite⁴⁷. En outre, des supports de communication sont mis sur pied pour cette Foire tels la plaquette programme, le Magazine de la Foire, ou encore le Catalogue de la Foire.

Le partenariat média ci-dessus présenté fait penser à plus de 200 millions de téléspectateurs en Afrique et au-delà⁴⁸. En plus de ce partenariat média, les organisateurs affirment qu'ils accueillent habituellement de 10 000 visiteurs en journée dans le village de la Foire, et des pics de 20 à 25 000 visiteurs en soirée⁴⁹. Ce qui laisse entrevoir qu'il y a un véritable marché, puisque l'évènement de cette envergure appelle le sensationnel, et le sensationnel appelle forcément un marché.

Ce chapitre avait pour but de présenter les différentes activités réalisées sur le terrain par le REFAC afin de montrer le déploiement de cette association dans le processus d'intégration sous-régionale en Afrique centrale. Au rang des activités on note les séminaires sur le développement de ces activités agro-pastorales et artisanales, des ateliers de formation sur le leadership et l'entrepreneuriat féminin, des campagnes de sensibilisation sur la prévention et la résolution des conflits, le REFAC s'investit généralement dans la promotion de la gouvernance publique. De toutes ses activités, la FOTRAC occupe une place particulière en raison de son envergure exceptionnelle et de la forte mobilisation qu'elle suscite chaque année, mais spécifiquement de son caractère populaire. C'est-à-dire que l'on trouve au même endroit et à la même période la femme rurale, les directeurs, des ministres, toutes les couches sociales des différents pays de la sous-région et d'ailleurs. C'est un village de vivre ensemble entre les différentes couches sociales mais aussi des personnes venues de divers pays pour échanger, partager, s'informer, apprendre et informer

⁴⁷ Ibid.

⁴⁸ Ibid.

⁴⁹ Esseng Tomo Micheline, 45 ans, gabonaise, Kyé-Ossi, 5 décembre 2020.

**CHAPITRE IV : BILAN ET PERSPECTIVES DE L'ACTION
DU REFAC EN MATIERE D'INTEGRATION**

Le REFAC a toujours apporté sa contribution à l'effectivité de l'intégration sous-régionale en Afrique centrale depuis sa création. Car, ses actions s'inscrivent dans la dynamique souhaitée par les leaders politiques des États membres de la CEMAC. Le déploiement du REFAC sur le terrain prouve donc à suffisance son engagement dans le processus d'intégration économique en zone CEMAC. C'est d'ailleurs pour cette raison que ses activités gravitent autour de l'effectivité de la libre circulation des biens et des personnes indispensables pour le libre-échange entre les pays membres de l'organe. Seulement, le REFAC se heurte encore à un certain nombre de difficultés dans son déploiement sous-régional. Ce chapitre vise à faire un bilan des actions du REFAC et de montrer les perspectives de cette association en faveur de l'intégration.

I. BILAN DE L'ACTION DU REFAC

Il s'agit dans cette partie du travail de faire une évaluation des activités du REFAC. Cette évaluation consiste à passer au crible la portée des actions de cette association depuis sa création. Concrètement, il s'agit de dresser un bilan à la fois positif et négatif du REFAC.

A. Les retombées positives de l'action du REFAC

Au regard du déploiement du REFAC dans la sous-région d'Afrique centrale, l'on constate que son action a une portée positive pour l'épanouissement des populations. Ce bilan positif de l'action du REFAC porte sur trois points essentiels notamment l'accompagnement des femmes et effectivité de la libre circulation, l'intégration de la sous-région à travers les activités du REFAC et la participation citoyenne et massive des administrations et entreprises camerounaise dans les activités intégratrices du REFAC.

1. L'accompagnement des femmes et l'effectivité de la libre circulation

Étant à l'origine une association qui promeut l'épanouissement des femmes des pays membres de la CEMAC, le REFAC, à travers les activités qu'il mène depuis sa création, ne s'est jamais éloigné de cet objectif. Pour l'accompagnement des femmes, le REFAC organise au courant de chaque année des ateliers de formation et des séminaires. Au cours de ces formations, les femmes de part et d'autre de la frontière acquièrent par exemple des enseignements en technique agricole, artisanale voire en hygiène intime. C'est dans la même perspective que l'organisation a mise sur une foire transfrontalière pour permettre aux femmes de s'exprimer. Cette Foire Transfrontalière de la CEMAC a pris de l'ampleur au fil des ans,

avec un peu plus d'affluence du point de vue de l'adhésion des femmes des pays d'Afrique centrale, de l'Ouest et du Nord. Le REFAC, pour accompagner ces femmes sollicite habituellement l'assistance de ses partenaires tant nationaux, régionaux qu'internationaux (France, Suisse, Belgique)¹.

Par ailleurs, le REFAC œuvre pour l'effectivité de la libre circulation effective des biens et des personnes en Afrique centrale. Grâce à ces activités cette libre circulation a connu une nette avancée, car l'on note un mouvement permanent des populations le long des corridors tant au niveau des frontières du Cameroun, du Gabon que celles de la Guinée équatoriale². Par exemple en 2010, lors de la première édition de la FOTRAC une délégation des visiteurs a été refoulée au niveau de la frontière par un agent de gendarmerie gabonais. Au fil des ans, la situation a évolué grâce aux campagnes de sensibilisation engagées auprès des autorités de la sous-région par le REFAC. En conséquence, depuis 2011 toutes les différentes délégations présentes à la foire transfrontalière se sont rendues dans les villes frontalières sous la conduite du délégué départemental du tourisme et les responsables REFAC en charge du volet tourisme et loisirs³. Cela témoigne à suffisance que le travail de sensibilisation du REFAC a amélioré la perception des autorités des pays membres de la CEMAC. En outre, Les femmes, qui autrefois ne parvenaient pas à circuler librement dans l'exercice de leur commerce transfrontalier à cause des tracasseries douanières et policières le faisaient de mieux en mieux. Cette liberté de circuler a permis la fluidité des mouvements permanents dans les villes frontalières de la sous-région en particulier dans la zone des trois frontières Cameroun-Gabon-Guinée équatoriale. Contrairement à la difficile fluidité des mouvements que l'on pouvait observer dans les trois premières années de l'existence du REFAC, depuis 2012 les femmes circulent assez librement dans l'exercice du commerce transfrontalier en dépit de quelques résistances.

Ce déverrouillage des frontières apporté par le REFAC dans la mesure du possible a permis d'augmenter le flux des visiteurs souvent observé dans les éditions de la foire transfrontalière. Grâce à son action de sensibilisation, les mouvements de populations dans la sous-région sont appréciables. Les visites des marchés frontalières sont dorénavant organisés sans difficulté aucune liée aux tracasseries des gardes-frontières.

¹ Archive du REFAC, Rapport moral et financier, FOTRAC 2018, Yaoundé 2018, p. 11.

² Ibid., p. 12.

³ Archive du REFAC, Rapport moral et financier, FOTRAC 2018, Yaoundé 2018, p. 11.

2. La participation citoyenne des administrations et entreprises camerounaises

La qualité des actions du REFAC particulièrement la foire transfrontalière n'a pas laissé les pouvoirs publics camerounais indifférents. Considérée comme une activité phare du REFAC dans sa quête de l'intégration socio-économique, la FOTRAC a mobilisé pour sa réussite un appui des institutions publiques et privées. L'appui du ministère du commerce a été remarquable notamment lors du déroulement des foires transfrontalières. En plus, l'on a noté l'adhésion massive des opérateurs des Petites Moyennes Entreprises et des artisans. Les membres des différentes délégations pays du REFAC, en l'absence de l'appui de la CEMAC sont hébergées grâce à l'appui du Ministère de l'Economie de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT). Grâce à cette incitation des autorités camerounaises les populations de plusieurs pays membres de la CEMAC ont adhéré massivement au projet d'intégration socio-économique défendu par le REFAC. C'est dans ce sillage que le Gabon, pays à l'honneur lors de la 9ème édition a répondu massivement présent à l'appel. Une délégation des femmes actives de ce pays a eu l'occasion de s'exprimer en exposant et en vantant leurs produits pour se faire des partenaires. La plupart des femmes actives ont amélioré leurs produits en quantité et en qualité, pour évoluer vers le formel ; elles sont obligées de faire face aux règles et à la compétitivité imposée par ce secteur. La découverte d'autres marchés a entraîné un engouement certain auprès des actrices du commerce transfrontalier, majoritairement rurales ou fragilisées qui osent franchir les multiples barrières (psychologiques, physiques, matérielles et financières) liées aux " protagonistes de la libre circulation " (douane, police, gendarme ...) animant les corridors transafricains de la sous-région. Le nombre de participants a connu une augmentation depuis 2015 du fait de la vaste campagne de sensibilisation organisée par les institutions publiques et privées camerounaise. Il ne fait pas de doute que la participation de chacune des entités évoquées ci-dessus a une portée particulière dans le processus sous-régional en ce sens que leur appui inconditionnel a accompagné le REFAC dans l'atteinte de ses objectifs. Tous les ministères camerounais ainsi que les entreprises privées et publiques contribuent chacun à sa juste valeur à l'effectivité du processus d'intégration sous-région régionale en zone CEMAC à travers l'action du REFAC.

3. L'amélioration des conditions de vie des populations

Les activités du REFAC ont également contribué à l'amélioration des conditions de vie des femmes des pays membres de la CEMAC. Plusieurs ateliers de formation et d'encadrement des femmes sur les activités génératrices de revenus ont été organisés entre 2009-2019. Grâce

à ces activités organisées par le REFAC, les femmes se sont engagées activement dans la pratique de l'agriculture et de l'artisanat dans le cadre des projets de développement du locaux⁴. Les produits issus de l'agriculture principalement sont destinés non seulement à la consommation mais surtout à la commercialisation. L'agriculture constitue donc une source de revenus pour les femmes de la sous-région, car elle permet de subvenir à leurs besoins éléments élémentaires tels que l'éducation des enfants, la santé, etc. De ce point de vue, l'on peut dire que le REFAC aide les femmes à s'autonomiser⁵. En outre, lors de la foire transfrontalière de la CEMAC les femmes exposent généralement les produits agricoles et artisanats aux visiteurs. Les revenus issus de cette exposition contribuent à l'amélioration de leurs conditions de vie.

Par ailleurs dans le cadre humanitaire et sanitaire, le REFAC apporte le soutien et l'assistance aux personnes fragilisées par les maladies ou vivant dans la précarité (enfants, jeunes, femmes, personnes âgées, etc...) à travers les campagnes de sensibilisation sur les maladies telles que la drépanocytose, le diabète, le cancer et procède également à la distribution des moustiquaires imprégnées aux personnes vivant dans les zones à risques. En dépit des retombées positives du REFAC dans la sous-région, il faut signaler que l'organisation fait également face à certaines difficultés dans son déploiement.

B. Les difficultés rencontrées par le REFAC

L'engagement du REFAC dans le processus d'intégration sous-régionale en Afrique centrale est entaché d'un certain nombre d'écueils. Ces difficultés qui se dressent comme obstacles à l'atteinte des objectifs du REFAC concernent principalement le problème de leadership et de subvention, les problèmes infrastructurel et environnemental et enfin les difficultés d'ordre social.

1. Les problèmes de leadership et de subventions

Les réelles difficultés du REFAC dans la réalisation de ses projets se situent à deux niveaux à savoir l'incompréhension entre des actrices et le conflit de subvention. S'agissant du premier volet, il faut pointer du doigt de leadership qui régnait entre les membres du REFAC. Le fait que depuis la création de cette association l'on n'a véritablement pas assisté à un renouvellement de l'organe directeur du REFAC est mal perçu par certains membres. En outre,

⁴ Ada Edu Hortense, 48 ans, commerçante, camerounaise, Kyé-Ossi, le 25 décembre 2020.

⁵ Bikié Atangana Françoise, 67 ans, commerçante, camerounaise, Kyé-Ossi, le 25 décembre 2020

certaines femmes membres du REFAC estimaient ne pas profiter des retombées de l'association. Pour cette catégorie de membres, les revenus du REFAC sont la propriété d'une poignée de personnes d'où leur découragement.

Le problème de subvention s'est également pose avec acuité. Le REFAC estime que sa mission principale n'est pas accomplie à cause du fait que son budget prévisionnel pour l'organisation des activités n'est jamais atteint. Le le problème de financement reste donc la difficulté principale du REFAC. Une bonne organisation des activités au courant de l'année telle prévue par le comité exécutif de l'association implique un budget de 220 millions pour couvrir toutes les dépenses⁶. Seulement, le quart de ce budget sollicité est mobilisé par le REFAC, avec le soutien institutionnel du gouvernement du Cameroun et de la commission CEMAC. Les autres pays de la sous-région tardent à emboîter le pas. Pourtant, chaque pays doit contribuer à la réalisation des activités du REFAC surtout la bonne organisation de la FOTRAC⁷. L'appui gouvernemental institutionnel et financier d'environ 35 trente-cinq millions à la FOTRAC est certes salubre mais très insuffisant pour une organisation optimale et honorable de l'évènement⁸. En plus, les contributions des partenaires au budget prévisionnel sont moins importantes pour conférer à cette manifestation son caractère international, pas limité à une histoire de "petits artisans". Pour ainsi dire, les institutions publiques de la sous-région ont le devoir citoyen d'accompagner le REFAC dans son déploiement sur le terrain à travers un appui financier conséquent.

2. Les difficultés d'ordre infrastructurel et environnemental

Le REFAC fait face aux difficultés d'ordre infrastructurel et environnemental. Celles-ci sont beaucoup ressenties lors de certaines activités en particulier la FOTRAC. On relève de ce fait le problème du site qui sert habituellement de cadre pour la tenue de la foire. Le site est construit en matériaux provisoire. De ce fait, les intempéries causent beaucoup de difficultés aux participants et à l'organisation de l'évènement.

Une autre difficulté à laquelle le REFAC fait face dans son déploiement sur le terrain surtout pour les activités qui se déroulent dans la ville frontalière de Kyé-Ossi est le manque d'énergie dans cette petite ville camerounaise. Le manque d'électricité à Kyé-Ossi contraint

⁶ Archive du REFAC, 9^{ème} édition de la Foire Transfrontalière Annuelle de la CEMAC, Kyé-Ossi, 7 juillet 2019, p. 9.

⁷ Bisso Belise, 39 ans, Formatrice et Animatrice sur les ALPC du REFAC, Yaoundé, 17 septembre 2020.

⁸ Ibid.

les organisateurs du REFAC à souvent mobiliser une logistique plus lourde (générateur d'énergie, câbles, projecteurs, carburants, équipe de techniciens pour l'installation et l'entretien tout au long de leurs activités). Et ce matériel occasionne les dépenses supplémentaires. À côté, l'on note l'attitude schizophrène certains pays de la CEMAC particulièrement la Guinée équatoriale, qui, malgré les avancées notoires sur la libre circulation des biens et des personnes ne cesse de procéder à la fermeture unilatérale de sa frontière terrestre. Cette fermeture inopinée de la frontière rend difficile la visite de la foire par les citoyens des pays voisins et ceci malgré les décisions actées par les chefs d'états de la CEMAC. La difficulté liée à l'environnement hostile au développement, car la fermeture des frontières crée un environnement propice à tous types de trafics et commerces illicites (des marchandises, trafics humains, des munitions et autres armes ALPC...).

Par ailleurs, l'absence du soutien multiforme promis comme de tradition par la CEMAC rend difficile la réalisation de certaines activités du REFAC. C'est ainsi qu'en 2019 lors de la 9^{ème} édition le manque de ce soutien a rendu difficile la prise en charge globale des membres actifs des différents pays, le volet artistique et l'annulation de la finale de la 3^{ème} édition de l'élection « Miss intégration », en l'absence des Miss présélectionnées au Gabon et au Congo Brazzaville. On relève aussi le non-paiement des prestations à l'organisation par certains participants et partenaires qui faussent les plans d'engagement.

3. Les difficultés d'ordre social

Les difficultés d'ordre social sont surtout liées aux incidents qui perturbent l'organisation de certaines activités du REFAC. Bien qu'ils soient mineurs, les incidents mettent à mal le bon déroulement de la Foire Transfrontalière Annuelle de la CEMAC. Les protagonistes de ces situations troubles sont les autorités locales, les participants, etc. Les principaux troubles à l'ordre social de la foire sont entre autres les abus de pouvoir, les trafics d'influence, les agressions. Par exemple, en 2019 lors de la 9^{ème} édition de la foire l'on a enregistré un incident lié à l'abus de pouvoir du sous-préfet de Kyé-Ossi qui a menacé et brutalisé les jeunes en charge de la vigilance du site et de la collecte d'une taxe 300 (trois cents) FCFA à l'entrée couvrant les cachets alloués aux artistes. Cette mésentente entre l'autorité administrative et les membres du REFAC avait perturbé le déroulement de la foire⁹. Au cours des discussions houleuses, le sous-préfet avait soutiré son arme pour intimider les visiteurs et

⁹ Mve Karmel, 52 ans, Formateur ALPC et chargé de mission REFAC, Yaoundé, 22 octobre 2019.

les membres de l'organisation. Lors de la même édition, une altercation violente avec deux jeunes filles visitant la foire est survenue avec cette autorité dans le stand de " LENA SERVICE »¹⁰.

Dans la même logique, en 2016 une association de femmes et épouses d'officiers supérieures de police sous la dénomination de " LENA SERVICE " participant à la foire dans le domaine de la gastronomie a troublé la sérénité des participants par le trafic d'influence, des menaces de récupération de l'activité supposée " mal organisée par le REFAC " et la promesse de saisir les administrations et autres partenaires pour ternir l'image du REFAC qui depuis 10 ans a fait du chemin¹¹. L'on a également enregistré un incident mineur concernant l'agression d'un jeune en charge de la vigilance par un individu non identifié qui tentait de s'infiltrer par la force dans le site de la foire.

4. La gestion ambiguë de l'association par la présidente fondatrice

Selon les informations collectées sur le terrain, les objectifs du REFAC tardent à être atteints à cause de la mauvaise gestion dont certains membres attribuent à la présidente fondatrice. Cette gestion mitigée se justifie par deux principales raisons notamment le peu d'implication des membres dans l'organisation des activités du REFAC et le prix exorbitant de la location des stands. La FOTRAC étant la principale activité intégratrice du REFAC, les femmes de Kyé-Ossi reprochent à la présidente de l'association de ne pas les impliquer dans l'organisation de cette foire transfrontalière qui se tient sur leur village. En effet, la présidente du REFAC d'après les informations, recrutent de nouvelles personnes pour l'accompagner dans le processus de l'organisation de la foire chaque année. Cette technique lui permet de s'en passer des membres de fait de l'association à qui elle n'a pas rendu satisfaction. Cette façon de faire teinte l'organisation des activités de l'association de sérieuses difficultés dans la mesure où les femmes se découragent. Cette informatrice, membre du REFAC décrit cette attitude en ces termes :

Ce qui tue la fotracs c'est celle qui est chargé de ça. Nous pauvre population de KO qu'est ce qu'on gagne même dans cette fotracs, qu'est-ce qu'on en profite ? Quand Madame Nlate Danielle arrive les femmes de KO ne sont pas impliquées. Chaque année, même celle qu'elle amène de Yaoundé, il y a les nouvelles faces par rapport à l'organisation, c'est mal organisé.¹²

¹⁰ Archive du REFAC, 9^{ème} édition de la Foire Transfrontalière Annuelle de la CEMAC, Kyé-Ossi, 7 juillet 2019, p. 10.

¹¹ Archive du REFAC, Foire Transfrontalière Annuelle de la CEMAC, édition 2016, Kyé-Ossi, 6 juillet 2016, p. 10.

¹² Entretien avec Angono Antoinette, 60 ans, présidente des buy-and-sellam, Kyé-Ossi, le 25 mai 2022.

Pourtant, souligne-la même, au début de l'organisation de la foire les choses allaient bien, car les femmes de Kyé-Ossi étaient pleinement impliquées dans les activités. Cette implication se traduisait par la sensibilisation et le rassemblement de toutes les femmes du Sud. Résultat de course la foire trainait des masses venant de part et d'autre de la frontière¹³. Mais, depuis que la présidente a cessé de les impliquer dans l'organisation la foire d'une anémie de population.

En outre, les femmes principaux acteurs de toutes les activités du REFAC principalement la FOTRAC se plaignent des prix exorbitants pour la location des stands d'exposition au site de la foire. Puisque ce sont les femmes Rurales de la vallée du Ntem qui y prennent massivement part à cette activité transfrontalière phare, elles estiment que faire louer un stand à hauteur de 50000 F ou 100000 F à une cultivatrice est excessif. Elles estiment donc que la présidente vu que c'est elle qui fixe ces prix ne tient pas compte de leur niveau de vie comme a affirmé cette femme au cours d'un entretien:

Comment une pauvre femme au village tu peux louer le stand à 100 000 que tu va gagner quoi en retour? en vendant les bâtons de manioc... puisque les femmes de la vallée du Ntem qui venaient c'étaient des cultivatrices c'était leur propre marchandise qui sortait du champ et on te dit de louer le stand à 100000? Tu vas gagner quoi là-dedans. Quand tu organises quelque chose regardes le niveau de vie des autres tu peux dire par exemple 100000 ou plus aux entreprises aux sociétés mais la pauvre maman qui sort du village va trouver même 100000 ou 50000 F où?¹⁴

Cet état de choses a occasionné le désintéressement de nombreuses femmes de la localité à participer aux activités du REFAC. La présidente aurait dû, soulignent certaines informatrices ; accorder certaines faveurs au niveau de la location des stands à ces femmes surtout la foire se passe sur leur territoire. Mais, ayant appris que le prix du stand pour exposer leurs cultures s'élève à 50000 ou 100000, elles ont toutes décidé de ne plus participer aux activités du REFAC. Conséquence la foire ne regroupe plus des masses comme à ses débuts à cause de la mauvaise organisation surtout le manque d'implication des femmes rurales de la vallée du Ntem dans l'organisation.

5. Les effets du culte de la personnalité

Un autre obstacle qui empêche le bon déroulement des activités du REFAC est le culte de la personnalité. Certains membres de l'association ont l'impression de travailler pour un seul individu, la présidente fondatrice. Ceux-ci dénoncent le manque de clairvoyance dans la gestion des finances de l'association, car tout est centré sur la présidente. C'est ainsi qu'il y a

¹³ Entretien avec Edou Salomé, 45 ans, membre du REFAC, Kyé-Ossi, le 25 mai 2022

¹⁴ Ibid.

les démissions des responsables tous les ans après avoir constaté qu'elles travaillent pour un seul individu et ne gagnent rien pour leur propre compte.

Certaines collaboratrices de la présidente fondatrice du REFAC clament haut et fort que travailler dans le cadre de la FOTRAC était devenu comme l'esclavage au sein du REFAC. Sans prétendre se diviser équitablement le budget de l'association avec elle, mais les femmes réclament une certaine considération ce autant qu'elles savent ce que la foire remporte en termes de revenus. A cause de cet égoïsme, Madame Nlate, présidente fondatrice du REFAC et du comité d'organisation de la FOTRAC se trouvent en manqué d'effectif et cela se vérifie par l'immobilisme que subit la foire sur le terrain. La foire qui se tenait autrefois sur le site abritant la gendarmerie se déroule maintenant à côté de l'hôtel Émeraude et connaît une diminution de stands au point où en 2021 l'on comptait en moyenne dix stands contre la trentaine qu'on avait autrefois.

A cause de ce comportement de la présidente, les populations de la Vallée du Ntem ont claqué la porte du REFAC, car elles disent ne pas tirer leur épingle du jeu. L'on constate ainsi leur absence lors des réunions préparatoires de la FOTRAC où la présidente se retrouve désormais entourée des autorités de la ville. Dans la vallée du Ntem on ne voit pas les aspects positifs qu'on peut retenir de la FOTRAC. D'ailleurs, nous ne sommes même plus au courant de ça quand elle vient faire les réunions c'est avec les autorités »¹⁵. Ce témoignage illustre à plus d'un titre que la rupture est déjà consommée entre la présidente fondatrice de l'association et ses collaboratrices de la base. Cette rupture quoi qu'on dise fragilise la bonne organisation de la FOTRAC dans la mesure où c'est grâce à la sensibilisation effectuée par les populations autochtones sur le triangle frontalier que la foire trainait grand monde. Cependant, depuis qu'elles ne sont plus impliquées cette activité est fragilisée comme en témoigne cette informatrice :

C'est nous même, nous les autochtones quand ils étaient impliqués qui sensibilisaient les gens dans les villages. Maintenant nous ne sommes pas impliqués elle ne nous gère pas. C'est plutôt elle et les autorités. Les femmes ont été déçues, découragées tout est centré sur la présidente du REFAC.¹⁶

Il y a faillite de collaboration entre la présidente du REFAC et les femmes de la base qui sont le véritable pilier du bon déroulement de la foire transfrontalière annuelle de la CEMAC, principale activité intégratrice du REFAC. Ce climat de méfiance enfreint au bon rayonnement de la foire.

¹⁵ Entretien avec Nlo'o Ovono Chimène, 39 ans, ancien membre du REFAC, Kyé-Ossi, 26 mai 2022.

¹⁶ Entretien avec Zambo Mezui Albertne, 50 ans, commerçante, Kyé-Ossi, le 25 mai 2022.

II. LES PERSPECTIVES DE L'ACTION DU REFAC

Certes les actions posées par le REFAC ont apporté une certaine avancée dans le processus d'intégration sous régionale mais l'association envisage quelques projets pour accomplir entièrement sa mission. L'association n'a pas la satisfaction qu'elle souhaite c'est-à-dire voire la fluidité permanente des populations des pays membres de la CEMAC dans la sous-région. La préoccupation reste entière et le REFAC projette de faciliter les échanges pour une intégration effective. Pour épuiser la question, le REFAC ambitionne capitaliser tous les acquis et de signer des partenariats stratégiques.

A. Les perspectives de financement des activités du REFAC

Les activités du REFAC sont les instruments intégrateurs dans la sous-région. La réussite de ces activités nécessite une meilleure organisation et une franche collaboration entre le REFAC et les institutions administratives des pays membres de la CEMAC. Pour cette raison, le REFAC sollicite dans l'avenir l'appui financier des institutions. L'association plaide pour une assistance financière des institutions gouvernementales et émet le vœu d'une meilleure collaboration entre les autorités locales et les promoteurs du REFAC.

1. Appui financier des institutions gouvernementales

La réussite des activités intégratrices à vocation sous-régionale du REFAC nécessite des subventions gouvernementales. Ces subventions permettent à l'association de mener à bien ses actions sur le terrain. Bien que le REFAC ait ses sources de financement, celles-ci sont insignifiantes d'où le recours aux institutions gouvernementales. De ce fait, quand il s'agit de mener une activité intégratrice le REFAC reçoit l'appui financier des administrations publiques. Seulement, cet appui financier ne permet pas aux promoteurs du REFAC de couvrir toutes leurs activités¹⁷. Non seulement le budget des institutions gouvernementales est dérisoire mais aussi le déblocage tardif dudit budget constitue un sérieux obstacle pour une meilleure organisation des activités¹⁸. Fidèle à ses objectifs et soucieux de la parfaite organisation des activités le REFAC ne cesse de plaider auprès des institutions administratives pour une meilleure organisation. Les plaidoyers du REFAC portent sur la révision du budget et le déblocage rapide des fonds. En effet, REFAC souhaite que le budget mis à sa disposition par les institutions gouvernementales soit revu à la hausse pour une meilleure organisation. Les

¹⁷ Archive du REFAC, Rapport moral et financier, Yaoundé 2017, p. 8.

¹⁸ Ibid.

contributions citoyennes et volontaires des partenaires au budget prévisionnel de l'ensemble des activités du REFAC sont insuffisantes pour conférer à celles-ci un caractère international¹⁹. Pour l'intérêt commun de leurs peuples, chaque pays membre de la CEMAC doit prendre conscience de la nécessité de revaloriser le budget du REFAC et par conséquent doit volontairement contribuer pour permettre la participation des opérateurs de son pays²⁰.

Par ailleurs, les institutions sous régionales et régionales (CEMAC, CEEAC, UA...) et internationales (ONU FEMMES, PNUD, UE...) au regard de l'intérêt qu'elles accordent à l'épanouissement des populations doivent soutenir financièrement les activités du REFAC particulièrement la FOTRAC pour accélérer sur le plan pratique l'intégration économique régionale par la base²¹. De ce fait, les appuis financiers des donateurs doivent être débloqués entièrement avant le début des activités pour permettre une bonne organisation du comité de gestion.

2. De la collaboration entre les autorités locales et les promoteurs du REFAC

Pour la réalisation de ses projets intégrateurs, le REFAC souhaite qu'il y ait un climat de convivialité entre les autorités locales et ses promoteurs. Étant donné que le site de localisation des activités du REFAC est situé dans les périphéries des pays membres de la CEMAC, l'association souhaite collaborer avec les autorités administratives pour éviter la reproduction de certains incidents enregistrés dans le passé. Pour cela, le REFAC émet le vœu d'une franche collaboration avec le maire et les autres autorités locales pour permettre aux organisateurs d'atteindre les objectifs visés. En effet, les autorités locales doivent au premier rang être les facilitateurs du REFAC, car elles doivent veiller à la réussite de toute activité en faveur de l'intégration. Les autorités locales doivent donc encourager, accompagner et contribuer au développement des pays tel que voulu par les gouvernants avec la mise sur pied de la décentralisation, au lieu de constituer un frein à l'épanouissement des initiatives privées ou publiques tel que cela fut le cas dans la commune de Kyé-Ossi en 2018 lors de l'organisation de la huitième édition de la FOTRAC.

¹⁹ Archive du REFAC, Rapport moral et financier, Yaoundé 2018, p. 13.

²⁰ Ibid.

²¹ Archive du REFAC, Rapport moral et financier, Yaoundé 2016, p. 7.

3. Promouvoir la collaboration entre le « haut » et le « bas »

La crise de collaboration qui règne depuis un certain temps entre la présidente du REFAC et les femmes de la vallée du Ntem empêche à l'association d'atteindre ses objectifs. Véritable pilier pour le bon déroulement des activités de l'association, les femmes de la Vallée du Ntem où toutes les activités intégratrices du REFAC se déroulent méritent d'être impliquées dans l'organisation de la foire transfrontalière. Pour cela, la présidente fondatrice, Nlate Danielle, doit impérativement trouver un cadre adéquat pour dialoguer avec ses collaboratrices de la base. L'on peut comprendre qu'il s'agisse d'un problème de répartition des dividendes, seul le dialogue permettra de restaurer à la foire ses lettres de noblesse. Bien que la présidente ait trouvé mieux de changer les responsables chaque année, cela ne permet pas l'association d'avoir une bonne renommée plutôt la discrédite. Le rayonnement de la foire de la CEMAC est tributaire des masses qu'elle traîne, pour cela il faut une véritable sensibilisation en amont. Cette sensibilisation n'est possible qu'à travers l'implication des femmes locales dans la gestion des affaires courantes. Comme au début de la foire, la présidente doit replacer la confiance sur les populations locales et faire taire son égo.

En outre, la présidente du REFAC étant pareillement la présidente du comité d'organisation de la FOTRAC doit revoir à la baisse les prix des stands ne se reste que pour les femmes de la Vallée du Ntem. Les prix actuels pour l'acquisition des stands d'exposition lors de la foire sont exorbitant pour les femmes rurales surtout qu'en vendant les produits de leurs champs elles contribuent à leur juste valeur au rayonnement de la foire. De ce fait, ces prix constituent une forme d'exclusion sociale et par conséquent entravent l'organisation de la foire. Sans omettre que la non participation des femmes rurales à la foire envoie une mauvaise image du REFAC dans la sous-région. C'est peut-être pour cette raison que les femmes gabonaises et équato-guinéennes ont-elles aussi cessé de prendre part aux activités de la FOTRAC comme l'a souligné cette femme Ntoumou :

Dernièrement les femmes équato-guinéennes sont venues nombreuses, ça fait exactement quatre ans aujourd'hui, mais elles sont rentrées avec les mêmes cris et les mains sur la tête en regrettant. Le Gabon également est venu l'an surpassé elles sont rentrées les mains sur la tête avec le même constat.²²

Les arguments ci-dessus montrent que l'attitude de la présidente fondatrice est à réexaminer afin d'assainir le climat de collaboration avec toutes les femmes de la sous-région. A cet effet, elle doit convoquer une réunion d'urgence pour discuter avec ses soeurs des sujets

²² Entretien avec Essono Ova'a Nelly, 35 ans, commerçante, Kyé-Ossi, le 22 mai 2022.

qui fâchent. Ce n'est qu'à partir de ce moment que la FOTRAC pourra recommencer à trainer beau monde.

B. Les accords et partenariats

Pour pérenniser ses actions et consolider son déploiement sur le terrain, le REFAC envisage la signature des partenariats d'envergure tant avec les gouvernements qu'avec les institutions sous-régionales. C'est dans cette perspective qu'un protocole d'accord est négocié entre le REFAC et le gouvernement camerounais. À côté, les promoteurs de l'organisation ambitionnent l'établissement d'un cadre formel entre le REFAC et la CEMAC pour une meilleure discussion avec les leaders politiques de la sous-région.

1. Protocole d'accord entre le REFAC et le gouvernement camerounais

Depuis l'officialisation du REFAC en 2009, l'organisation a toujours su compter sur le soutien du gouvernement camerounais particulièrement celui du ministère du commerce. D'ailleurs, c'est grâce aux soutiens du gouvernement du Cameroun par le biais des ministères du Commerce, dont le ministre est parrain du REFAC, du ministère de L'Economie de la Planification et de l'Aménagement du Territoire en charge de l'Intégration sous régionale, et des différents partenaires que l'édition de la foire transfrontalière de 2018 a pu avoir lieu²³. L'accompagnement du gouvernement camerounais dans le lobbying pour une envergure sous régionale étant effectif par le ministère du commerce, il est nécessaire de finaliser le protocole d'accord pour définir un cadre de collaboration du REFAC avec le gouvernement du Cameroun qui a soutenu dès la création du REFAC l'initiative de l'organisation d'une foire transfrontalière. Si ce protocole d'accord est parachevé, le gouvernement du Cameroun pourrait instruire les autres administrations d'emboîter le pas des deux ministères suscités. L'accord entre le REFAC et le gouvernement camerounais permettra à l'association d'être plus efficace en la dotant des moyens nécessaires pour mener à bien ses activités intégratrices²⁴. Certes les efforts sont déjà consentis par le gouvernement du Cameroun pour accompagner le REFAC à travers les ministères du Commerce, de l'Économie de la Planification et de l'Aménagement

²³ Archive du REFAC, 9^{ème} édition de la foire transfrontalière annuelle de la CEMAC (FOTRAC), Kyé-Ossi 2018, p. 15.

²⁴ Archive du REFAC, 9^{ème} édition de la foire transfrontalière annuelle de la CEMAC (FOTRAC), Kyé-Ossi 2018, p. 15.

du territoire, mais l'association souhaite que l'appui octroyé au projet soit beaucoup plus important afin que les objectifs visés soient atteints²⁵.

L'État du Cameroun devrait faciliter la signature de ce partenariat, car le REFAC en tant que société civile doit accompagner les actions de l'État pour l'épanouissement des populations et le développement du continent²⁶. Ce protocole de partenariat, avec le temps, aura les tentacules sous-régionales. En fait, les pays de la CEMAC concernés au premier chef devraient marquer leur adhésion comme la RCA en 2011 et la Guinée Equatoriale en 2016 en s'impliquant chacun dans le bon déroulement des activités du REFAC. Ce partenariat, s'il est signé sera d'une importance capitale dans la mesure où les institutions nationales et régionales tels que CEMAC, CEEAC, UA et internationales comme ONU FEMMES, PNUD, UE seraient engagés activement pour la pérennisation des activités du REAFC qui visent tant l'autonomisation des femmes, la formation et la stabilité des jeunes, l'auto emploi et la limitation de la migration que le développement et une paix durable. Mais avant d'arriver au plan international, le REFAC ambitionne d'abord établir un cadre formel avec la CEMAC.

2- L'établissement d'un cadre formel entre le REFAC et la CEMAC

Le REFAC apparaît comme un outil important de sensibilisation des populations et opérateurs à la base. Pour remplir ses missions, les promoteurs de cette association envisagent, pour permettre l'alternance au niveau du bureau exécutif d'établir un cadre formel de discussion entre le REFAC et la CEMAC. L'établissement de ce cadre formel permettra la rotation par pays non seulement des membres du comité exécutif mais aussi de la FOTRAC, cette activité qui se veut rotative et intégratrice. À travers cette rotation des activités, les populations des pays membres de la CEMAC seraient impliquées dans l'organisation. Les problèmes de leadership et d'égo qui font ombrage à la bonne marche de l'association seraient résorbés, car les discussions entre les membres du REFAC se feraient désormais dans ce cadre formel. L'organisation de la FOTRAC par exemple deviendra rotative et cela suscitera la participation massive des populations de la sous-région, car elles se sentiront toutes impliquées.

Ce chapitre avait pour objectif d'évaluer les actions du REFAC au niveau de la sous-région et d'analyser les plaidoyers de l'association pour lui permettre de mieux se déployer dans l'avenir. De cette évaluation, il ressort que les actions menées par le REFAC ont un bilan

²⁵ Archive du REFAC, 8^{ème} édition de la foire transfrontalière annuelle de la CEMAC (FOTRAC), Kyé-Ossi, juillet 2017, p. 18.

²⁶ Ibid.

mitigé. Grâce aux activités du REFAC l'on a noté une nette avancée dans le processus d'intégration sous-régionale à travers la libre circulation des biens et des personnes. Celle-ci est ressentie lors de l'organisation de la foire transfrontalière avec une augmentation des participants venus des autres pays chaque année. Grâce à ses campagnes de sensibilisation sur le libre-échange, le REFAC a permis de déverrouiller les frontières pour permettre aux femmes de se mouvoir dans l'exercice du commerce transfrontalier. À ce niveau, l'on peut dire que le REFAC contribue à l'amélioration des conditions de vie des populations. Cette évaluation des activités du REFAC révèle également des points négatifs notamment les problèmes de subventions, infrastructurels et les difficultés d'ordre social. Pour l'atteinte des objectifs visés dans l'avenir, le REFAC ambitionne signer les accords de partenariat avec les institutions nationale, régionale et même internationale.

CONCLUSION GÉNÉRALE

En intitulant ce mémoire “ le REFAC et la question de l’intégration socio-économique en zone CEMAC de 2006 à 2021”, la préoccupation centrale était de montrer l’intérêt majeur que les femmes du REFAC accordent à l’effectivité de l’intégration socio-économique dans l’espace CEMAC. Cet intérêt est recherché dans les actions que mène cette association dans la sous-région. L’examen de cette question centrale nécessitait un questionnement qui structure le présent travail, notamment, les origines de l’intégration sous-régionale dans l’espace CEMAC, la création et le fonctionnement du REFAC, les différentes activités menées par cette association sur le terrain et enfin l’évaluation et les plaidoyers pour l’atteinte des objectifs visés. Sur la base de l’exploitation de la documentation disponible sur l’histoire du REFAC, de quelques témoignages et dans une approche constructiviste, l’étude a mené à un certain nombre de conclusions.

Par une approche pluridisciplinaire prenant en compte l’histoire, la géographie, la sociologie et la science politique, il a été possible, à travers les informations documentaires pertinentes, de revisiter les prolégomènes de l’intégration en Afrique centrale dans une longue durée et d’évoquer les facteurs instigateurs du régionalisme économique dans la zone en CEMAC. Convoquée pour étudier les actions menées dans la sous-région par le REFAC, cette démarche a permis d’identifier les différents facteurs endogènes et exogènes qui ont motivé les leaders politiques à mettre sur pied cette Union douanière. Vue l’importance du régionalisme, qui n’est pas une réalité étrangère en Afrique, les Etats de l’Afrique centrale ont donc décidé d’entamer ce processus afin de garantir l’épanouissement de leur peuple respectif avec la création de la CEMAC en 1999.

Cette grille d’analyse a consisté à montrer qu’au-delà du fait que les regroupements régionaux soient un phénomène, qui officiellement prend naissance en Europe après la deuxième guerre mondiale, les Africains avaient déjà envisagé les tentacules de regroupement longtemps bien avant l’arrivée des blancs. L’Afrique a connu les premiers mouvements d’intégration de ses peuples sous l’ère des grands empires. Sous l’impulsion de ses puissants rois, les populations de l’Afrique centrale en particulier s’organisaient en communauté au Cameroun ancien. La question de l’intégration est donc inhérente à la civilisation africaine. Cette civilisation qui voudrait que les peuples culturellement apparentés se réunissent autour d’un espace géographique. D’autres facteurs à l’instar du panafricanisme, l’Union Douanière Equatoriale et certaines tentatives d’harmonisation ont seulement consolidé une réalité déjà établie. C’est plus tard que les traits particuliers du fait colonial semblent avoir favorisé le rapprochement des territoires de l’Afrique centrale. Les premiers signes d’intégration entre les peuples de cet espace géographique ont été instigués par la France au sein de l’Afrique

Equatoriale Française. La recherche des activités intégratrices du REFAC dans la zone CEMAC ie justifie de ce fait la formulation de l'hypothèse centrale de cette étude dans un cadre théorique bien spécifique.

L'hypothèse formulée a principalement orienté la recherche vers la collecte des informations qualitatives issues des interviews avec des acteurs du REFAC, des acteurs de la société civile, des agents de la municipalité et des chefs traditionnels à l'effet de rechercher à la fois les motivations ayant conduit la création de cette association féminine et sa contribution dans la dynamique d'intégration dans la zone CEMAC. Ainsi, après l'analyse des données qualitatives, quelques résultats de la contribution de l'étude à la question de la contribution du REFAC dans le processus d'intégration socio-économique en Afrique centrale ont été retenus.

Les développements faits sur la naissance de la CEMAC en Afrique centrale édifient sur l'urgence l'environnement économique qui prévalait à cette époque et lequel nécessitait la mise sur pied d'un cadre communautaire sous-régional. C'est ainis que la CEMAC, une initiative d'inspiration française a pris corps suite à la création de l'Afrique Équatoriale Française (AEF) en 1910 qui se transforme en Union Douanière Équatoriale (UDE) en 1959, puis Union Douanière des États de l'Afrique Centrale en 1964 qui sera remplacée à son tour par la CEMAC en 1999. Toutefois, ces développements ont édifié sur toutes les tentatives de regroupement économique qui se sont opérées en Afrique centrale jusqu'à l'avénement de la CEMAC.

Le processus de regroupement économique a commencé à la veille des indépendances des pays d'Afrique centrale avec la création de l'Union Douanière Equatoriale. Cet ensemble économique, qui regroupait les territoires de l'AEF, pris véritablement corps avec la signature de la convention de Brazzaville, le 7 décembre 1959. Sa faillite va occasionner sa déchéance au profit d'un autre regroupement qui devra créer un espace économique plus intègre entre les cinq Etats membres. Aussitôt naquis l'UDEAC suite à un traité signé à Brazzaville entre ces mêmes Etats membres, et ouvert à tout État africain indépendant. Au départ, l'UDE est essentiellement composée des anciennes colonies françaises d'Afrique centrale : Congo, Gabon, République centrafricaine et Tchad. Par cette configuration, l'UDE n'est rien d'autre que la forme continue et améliorée de l'AEF à laquelle le Cameroun adhère en 1961. Malheureusement, l'union douanièr à laquelle aspire cette organisation n'a pu être atteinte du fait du manque du tarif extérieur commun. L'idée de la création de l'UDEAC atteste une volonté d'intégration des États membres de l'UDE qui entendent mettre fin aux obstacles entre leurs échanges ainsi qu'aux disparités entre leurs économies. Malheureusement, le bilan de

l'UDEAC jusqu'à son remplacement par la CEMAC est décevant en dépit des stratégies mises en place pour surmonter les difficultés auxquelles elle était confrontée. Mandat fut donc donné au Gouverneur de la Banque des États de l'Afrique centrale de piloter un comité chargé d'étudier et de proposer une nouvelle approche de l'intégration économique et sociale dans la sous-région. Les conclusions de ce comité aboutirent au remplacement de l'UDEAC par la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC).

La CEMAC constitue une avancée considérable par rapport à l'organisation qu'elle était appelée à remplacer en termes d'objectifs, de dispositions et d'organes. La mission essentielle de la Communauté est de promouvoir un développement harmonieux des États membres dans le cadre de l'institution de deux Unions : une Union Économique et une Union Monétaire. Dans chacun de ces deux domaines (UMAC : Union Monétaire de l'Afrique Centrale, et UEAC : Union Économique de l'Afrique Centrale), les États membres entendent passer d'une situation de coopération, qui existe déjà entre eux, à une situation, susceptible de parachever à terme le processus d'intégration économique et monétaire.

L'étude a trouvé que la création du REFAC intervint à au moment où la circulation des bines, des personnes et des services constituait un obstacle au niveau de la sous-région CEMAC pourtant un des objectifs de l'Union. En fait, les femmes des pays membres de la CEMAC rencontrent des difficultés à circuler librement pour aller écouler leurs produits dans les marchés frontaliers ou dans les pays voisins membre de l'Union douanière à cause des tracasseries policières et douanières. En plus, il fallait posséder un visa pour se rendre dans l'un ou l'autre pays de la sous-région. C'est suite à ces difficultés que l'idée de la création du REFAC a vu le jour dans le souci de mettre sur pied un cadre formel voire une plateforme adaptée qui permettant d'être en relation régulière, de partager les expertises, de mener les plaidoyers et d'agir en faveur de l'intégration régionale en Afrique centrale. Le REFAC est cette organisation féminine qui œuvre pour la lutte contre la pauvreté en fraternisant les femmes de la sous-région Afrique centrale, quels que soient leurs secteurs d'activités, pour un développement durable. Pour ce faire, le réseau promeut la libre circulation des personnes et des biens surtout des femmes dans les régions frontalières des pays de la sous-région.

Bien avant la création de la CEMAC, l'Afrique centrale a connu d'autres organes intégratifs dont le plus récent fut l'UDEAC. Sa défaillance et la non-réalisation des objectifs qui lui ont été assignés au moment de sa création ont suscité sa déchéance. C'est ainsi qu'elle a été substituée par la CEMAC dont la principale mission est de rendre effectif l'intégration sous-régionale de ses États membres à travers la création d'un marché commun. Seulement, après plusieurs années d'expérience, les résultats de la CEMAC sont mitigés. L'effectivité du

processus d'intégration reste encore une utopie car, plusieurs obstacles freinent son implémentation. Face à cette fragilisation de l'intégration par le "haut", de nouveaux acteurs vont émerger pour accompagner les leaders politiques dans ce processus à l'instar du REFAC.

Le REFAC est une organisation non gouvernementale féminine dont la gestation est étroitement liée aux entraves qui empêchent l'effectivité de la libre circulation des biens et des personnes dans l'espace CEMAC. C'est une association qui œuvre pour la lutte contre la pauvreté en fraternisant les femmes de la sous-région Afrique centrale, quel que soit leur secteur d'activité, pour un développement durable. Pour atteindre cet objectif, le REFAC a mis sur pied une organisation et un fonctionnement régulés par le statut et le règlement intérieur adopté lors de l'assemblée constitutive. De ce fait, le REFAC dispose un comité exécutif, organe décisionnel de l'association, des démembrements constitués des antennes sous-régionales et les coordinations nationales. Les ressources du REFAC proviennent des droits d'adhésion, des cotisations annuelles et des subventions.

Le REFAC réalise plusieurs activités au courant de l'année pour atteindre ses objectifs. Celles-ci sont entre autres les séminaires sur le développement des activités agro-pastorales et artisanales, les ateliers de formation sur le leadership et l'entrepreneuriat féminin, les campagnes de sensibilisation sur la prévention et la résolution des conflits. Hormis ces activités, le REFAC organise chaque année une foire transfrontalière qui est l'une de ses activités intégratrices phare, car elle mobilise des participants issus des pays membres de la CEMAC. C'est un village de vivre ensemble entre les différentes couches sociales pour échanger, partager, s'informer et apprendre.

La FOTRAC est une foire multisectorielle initiée par les femmes du REFAC. Elle regroupe les acteurs de développement de tous les pays d'Afrique centrale, les administrations, les chambres consulaires, les organisations internationales, les chancelleries, les instituts de recherche, les opérateurs économiques. C'est un espace d'échanges, de partage d'expériences dirigé en faveur des femmes dans le cadre de l'amélioration de leurs conditions de vie en milieu urbain et rural pour une meilleure implication de celles-ci dans le développement de l'Afrique. Le déroulement de la Foire Transfrontalière Annuelle de la CEMAC est marqué par un certain nombre d'activités qui meublent l'ossature du programme de l'événement. Parmi les activités qui meublent le déroulement de la Foire Transfrontalière Annuelle de la CEMAC l'on peut citer : l'exposition-vente. Elle concerne la commercialisation des produits agropastoraux de l'artisanat, de la transformation, des services, de la pharmacopée traditionnelle, de l'habillement, la joaillerie, gastronomie, jeux et animation. Les prestations artistiques et soirées culturelle. D'autres activités portent entre autres sur les visites guidées des villes frontalières

et l'élection miss d'intégration CEMAC. Les ateliers de formation pour les participants sont organisés sous la conduite des cadres issus des structures agréées. C'est au rythme de ces activités que les participants venant de divers pays de la sous-région et majoritairement du Cameroun vivent l'événement. Les étapes marquant le déroulement de la foire sont : l'arrivée et l'installation des participants, les cérémonies protocolaires et les activités de la foire.

Étant à l'origine une association qui promeut l'épanouissement des femmes des pays membres de la CEMAC, le REFAC, à travers les activités qu'il mène depuis sa création, ne s'est jamais éloigné de cet objectif. Pour l'accompagnement des femmes, le REFAC organise au courant de chaque année des ateliers de formation et des séminaires. Au cours de ces formations, les femmes de part et d'autre de la frontière acquièrent par exemple des enseignements en technique agricole, artisanale voire en hygiène intime. C'est dans la même perspective que l'organisation a mis sur une foire transfrontalière pour permettre aux femmes de s'exprimer. Cette Foire Transfrontalière de la CEMAC a pris de l'ampleur au fil des ans, avec un peu plus d'affluence du point de vue de l'adhésion des femmes des pays d'Afrique centrale, de l'Ouest et du Nord.

Les actions menées par le REFAC révèlent un bilan positif dilué par plusieurs obstacles. L'évaluation de ces actions est positive dans la mesure où, les activités du REFAC ont permis une nette avancée dans le processus d'intégration sous-régionale à travers le déverrouillage de la liberté de circuler des biens et des personnes. À ce niveau, l'on peut dire que le REFAC contribue à l'amélioration des conditions de vie des populations. Cette évaluation des activités du REFAC révèle également des difficultés. Les réelles difficultés du REFAC dans la réalisation de ses projets se situent à deux niveaux à savoir l'incompréhension entre des actrices et le conflit de subvention. S'agissant du premier volet, il faut pointer du doigt le leadership qui régnait entre les membres du REFAC. Le fait que depuis la création de cette association l'on n'a véritablement pas assisté à un renouvellement de l'organe directeur du REFAC est mal perçu par certains membres. En outre, certaines femmes membres du REFAC estimaient ne pas profiter des retombées de l'association. Pour cette catégorie de membres, les revenus du REFAC sont la propriété d'une poignée de personnes d'où leur découragement.

Pour l'atteinte des objectifs visés dans l'avenir, le REFAC ambitionne signer les accords de partenariat avec les institutions nationale, régionale et même internationale. À côté de cela, l'association envisage établir un cadre formel de discussion avec la CEMAC pour permettre la rotation des activités intégratrices dans les six pays membres de l'union.

SOURCES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

I. BIBLIOGRAPHIE

1. Ouvrages

- Abwa, D., et al., *Dynamique d'intégration régionale en Afrique centrale*, Yaoundé, Presses Universitaires de Yaoundé, 2001.
- Awoumou, C.D.G., *Le couple Cameroun-Gabon au sein de la CEMAC*, Yaoundé, L'harmattan, 2008
- Bach, D., (éd.), *Régionalisme, Mondialisation et fragmentation en Afrique Subsaharienne*, Paris, Karthala, 1998.
- Belaouane-Gherari, S. et Habib, G., *Les organisations régionales africaines, recueils de textes et documents*, Paris, Ministère de la coopération française et du développement, 1989.
- Coussy, J. et Hugon, P., *Intégration régionale et ajustement structurel en Afrique subsaharienne*, Paris, La Documentation française, 1991.
- De Senarclens, P. et Ariffin, Y., *La politique internationale, théories et enjeux contemporains*, Paris, Armand Colin, 2010.
- Decreane, P., *De Gaulle et l'Afrique noire : un lien charnel ; la politique africaine du général de Gaulle (1958-1969)*, colloque de Bordeaux, 19-20 octobre 1979, Paris, A. Pedone, 1980.
- Diouf, M., *L'intégration économique : perspectives africaines*, Dakar, Nouvelles Éditions Africaines, 1983.
- Dumont, R., *L'Afrique noire est mal partie*, Paris, Seuil, 1963.
- Durkheim, E., *Le suicide*, Paris, PUF, 1930.
- Froelich, J.C., *Cameroun-Togo*, Paris, Berger Levault, 1956
- Gourou, P., *l'Afrique*, Paris, Hachette, 1970.
- Guillien, R. et Vincent, J., *lexique des termes juridiques*, paris, Dalloz, 1978.
- Hakim Ben, H., (éd.), *L'intégration régionale en Afrique centrale, bilan et perspectives*, Paris, Karthala, 2003.
- Hammouda, B. H. et Bekolo-Ebe B., *L'intégration régionale en Afrique centrale. Bilan et perspective*, Paris, Karthala, 2003.
- Hammouda, H.B et Moustapha K., (éds), *le NEPAD et les enjeux du développement en Afrique*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2002.
- Kalck, P., *Histoire centrafricaine, des origines à 1966*, Paris, L'Harmattan, 1992.

- Kankou, J.M., *L'investissement dans les pays en développement : cas du Cameroun*, Paris, Economica, 1985.
- Ki-Zerbo, J., *Histoire de l'Afrique noire d'hier à demain*, Hatier, 1972.
- Ki-Zerbo, J., *Histoire de l'Afrique noire*, Editions hatier, Paris, 1978
- Kwame, N., *L'Afrique doit s'unir*, Paris, Présence africaine, 1963.
- Myrdal, G., *Une économie internationale*, PUF, Paris, 1958
- N'da, P., *Méthodologie et guide pratique du mémoire de recherche et de la thèse de doctorat*, Paris, L'Harmattan, 2007.
- N'kodia, C., *L'intégration économique : les enjeux pour l'Afrique centrale*, Paris, L'Harmattan, 1999.
- Ngondi, N., *La réussite de l'intégration économique en Afrique*, Paris, économiya, 1971.
- Robson, P., *The economies of international integration*, United Kindom, Georges Allen and Unwill, 1980.
- Samir, A., *La faillite du développement en Afrique et dans le tiers-monde*, Paris, Nina, 2015
- Thual, F., *Le désir des territoires*, Paris, Ellipses, 1999.

2-Article de revues, journaux et d'ouvrages

- Ahanda, Tana M., "Les problèmes juridiques des étrangers de la CEMAC au Cameroun", *Enjeux* n°26, janvier-mars 2006, pp. 23-39.
- Awoumou, G. D. C., " La multinationalisation des entreprises nationales au sein de la CEMAC : initiative purement privée ou cheval de Troie pour l'hégémonie du Cameroun ?", *Enjeux* N° 13, octobre-décembre 2002, pp. 36-55.
- Awoumou, G. D. C., " Le couple Cameroun-Gabon : moteur de l'Afrique centrale ?", *Enjeux* N° 17, octobre-décembre 2003, pp. 75-92.
- Bach, D., "Dynamique et contradictions dans la politique africaine de la France : les rapports avec le Nigéria 1960-1981", *Politique africaine*, février 1982, pp. 102-115.
- Bayart, J. P., Ellis, S. et Hibou, B., " La criminalisation de l'État en Afrique", In Anonyme, *espace international*, édition complexe, 1997, pp. 1-17.
- Bekolo-Ebe, B., " L'intégration régionale en Afrique : caractéristiques, contraintes et perspectives", XVIIème journées de l'Association Tiers-Monde, mai 2001, pp. 33-56.
- Bekono Ebé, B., "L'ntégration régionale en Afrique : caractéristiques, contraintes et perspectives", *Mondialisation, exclusion et développement Africain, stratégies des acteurs publics et privés*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2006, pp. 34-75.

- Bennafla, K., "La fin des territoires nationaux? État et commerce frontalier en Afrique centrale", *Politique africaine*, vol.1, 1999, pp. 25-49.
- Biao, B., " L'intégration régionale en Afrique centrale : bilan et perspective", in H.B. Hammouda, B. Bekolo-Ebe et T. Mama (éd), *l'intégration régionale en Afrique centrale bilan et perspective*, Paris, Karthala, 2003, pp. 33-58.
- Bouët, A., "La théorie économique du protectionnisme en 1950", *Revue économique*, vol. 51, n° 5, septembre 2000, pp. 34-46.
- Boussougou, D. M., " L'intégrité physique à travers le développement des infrastructures ", in H.B. Hammouda, *L'intégration régionale en Afrique centrale, bilan et perspectives*, Paris, Karthala, 2003. pp. 297-303.
- Bronislaw, B., "La responsabilité morale de l'historien ", *Diogène*, n° 67, juillet-octobre 1969.
- Cabanuis, P., "Amélioration du transport de transit dans la région d'Afrique centrale", Document présenté lors de la première session du Comité intergouvernemental préparatoire de la Conférence ministérielle internationale sur la coopération en transport de transit, New-York, 23-24 juin 2003.
- Cayet, J., "Perspectives pour un développement durable : quelle politique de coopération avec les pays de l'UMEOA ?", République française, *Avis et rapport du conseil économique et social*, Paris, les éditions des journaux officiels, 1999, pp. 123-136.
- Comhaire, S., "Nouveau dossier Afrique", *verviers*, des presses de Marabout, 1975, pp. 8-9.
- De la Roncière, C.M., "Conclusion du colloque de Yaoundé (avril 2000)" in Abwa D., et al., (eds.), *Dynamiques d'intégration régionale en Afrique Centrale, Actes de colloque de Yaoundé*, Tome 2, Yaoundé, Presses Universitaires de Yaoundé, 2002, pp. 443-466.
- Denis Nizesete, B., " Patrimoine culturel de l'Afrique centrale, fondement d'une intégration véritable ", in D. Abwa et al. (eds.), *Dynamiques d'intégration régionale en Afrique Centrale, Actes de colloque de Yaoundé*, tome 1, Yaoundé, Presses Universitaires de Yaoundé, 2001, pp. 33-73.
- Deshènes, D., " Théories des relations internationales", *Canadian Journal of Political Science*, n° 2, Juin 2005, pp. 1-17.
- Gestin, J. D., " Petro-diplomatie", *Jeune Afrique/L'intelligent*, n° 2175, du 16 septembre 2002.

- Hugon P., “ les économies en développement au regard des théories de la régionalisation”, *Revue Tiers Monde*, tome 43 no 169, les chemins de l’intégration régionales, pp.9-25.
- Jackson, W., “le renouveau de l’intégration économique en Afrique : de la régionalisation à la mondialisation”, *Communication au colloque EADI/GEMDEV*, in L’Europe et le Sud à l’aube du 21^e siècle, enjeux et renouvellement de la coopération, Paris, décembre 1999.
- Jackson, W., “Pour une dynamique de refondation de l’intégration régionale africaine : de la mondialisation de la CEMAC à la régionalisation de l’Afrique centrale”, in Abwa D., et al., (eds.), *Dynamiques d’intégration régionale en Afrique Centrale, Actes de colloque de Yaoundé*, tome 2, Yaoundé, Presses Universitaires de Yaoundé, 2002, pp. 234-254.
- James, E. et Myrdal, G., “Une économie Internationale”, *Annales. Economies, sociétés, civilisations*, n° 4, 1960, pp. 829-831.
- Kail, M., “Mondialisation et néo-libéralisme ”, *Les temps modernes*, n° 607, janvier-février 2000, pp. 67-89.
- Koufan, J. et Tchudjing, C., “Sur la voie de l’intégration sous régionale: les facteurs d’adhésion de la guinée Equatoriale à l’UDEAC ”, in D. Abwa et al. (eds.), *Dynamiques d’intégration régionale en Afrique Centrale, Actes de colloque de Yaoundé*, tome 1, Yaoundé, Presses Universitaires de Yaoundé, 2001, pp. 215-232.
- Koulakoumouna, E., “ Transport routier et effectivité de l’intégration régionale dans l’espace CEMAC : enjeux, contraintes pour le développement durable du Congo”, *Centre d’Etudes et de Recherches en Analyse et Politique Economique (CERAPE)*, Congo, 2005, pp. 18-37.
- Lekene, D., “ Le Renouveau de la question fédérale au Cameroun”, *Revue Penant*, n° 4 avril, 1998, pp. 33-65.
- Loungou, S., “La libre circulation des personnes au sein de l’espace de la CEMAC : entre mythes et réalités”, *Revue Belge de géographie*, vol.3, 2010, pp. 1-17.
- Marchal, A. et Norro, M., “Rôle du temps dans l’intégration économique (Recherche pour un marché commun, IV)”, *Revue économique*, vol. 15, n° 3, 1964, pp. 479-481.

- Mbarga Nyatte, D., "La dynamique intégrative en Afrique Centrale : perspective et limites de la CEMAC", in Abwa, D. et al. (éds.), *Dynamiques d'intégration régionale en Afrique centrale*, Presses Universitaires de Yaoundé, 2001, pp. 347-369.
- Mbenguè Nguimé, M., "Ordre coloniale et mouvement associatif, des populations de l'Afrique centrale", in Abwa, D. et al. (eds.), *Dynamiques d'intégration régionale en Afrique Centrale, Actes de colloque de Yaoundé*, tome 1, Yaoundé, Presses Universitaires de Yaoundé, 2001, pp. 443-465.
- Mokam, D., "les peuples traits d'union et l'intégration régionale en Afrique centrale: le cas de la Guinée Equatoriale à l'UDEAC", in Abwa, D. et al. (eds.), *Dynamiques d'intégration régionale en Afrique Centrale, Actes de colloque de Yaoundé*, tome 1, Yaoundé, Presses Universitaires de Yaoundé, 2001, pp. 125-141.
- Mouafo, D., "Les difficultés de l'intégration économique interrégionale en Afrique noire : l'exemple de la zone UDÉAC", *Cahiers de l'Outre-mer* n° 44, avril-juin 1991, pp. 23-42.
- Okouda, M. A., "Vers un renforcement de l'intégration régionale en Afrique centrale", in H.B. Hammouda, B. Bekolo-Ebe et T. Mama (éd), *L'intégration régionale en Afrique centrale bilan et perspective*, Paris, Karthala, 2003, pp. 45-62.
- Olivier de Sardan, J. P., "Développement, modes de gouvernance et normes pratiques (une socio-anthropologique)", *Canadienne d'études du développement*, vol.1(2), 2010, pp. 55-75.
- Oyaya, J. R., "L'oubli des réalités régionales dans l'intégration en Afrique centrale : le cas de la CEMAC", *Mondes en développement*, vol. 29, n° 115-116, 2001, pp. 103-113.
- Ropivia, L., "Les contradictions du processus d'intégration en Afrique occidentale et centrale", *Enjeux*, bulletin d'analyses géopolitiques pour l'Afrique centrale n° 1, octobre-décembre, 1999, pp. 1-15.
- Ropivia, M. L., "Institutions déliquescents et espace éclaté, quelle integration en Afrique Centrale?", in Bach, D., *Régionalisme, Mondialisation et fragmentation en Afrique Subsaharienne*, Paris, Karthala, 1998, pp. 195-207.
- Samen, S., "L'intégration économique dans les pays de l'UDEAC et de l'UMOA : leçons de l'histoire, fondements théoriques et perspectives pour les années 90", *Bulletin BEAC*, n° 201, 1993, pp. 1-68.

- Samnick, E. G., "De la difficulté de circuler librement en Afrique Centrale", *Enjeux*, bulletin d'analyses géopolitiques pour l'Afrique centrale, n°24, juillet-septembre 2005, pp. 67-89.
- Saragba, M., "tentative et échec d'une fédération en Afrique centrale ", in Abwa, D., et al., (eds.), *Dynamiques d'intégration régionale en Afrique Centrale, Actes de colloque de Yaoundé*, tome 1, Yaoundé, Presses Universitaires de Yaoundé, 2001, pp. 162-163.
- Siran, L., "Contribution de la recherche ethnologique à l'histoire des civilisations du Cameroun", *colloques internationaux du CNRS*, n° 551, Paris, 24-27 septembre 1973.
- Soudan, F., "Où va l'Afrique centrale ?", *Jeune Afrique* n°2518, du 12 au 19 avril 2009, pp. 33-40.
- Sary, B., "Réseaux marchands et territoires étatiques en Afrique de l'ouest", in Bonnemaison, J. et al., *Le territoire, lien ou frontière ?* Paris, L'Harmattan, 1999, pp. 45-60.
- Tsafack, R. et Tamba, I., "Enjeux et problématique de l'intégration économique en Afrique centrale", in H.B. Hammouda, B. Bekolo-Ebe et T. Mama (éd), *l'intégration régionale en Afrique centrale bilan et perspective*, Paris, Karthala, 2003, pp. 43-67.
- Wondji, C., " Introduction : Histoire et Culture de la paix", *Des frontières en Afrique du XIIIe au XXe siècle*, Paris, UNESCO, 2005, pp. 16-34.
- World Trade Organization (WTO), "Trade policy review. Countries of the central African economic and monetary community", *Trade Policy Review*, WTO, 2013, pp. 1-38.
- Zogo Nkada, S.-P., "La libre circulation des personnes : réflexions sur l'expérience de la CEMAC et de la CEDEAO.", *Revue internationale de droit économique*, vol. 15, n° 5, 2011, pp. 113-136.

3. Ouvrages méthodologiques

- Bailey, K. D., *Methods of Social Research*, New York, Third Edition The Free, 1987.
- Beaud, S. et Weber, F., *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La Découverte, 1998.
- Bryman, A., *Social Research Methods*, Oxford, Oxford University Press, 2012.
- Neuman, W., *Social science research methods: Qualitative and quantitative approaches*, Boston, Boston University, 2003.
- Pycke, J., *La critique historique*, Louvain-la-Neuve, Bruylant-Academia, 2000.

- Tremblay, J. M., *Initiation à la recherche dans les sciences humaines*, Montréal, MacGraw-Hill, 1968. <http://classiques.uqac.ac/>, consulté le 14 avril 2019.

4. Mémoires et thèses

Thèses

- Boguikouma, M., “ L’intégration régionale en Afrique centrale comme stratégie d’insertion dans le nouveau contexte de mondialisation”, Thèse de Doctorat en sciences politiques, Université d’Ottawa, 1990.
- Koufan Menekené, J., “La vie politique au Cameroun sous occupation française 1916-1923 ”, Thèse de Doctorat 3^e cycle en histoire, Université de Paris VII, 1987.
- Medjo, M. B., “L’influence de l’ethnicité sur le commerce frontalier. Le cas de la ville de Kyé-Ossi au Sud Cameroun”, Thèse de PhD en Sociologie, Université de Stellenbosch, 2020.
- Mukayiaza, “La CEA et les problèmes de transport en Afrique : le cas du secteur routier”, Thèse de Doctorat 3^e cycle, Institut des Relations Internationales du Cameroun, Yaoundé, 1982,
- Norodom Kiari, J.B., “ Dimension coloniale de l’intégration en Afrique centrale: le cas du Cameroun et de l’Afrique Equatoriale française (AEF) 1916-1960” ,Thèse de Ph.D en Histoire, Université de Yaoundé I, 2005
- Norodom Kiari, J.B., “La dimension coloniale de l’intégration en Afrique Centrale : cas du Cameroun et de l’AEF, 1916-1960”, Thèse de Doctorat en Histoire, Université de Yaoundé I, 2006.
- Onguene, A. B., “ Frontières et intégration sous-régionale : le cas de l’Afrique Centrale (1960-2002)”, Thèse de Doctorat 3^e cycle en diplomatie, Institut des Relations Internationales du Cameroun, 2002.

Mémoires

- Endzié Endzié, E., “ La problématique de l’intégration en Afrique centrale ”, Mémoire de Master professionnel en Relations internationales, Université de Yaoundé II, IRIC, 2013.
- Fofack, E, W., “les relations bilatérales Cameroun-Gabonaise (1960-2003) ”, Mémoire de Maitrise en histoire, université de Yaoundé I, 2003.

- Kassi Affi, K., "Approche historique de la libre circulation des personnes et des biens en Afrique centrale : le cas du Cameroun et du Gabon de 1960-2009", Mémoire de Master en Histoire, université de Yaoundé I, 2011.
- Kassi Kassi, A., "L'approche historique de la libre circulation des personnes et des biens en Afrique centrale : le cas du Cameroun et du Gabon de 1960 à 2009", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2012.
- Makamvé, B. M., "Les realltions économiques entre le Cameroun et la RCA de 1960 à nos jours", Mémoire de Maitrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2004.
- Mignamissi, M. D., "Réformes microéconomiques et intégration par le marché dans la CEMAC", Mémoire de DEA en Sciences Économiques, Université de Yaoundé II, 2008.
- Mpélé, S.E., "L'embranchement du chemin de fer Otele-Mbalmayo; son impact socio-économique sur Mbalmayo 1926-1960", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, Yaoundé, 2010.
- Mve Ebo, M., "Les marchés frontaliers Cameroun-Guinée équatoriale dans le processus de l'intégration sous-régionale en zone CEMAC", Mémoire de D.I.P.E.S II en Histoire, Université de Yaoundé I, ENS, 2020.
- Mvodjongo, T. A., "Mise en perspective de l'historique des processus d'intégration en Afrique centrale", Rapport de stage, Université de Yaoundé II, IRIC, 2011
- Ndombi Edimo, D., "Transport et relations entre le Cameroun et ses voisins : le cas du Tchad et de la RCA 1963-2000", Mémoire de Maitrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2003.
- Ntsama, I. S., "Le Cameroun et le processus d'intégration en Afrique centrale : 1961-2003", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2008.
- Onenena, G. L., "Le Chemin de fer transcamerounais Yaoundé-Ngaoundéré : construction et dynamiques économiques : 1964-1990", Mémoire de Maitrise en Histoire, Université de Ngaoundéré, 2000.
- Solé-Ngakoutou, B., "Les tentatives d'intégration économique en Afrique centrale, du projet Boganda à la CEEAC", Mémoire de maîtrise en Relations Internationales, IRIC, 2007.
- Sommo P. A., "L'intégration sous-régionale en CEMAC à l'épreuve de la libre circulation des biens et des personnes", Mémoire de Master en gouvernance et politiques publiques, Université Catholique d'Afrique centrale, 2010.

- Tamekamta, A. Z., “ De l’UDEAC à la CEMAC : bilan de la gestion du secrétariat général de 1882 à 1998”, Mémoire de Maitrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2004.

II SOURCES

1- Les Archives

a-Archives du Réseau des Femmes Actives de la CEMAC (REFAC)

- AREFAC, Dossier FOTRAC, 7^{ème} édition de la foire transfrontalière annuelle de la CEMAC, juillet 2016.
- AREFAC, Dossier FOTRAC, 8^{ème} édition de la foire transfrontalière annuelle de la CEMAC, juillet 2018.
- AREFAC, plaquette FOTRAC, juin 2016.
- AREFAC, Rapport moral et financier de la FOTRAC, édition 2019, 13 juin 2019.

b- Archives Privées de la présidence fondatrice du REFAC

Archives privées de la présidente fondatrice du REFAC.

c-Sources électroniques

- Bouët, A., “La théorie économique du protectionnisme en 1950. *Revue économique. 1950-2000 : un demi-siècle en perspective*, vol. 51, N°. 5 septembre 2000, https://www.jstor.org/stable/3503091?seq=1#metadata_info_tab_contents, consulté le 10 septembre 2020.
- CEMAC, “Etats membres et objectifs”, http://www.cemac.int/etats_membres, consulté le 10 juin 2020.
- James, E. et G. Myrdal, G., “Une économie Internationale”, *Annales. Economies, sociétés, civilisations*, n° 4, 1960, pp. 829-831, www.persee.fr/doc/ahess_0395-2649_1960_num_15_4_842_t1_0829_0000_3, consulté le 10 juin 2020.
- Loungou, S., “ La libre circulation des personnes au sein de l’espace de la C.E.M.A.C : entre mythes et réalités”, *Revue Belge de géographie*, vol.3, 2010, pp. 1-17.
- Marchal, A. et Norro, M., “Rôle du temps dans l’intégration économique (Recherche pour un marché commun, IV)”, *Revue économique*, vol. 15, n° 3, 1964, pp. 479-481, https://www.persee.fr/doc/reco_0035-

2764_1964_num_15_3_407611_t1_0479_0000_002, consulté le 10 septembre 2020.

- World Trade Organization (WTO), “*Trade policy review. Countries of the central African economic and monetary community*”, Trade Policy Review, WTO, 2013, pp. 1-38, <https://www.wto.org>, consulté le 23 mars 2021.
- Zogo Nkada, S.-P., “La libre circulation des personnes : réflexions sur l’expérience de la CEMAC et de la CEDEAO.”, *Revue internationale de droit économique*, vol. XXV, 2011, pp. 113-136, <https://www.cairn.info/revue-internationale-de-droit-economique-2011-1-page-113.htm>.

3-Sources orales

N°	Nom et Prénoms	Agés	Fonctions	lieux et dates de l’entretien
01	Abo’o Ndong Tryphène	50 ans	commerçante	Kyé-Ossi, 25 septembre 2019
02	Ada Edu hortense	48 ans	commerçante	Kyé-Ossi, 25 décembre 2020
03	Alo’o Edou Adeline	45 ans	Présidente des buy-and-sellam	Kyé-Ossi, 20 décembre 2020
04	Bikié Atangana Françoise	67 ans	commerçante	Kyé-Ossi, 25 décembre 2020
05	Bisso Belise	39 ans	Formatrice et Animatrice sur les ALPC du REFAC	Yaoundé, 17 septembre 2020.
06	Dieudonné Bessala Engo	41 ans	cadre au Ministère du Commerce	Yaoundé 24 décembre 2020
07	Ekouassi Martine	45 ans	cadre au Ministère du Commerce	Yaoundé, 20 décembre 2020
08	Essandjol Lanko Maudestie	57 ans	commissaire aux comptes	Yaoundé, 24 novembre 2020
09	Esseng Tomo Micheline	45 ans	Chef d’antenne REFAC	Kyé-Ossi, 5 décembre 2020
10	Eyango Patricia	46 ans	Censeur du REFAC	Yaoundé, 25 novembre 2020
11	Eyei Régine	55 ans	Trésorière du REFAC	Yaoundé, 25 novembre 2020
12	Iliassou Fanta	55 ans	Secrétaire du REFAC	Yaoundé, 20 décembre 2020
13	Lobe Edimo Léna	48 ans	responsable REFAC	Yaoundé, 22 octobre 2020

14	Massala Gisèle Solange	53 ans	Responsable du REFAC RCA	Kyé-Ossi, 5 décembre 2020
15	Mbappe Sylvie	45 ans	Secrétaire adjoint du REFAC	Yaoundé, 20 janvier 2021
16	Mve Karmel	52 ans	chargé de mission REFAC	Yaoundé, 22 octobre 2019
17	Nlate Jeanne-Danielle	53 ans	présidente fondatrice du REFAC	Yaoundé, 15 septembre 2019
18	Ova Bernadette	54 ans	chargée de missions	Yaoundé, 26 novembre 2020
19	Souma Dieudonné	38 ans	cadre au Ministère du Commerce	Yaoundé, 24 décembre 2020
20	Angono Antoinette	60 ans	présidente des buy-and-sellam	Kyé-Ossi, 25 mai 2022.
21	Edou Salomé	45 ans	membre du REFAC	Kyé-Ossi, 25 mai 2022
22	Nlo'o Ovono Chimène	39 ans	ancien membre du REFAC	Kyé-Ossi, 26 mai 2022
23	Essono Ova'a Nelly	35 ans	commerçante, Kyé-Ossi	Kyé-Ossi, 22 mai 2022
24	Essono Ova'a Nelly	35 ans	commerçante	Kyé-Ossi, 22 mai 2022

ANNEXES

Annexe n° 1 : récépissé de dépôt de déclaration du REFAC

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 République - Travail - Progrès
 MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE
 ET DE LA DECENTRALISATION
 REGION DU LITTORAL
 DEPARTEMENT DU WOURI
 PREFECTURE DE DOUALA
 BUREAU DES ASSOCIATIONS
 ET DES PARTIS POLITIQUES

REPUBLIC OF CAMEROON
 Peace - Work - Prosperity
 MINISTRY OF TERRITORIAL ADMINISTRATION
 AND DECENTRALIZATION
 LITTORAL REGION
 WOURI DIVISION
 SENIOR DIVISIONAL OFFICE DOUALA
 OFFICE OF ASSOCIATIONS
 AND POLITICAL PARTIES



N° 12009/RDDA/C19/BAPP

Réf:

RECEPISSE DE DEPOT DE DECLARATION D'UNE ASSOCIATION

Le Préfet du Département du Wouri

Soussigné, donne à Madame NLATE JEANNE DANIELLE NICOLE
 Conformément aux dispositions de la loi n°90/053 du 19 Décembre 1990 sur la liberté
 d'association, récépissé de dépôt de déclaration de l'association définie ainsi qu'il suit :

TITRE : RESEAU DES FEMMES ACTIVES DE LA CEMAC (REFAC)

SIEGE : DOUALA

COMITE EXECUTIF :

- | | |
|----------------------------------|--------------------------------|
| - <u>Présidente</u> | : NLATE Jeanne Danielle Nicole |
| - <u>Secrétaire</u> | : H.LASSOU FANTA |
| - <u>Trésorière</u> | : EYEI Régine |
| - <u>Commissaire aux Comptes</u> | : ESSANBJOL LANKO M. Muadevle |
| - <u>Censeur</u> | : EYANGO Patricia |
| - <u>Chargée de mission</u> | : OYA Bernadette |
| - <u>Conseiller</u> | : ENO BELINGA Séraphine |

Objectifs :

- De développer le sentiment de fraternité et de solidarité.
- D'assister moralement, matériellement, socialement et physiquement ses membres et leurs ayants droit.

Toute modification ou changement survenu aux dispositions ci-dessus fera l'objet dans les deux mois qui suivent d'une déclaration au Préfet.

Le présent récépissé qui confère à l'association la personnalité juridique est émis en deux exemplaires l'intéressé (e) pour servir et valoir ce que de droit.

LE PREFET DU WOURI

AMPLIATIONS :

- MINATD/DC - DOUALA
- INTERESNE (E)
- DOSSIER - CHRONO

DOUALA le 23 JAN 2009



OKALA P. Bernard
Administrateur principal

Annexe n° 2 : Correspondance de la CEEAC à Madame la présidente du REFAC

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE CENTRALE
COMUNIDADE ECONOMICA DOS ESTADOS DA AFRICA CENTRALECONOMIC COMMUNITY OF CENTRAL AFRICAN STATES
COMUNIDAD ECONOMICA DE LOS ESTADOS DEL AFRICA CENTRAL**CEEAC****ECCAS***Secrétariat Général*

Libreville, le 23 Mai 2018

N° 481/CEEAC/SG/DIPEM/DP/CIJRT/2018

Objet : Réalisation d'une étude sur les entraves au commerce transfrontalier des femmes entrepreneur en Afrique centrale

Madame la Présidente,

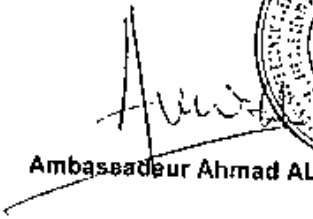
J'ai l'honneur de vous informer que le Secrétariat général de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) va conduire dans les prochains jours une enquête auprès des opérateurs économiques (importateurs, exportateurs et transporteurs) et administrations impliquées dans les activités du commerce international dans le cadre d'une étude sur les entraves au commerce transfrontalier en Afrique centrale, avec un focus sur les femmes.

Cette étude s'inscrit dans le cadre d'un projet visant à accompagner les pays de la Communauté à mettre en œuvre ou en place des dispositions ou dispositifs appropriés pour la facilitation des échanges en Afrique centrale.

Cette activité est conduite par **Monsieur Samuel TCHIOUTCHOUA**, consultant statisticien, sous la coordination de **Monsieur Jules Rommel TOUKA**, Expert Macro-economiste à la CEEAC, et se déroulera du 15 juin au 15 septembre 2018 dans tous les pays membres de Communauté, notamment dans divers marchés, postes frontaliers et ports et aéroports d'intense trafic pour les échanges commerciaux intra-régionaux.

Dans cette perspective, Je vous saurais gré des dispositions que vous pourrez prendre afin de mobiliser vos adhérentes à répondre massivement aux questionnaires qui leur seront soumis et d'apporter à cette équipe tout l'appui et le soutien nécessaires à la bonne réalisation de cette activité.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'expression de ma parfaite considération.



Ahmad ALLAM-MI
Ambassadeur Ahmad ALLAM-MI

Madame NLATE Jeanne
Présidente Réseau des Femmes Actives de l'Afrique Centrale (REFAC)
Yaoundé - Cameroun

TABLE DES MATIERES

DEDICACE	i
REMERCIEMENTS	ii
SOMMAIRE	iii
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	v
LISTE DES ILLUSTRATIONS	vii
LISTE DES ANNEXES	viii
RÉSUMÉ	ix
ABSTRACT	x
INTRODUCTION GENERALE	1
I- PRÉSENTATION DU SUJET	2
II-RAISONS DU CHOIX DU SUJET	3
III-INTÉRÊT DU SUJET.....	4
IV-CADRE SPATIO-TEMPOREL DE L'ETUDE	5
1. Délimitation spatiale	5
2. Délimitation temporelle.....	6
V- ÉCLAIRAGE CONCEPTUEL	7
1. Intégration socio-économique	8
VI- REVUE DE LA LITTERATURE	13
A. Les généralités sur l'intégration économique en Afrique centrale.....	14
B. Les obstacles liés à l'intégration socio-économique dans la CEMAC	19
VI. OBJECTIFS DE LA RECHERCHE.....	22
VII- PROBLÈME ET QUESTION DE RECHERCHE.....	23
VIII- BASES THÉORIQUES DE L'ÉTUDE	23
IX. CONCEPTION DE LA RECHERCHE ET MÉTHODOLOGIE	26
A. Conception pluridisciplinaire de la méthode de recherche	26
B. Méthodologie	29
C- L'analyse et l'interprétation des données recueillies.....	30
X- DIFFICULTÉS RENCONTRÉES	Erreur ! Signet non défini.
XI- PLAN DU MEMOIRE	32

CHAPITRE I : DES ORIGINES DE L'INTEGRATION SOUS-REGIONALE A LA CREATION DE LA CEMAC.....34

I.	LES FONDEMENTS DE L'INTÉGRATION EN AFRIQUE CENTRALE.....	35
A.	LES FACTEURS ENDOGÈNES	35
1.	La dimension géo-historique de l'intégration dans l'espace CEMAC	36
2.	Boganda et le projet des Etats unis de l'Afrique latine	38
3.	La naissance de l'UDE et les tentatives de regroupement en Afrique centrale.....	41
B.	Les facteurs exogènes de l'integration en zone CEMAC	43
1.	Le poids de la colonisation: fondement de l'intégration en Afrique centrale	44
2.	L'influence du panafricanisme utopique	47
3.	L'influence du nouvel ordre économique mondial.....	48
II.	DE LA NAISSANCE DE LA CEMAC	51
A-	La CEMAC : une initiative d'inspiration française	51
1.	L'AEF ou la première forme de la CEMAC	51
2.	De l'UDE À l'UDEAC.....	52
3.	De l'UDEAC à la CEMAC	54
B.	La question de l'integration en zone CEMAC.....	55
1.	Les fondements matériels de l'intégration sous-régionale.....	56
2.	Les mécanismes d'intégration régionale.....	57
3.	Les attentes d'une véritable intégration en zone CEMAC.....	57

CHAPITRE II : LES ECUEILS INHERENTS DE LA LIBRE CIRCULATION ET LA CRÉATION DU REFAC EN ZONE CEMAC60

I.	LES CONTRAINTES INHÉRENTES DE LA LIBRE CIRCULATION EN ZONE CEMAC.....	61
A.	Les pesanteurs politiques et institutionnelles	61
1.	L'initiation des réformes sans résultats probants	62
2.	Un contexte de corruption généralisée.....	64
3.	Absence d'infrastructures ou structures de productions identiques	64
B.	Les entraves socio anthropologiques à la libre circulation en zone CEMAC.....	66
1.	Une faible culture de mobilité des peuples de la forêt équatoriale	67
2.	Un nomadisme culturel plutôt qu'économique	68
II.	DE LA CRÉATION A L'ORGANISATION DU REFAC.....	69
A.	La naissance et les objectifs du REFAC.....	69
1.	L'idée de création du REFAC.....	70
2.	L'assemblée générale constitutive du 16 octobre 2008.....	72
3.	Les différents objectifs du REFAC.....	73
B.	L'organisation et le fonctionnement du REFAC	74
1.	L'organisation du REFAC : les organes directeurs	75
2.	Les démembrements	76
3.	Le fonctionnement du REFAC	77

CHAPITRE III : LES ACTIONS DU REFAC EN FAVEUR DE L'INTÉGRATION SOCIO-ÉCONOMIQUE.....	81
I. LES ACTIONS DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION	82
A. Les actions de formation et de sensibilisation proprement dites	82
1. Les séminaires et les ateliers de formation	82
2. Les campagnes de sensibilisation	84
B. La participation du REFAC aux activités organisées par les institutions.....	85
II. L'ORGANISATION DE LA FOIRE TRANSFRONTALIÈRE ANNUELLE DE CEMAC.....	86
A. Les travaux préparatoires de la FOTRAC.....	86
1. Les rencontres avec les responsables institutionnels	86
2. Les campagnes de sensibilisation	91
B. Le déroulement de la FOTRAC	92
1. L'arrivée et l'installation des participants.....	92
2. Les Cérémonies protocolaires.....	95
3. Les principales activités de la foire.....	98
CHAPITRE IV: BILAN ET PERSPECTIVES DE L'ACTION DU REFAC EN MATIERE D'INTEGRATION	104
I. BILAN DE L'ACTION DU REFAC	105
A. Les retombées positives de l'action du REFAC	105
1. L'accompagnement des femmes et l'effectivité de la libre circulation	105
2. La participation citoyenne des administrations et entreprises camerounaises.....	107
3. L'amélioration des conditions de vie des populations.....	107
B. Les difficultés rencontrées par le REFAC	108
1. Les problèmes de leadership et de subventions	108
2. Les difficultés d'ordre infrastructurel et environnemental	109
3. Les difficultés d'ordre social	110
4. La gestion ambiguë de l'association par la présidente fondatrice	111
5. Les effets du culte de la personnalité.....	112
II. LES PERSPECTIVES DE L'ACTION DU REFAC.....	114
A. Les perspectives de financement des activités du REFAC.....	114
1. Appui financier des institutions gouvernementales	114
2. De la collaboration entre les autorités locales et les promoteurs du REFAC	115
3. Promouvoir la collaboration entre le « haut » et le « bas ».....	116
B. Les accords et partenariats	117
1. Protocole d'accord entre le REFAC et le gouvernement camerounais.....	117
2- L'établissement d'un cadre formel entre le REFAC et la CEMAC	118
CONCLUSION GÉNÉRALE	120
SOURCES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	126
ANNEXES	138
TABLE DES MATIERES	141

